

Eurométropole



Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE

ACCOMPAGNEMENT HUMAIN, TRANSFORMATION ET INNOVATION

Direction de la Communication	6
Direction du Numérique et des Systèmes d'Information.....	12
Direction des Ressources Humaines	16
Direction de l'Accompagnement des Projets, des Innovations et des Équipes.....	23

TRANSFORMATION DÉMOCRATIQUE, EUROPE, TERRITOIRES ET PRÉVENTION

Direction de l'Intercommunalité	28
Direction de la Participation Citoyenne	34
Direction des Relations Européennes et Internationales et Transfrontalières.....	39
Direction Règlementation Urbaine	43
Service de la Prévention Urbaine.....	51
Service de l'Information et de la Régulation Automatique de la Circulation	58
Mission Sécurité Civile	60

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Direction du Développement Économique et de l'Attractivité	62
Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains	65
Direction des Mobilités	72
Direction des Espaces Publics et Naturels.....	79
Direction de l'Urbanisme et des Territoires	83
Direction des Transitions Énergie Climat.....	94
Mission Climat	97

TRANSFORMATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

Direction de la Culture.....	101
Direction des Solidarités, de la Santé et de la Jeunesse	113
Direction des Sports	119
Mission Droits des Femmes et Égalité de Genre	124

FINANCES, PARTENARIATS, PATRIMOINE ET LOGISTIQUES DURABLES

Direction de l'Architecture et du Patrimoine	128
Direction de la Commande Publique Responsable	133
Direction des Finances et de la Programmation.....	138

Direction des Ressources Logistiques..... 143

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service des Assemblées 151

Service Juridique 152

Service du Protocole..... 153

Secrétariat Général..... 156

INTRODUCTION

En vertu des dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'EPCI est tenu d'adresser chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité des services au cours de l'année antérieure.

L'objet du présent rapport d'activité est d'apporter aux Strasbourgeois-es une vision synthétique et compréhensible de l'activité de l'ensemble des services, missions et directions de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2022.

Destin à tous les citoyens, le rapport d'activité de l'Eurométropole de Strasbourg est libre à la consultation en ligne depuis la plateforme strasbourg.eu.

Le sommaire de ce document est établi sur la base de l'organigramme des services en vigueur en 2022.

ACCOMPAGNEMENT HUMAIN, TRANSFORMATION ET INNOVATION

Direction de la Communication

1. Principales missions de la direction

La Direction de la Communication a pour objectif d'informer et de clarifier les différents axes de communication concernant l'action publique, les services publics, et la vie du territoire. Elle accompagne les projets menés par les différents services dans le cadre du mandat, et valorise les actions de la Ville de Strasbourg auprès de diverses cibles (agent-es, habitant-es, visiteur-rices, journalistes). Dans ce but, elle œuvre continuellement à actualiser les messages et outils de partage de l'information, afin que les messages portés soient des plus efficaces.

Elle est aussi garante de l'image de Strasbourg.eu, de sa charte graphique et éditoriale mutualisée, et travaille pour cela en lien étroit avec les chargé-es de communication de l'ensemble de la collectivité.

a. Le service Éditions

Le service Éditions (5 agent-es + 9 vacataires) est chargé de la conception et de la rédaction de *Strasbourg Magazine*, ainsi que de la publication d'articles et de contenus multimédia (diaporamas, vidéos) sur la page « L'Actu » du site Strasbourg.eu.

b. Le service Communication externe

Le service Communication Externe (7 chargé-es de communication + 1 graphiste) est chargé de l'élaboration des plans et des campagnes de *communication* externe (d'image, d'accompagnement de projet, de promotion événementielle...) depuis la conception jusqu'à la diffusion. Il gère aussi les réseaux d'affichage et l'achat d'espace publicitaire.

c. Le service numérique

(1 responsable de service, 2 chefs de projet web, 3 administrateurs web pour la gestion technique et éditoriale de strasbourg.eu et des newsletters, 1 administrateur de Mon Strasbourg pour les démarches en ligne, 2 producteurs de contenus audiovisuels, 1 photographe, 1 réalisateur vidéo également chargé de production, 1 community manageuse chargée de l'animation des réseaux sociaux et de l'accompagnement). Le service fonctionne comme une agence digitale qui accompagne les plans de communication avec des dispositifs numériques : contenus web, vidéos, photographies, publications sur les réseaux sociaux, newsletters, journaux électroniques urbains, etc. Il remplit à la fois un rôle éditorial et technique et conseille les services et directions en matière de communication numérique.

d. Le service communication interne

Le service Communication Interne (1 responsable et 1 chargée de communication) est chargé d'informer les agent-es sur les questions RH, la vie de la collectivité et les moyens de participer à celle-ci. Au service de la culture d'administration et du collectif d'agent-es, il s'exprime par :

- Une lettre mensuelle, envoyée avec la fiche de paie, l'intranet Totems, des mailings, de l'affichage (à l'exception de Tribune, magazine produit par le service éditions).
- L'organisation d'événements tout au long de l'année, dont l'accueil des nouveaux·lles arrivant-es. La communication interne travaille en lien étroit avec la DGS et la DRH.

e. Le service presse

Le Service Presse (4 attaché-es de presse, 1 responsable et 1 assistante) informe et communique auprès des journalistes locaux, nationaux et internationaux sur l'action de la Ville et des élu-es représentant l'institution. Il a un rôle de collecte et de traitement de l'information essentiel à tous les autres services. Il travaille étroitement avec le cabinet pour définir les éléments de langage.

f. Le service veille stratégique et documentaire

Le Service Veille Stratégique et Documentaire (3 agent-es) produit une revue de presse écrite quotidienne 365 jours /365 et une veille à la demande. Son rôle consiste à la fois à mesurer les retombées des relations presse et à apporter une veille d'aide à la décision pour le cabinet et d'autres services.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

a. Éditions

En 2022, la maquette (meilleure lisibilité) et le déroulé (réduction de la Rubrique « Rencontres », déplacement de la rubrique « Patrimoine » en fin de magazine) de *Strasbourg Magazine* ont été revus pour tenir compte des résultats de l'étude de lectorat réalisée en 2021.

Les coûts d'impression ont été impactés par la flambée des prix du papier (+110% sur un an), qui a requis la mise en place d'un dispositif d'indemnités pour imprévision au bénéfice du titulaire de ce marché.

b. Communication externe

Participation citoyenne

Pour développer la participation des citoyen·nes à la fabrique des politiques publiques, il était important de leur permettre d'identifier rapidement les instances de débat citoyen ainsi que les projets soumis à la participation citoyenne.

Une nouvelle charte graphique, facilement identifiable, a été élaborée : simplicité (aplats de couleurs vives, typographie sobre et de couleur noire) ; clarté territoriale (quel est le territoire de la concertation ?), appropriation facile par les territoires (la charte est facilement déclinable à l'échelle des quartiers) et **renvoi systématique sur la plateforme participer.strasbourg.eu** (qui devient ainsi « le marqueur » de tous les projets faisant appel à l'expertise citoyenne) sont les axes majeurs de cette nouvelle charte graphique.

Pour susciter l'envie de participer, la mise en avant dans l'espace public des projets réalisés grâce aux citoyen·nes est essentielle : L'année 2022 a été marquée par la « sortie de terre » de nombreux projets citoyens issus de la saison 1 du budget participatif (nouveau lieu détente à la gare, œuvre artistique au quartier des poteries...).

- La Direction de la communication a développé toute une série d'outils pour les rendre visibles sur l'espace public : affichettes d'invitation aux inaugurations, panneaux informatifs à proximité du projet, relais sur les réseaux sociaux, etc.
- Elle a également déployé une campagne de recrutement pour le Conseil de la vie interculturelle et citoyenne.

Pour ses 30 ans, le Conseil des résident·es étranger·ères s'est renouvelé et est devenu le Conseil de la vie interculturelle et citoyenne : Début novembre 2022, une large campagne de communication d'appel à candidatures (« Donner une voix à toutes et tous ») a été lancée : courriers, affichettes, dépliants, réseaux sociaux. Elle ciblait tout·es les habitant·es de la Ville de Strasbourg mais particulièrement les résident·es étranger·ères jusqu'ici peu présents dans les instances de participation citoyenne.

Usages éphémères

Du 15 mai au 31 août 2022, la Place du Temple Neuf est devenue un lieu de vie, de rencontres, d'animations et d'expérimentations avec la mise en place du projet OASIS, projet lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt initié par la Ville en 2021.

La direction de la communication a accompagné toutes les phases d'évolution de la place : supports d'information aux commerçant·es, riverain·es et usager·ères, communication sur les animations estivales, panneaux d'information sur le devenir de la place et les différentes phases de travaux.

Ceinture verte

En 2022, nous avons célébré le centenaire de la Ceinture verte, et plus précisément de la loi de protection des anciens glacis de la fortification de Strasbourg. À cette occasion, la Ville et ses

partenaires ont proposé pendant plusieurs mois différents évènements et animations permettant aux habitant-es de découvrir ce patrimoine naturel et bâti méconnu du grand public. À cet effet, une campagne d'affichage *mupi* (mobilier urbain pour l'information) a été mise en place, et divers dépliants ont été largement diffusés durant cette période. Les magazines de la collectivité et les réseaux sociaux ont également relayé les différentes actualités au fil des mois. Enfin, deux vidéos ont été réalisées permettant de comprendre l'histoire de la Ceinture verte et ses enjeux actuels.

Présidence de la France au Conseil de l'Union européenne

La France a exercé la présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE) du 1er janvier au 30 juin 2022. Ce fut une opportunité pour la France de faire avancer l'Europe dans de nombreux domaines tels que le numérique, la transition écologique, la défense et la sécurité de l'Union européenne. Avec l'accueil de près de 40 évènements, Strasbourg capitale européenne a été au cœur de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Une campagne de communication a été menée à cette occasion comprenant une importante campagne d'affichage sur le réseau Decaux et un déploiement de kakémonos. Une plaquette trilingue « Strasbourg Capitale européenne » a été élaborée autour de 3 chapitres : Strasbourg, européenne par son histoire, à Strasbourg l'Europe se vit au quotidien, Strasbourg, laboratoire européen des transitions. L'exposition « Mais que fait l'Europe » a été complétée par 3 panneaux PFUE et installée sur la place Kléber.

Strasbourg Capitale de Noël : une invitation à partager la magie

À Strasbourg, les valeurs de Noël prennent sens. La ville se pare de ses plus beaux atours, son Grand sapin, ses nombreuses illuminations et les multiples animations proposées du 25 novembre au 24 décembre 2022 nous ont plongés dans la magie de Noël. Une vaste campagne de communication multi supports a été orchestrée pour faire le lien entre les différents marchés de Noël répartis sur la Grande Île et l'ensemble des quartiers et les habitant-es. Des contenus digitaux ont été proposés sur un site dédié, le programme des animations a été valorisé au travers des réseaux sociaux mais aussi de supports imprimés dédiés aux différents publics. La nouveauté de cette année 2022, particulièrement appréciée des strasbourgeois : l'édition d'un livre de recettes de bredele.

Plan canopée

La déclinaison graphique de l'univers Plan Canopée a pu se poursuivre en novembre avec le lancement de la saison de plantation 2022-2023. Un compteur a permis de suivre, à la fin de chaque saison, le nombre d'arbres nouvellement plantés et ainsi mieux appréhender l'objectif des 10.000 arbres à la fin 2030.

Une campagne d'affichage a été réalisée, ainsi qu'une communication sur le site internet Strasbourg.eu, permettant aux usager-ères de consulter des vidéos explicatives ainsi qu'un webmag autour de la signature de la charte de l'Arbre et la valorisation du travail des agent-es.

La mise en œuvre de la communication dans l'espace urbain a pu se poursuivre avec une forte signalétique autour du quai Koch : les anciennes photographies ont été mises à côté des nouvelles projections de plantations pour montrer les paysages et son évolution, en valorisant la politique publique.

ÉTÉ > A nous l'été

Une nouvelle offre estivale est proposée aux citoyens et citoyennes pour qu'ils puissent se réapproprier l'espace public en créant une Ville en fête, en joie, en émotion. L'action de la collectivité s'estompe au profit de la cité et de sa spontanéité au fur et à mesure pour une pleine incarnation de l'été par ses habitant-es en 2025.

Un plan de communication composé de messages forts, puissants et pertinents avec un concept graphique festif, dynamique et joyeux où le récit est inclusif a été conçu. La pause estivale s'écrit avec et par les citoyennes et les citoyens à partir de 2022 jusqu'en 2025.

La campagne de communication portée par la direction de la communication a permis de mettre en avant la programmation générique de l'été et surtout celle des quartiers avec la création de flyers spécifiques pour chacun des quartiers. Un marqueur fort « A nous l'été » a été créé pour positionner la signature de l'été sur les différentes déclinaisons et une signalétique conséquente a été installée sur les multiples sites des animations. Le marqueur a été repris sur l'ensemble des supports produits par la Ville de Strasbourg mais aussi par des tiers comme les associations et les territoires.

C. Communication numérique

La newsletter mensuelle est passée à un rythme bi-mensuel. Le service poursuit l'amélioration des sites internet dans son périmètre (strasbourg.eu, capitale de Noël, animations d'été, bibliothèques idéales...) en y intégrant de nouvelles fonctionnalités et en améliorant leur accessibilité. Le site de démarches en ligne Mon Strasbourg propose toujours plus de démarches en ligne et devient un point d'entrée essentiel pour les usagers.

D. Communication interne

Pour cette année, parmi les opérations marquantes, on peut noter :

- L'augmentation de la cadence de programmation des journées d'accueil des nouveaux·lles arrivant-es.
- Le lancement d'un chantier autour de la marque employeur (avec la DRH et la communication externe).

E. Relations presse

Les demandes de presse ont connu une hausse en début de l'année 2022 (entre 100 et 150 demandes sur les trois premiers mois). Ces demandes ont concerné tout particulièrement les thématiques suivantes : les questions budgétaires, la culture avec la réouverture des musées

après le covid et l'annonce de la candidature de Strasbourg *Capitale Mondiale du Livre*, les droits des femmes ou encore la nature en ville.

Le service a enregistré un nouveau pic de demandes en septembre (plus de 140 demandes). Les questions ont porté essentiellement sur la sobriété énergétique, la culture, les grands événements et la santé.

Le service a quant à lui beaucoup communiqué sur les thématiques suivantes : l'environnement, l'urbanisme, la culture, les relations européennes et les grands événements.

3. Quelques chiffres clés

- **Presse**
 - o Plus de 1400 demandes presse traitées
 - o Près de 550 communications envoyées à la presse
 - o 130 opérations presse sur le terrain
- **Éditions**
 - o *Strasbourg Magazine*, 10 numéros/2021, 163.000 exemplaires/numéro
- **Communication externe / Affichage**
 - o 72 campagnes d'affichage émises par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg
 - o 76 campagnes affichage émises par des partenaires planifiées sur les réseaux Ville et Eurométropole de Strasbourg

À partir d'octobre, la Ville de Strasbourg a fait le choix de ne plus diffuser de vidéos de nos campagnes institutionnelles sur le réseau digital installé sur les abris de bus du centre-ville et à l'entrée de certains quartiers proches du centre-ville. Mais les campagnes des partenaires peuvent toujours être diffusées sur ce réseau via des vidéos de 10 secondes ou un visuel fixe.
- **Communication numérique**
 - o Strasbourg.eu : 3 M de visites / 1,5 M de visiteurs / 8 M de pages vues
 - o Portail Mon Strasbourg : 100 000 comptes usagers / 150 démarches proposées / 1M de visiteurs uniques
 - o Abonnement aux réseaux sociaux fin 2022 :
 - Facebook : 117 000 fans (+ 2%)
 - Twitter : 113 000 followers (+ 5%)
 - Instagram : 53 000 abonné-es (+ 10%)
 - LinkedIn : 32 000 abonné-es (+ 20%)

Direction du Numérique et des Systèmes d'Information

1. Principales missions de la direction

La Direction du Numérique et des Systèmes d'Information est chargée de la mise en œuvre et du maintien en condition opérationnelle des applications, des matériels informatiques et téléphoniques et des infrastructures ainsi que de l'accompagnement des utilisateurs.

Elle est composée de 76 postes (72 agents en poste en 2022) internes et environ 70 personnes en prestation et de 4 départements et 1 mission.

a. Département Pilotage et Ressources :

Ce département composé de 2 cellules est chargé d'activités transversales pour le service tant sur le pilotage et la coordination (bureau des projets, gestion des actifs, urbanisation, sécurité des systèmes d'informations, mission RGPD, coordination des changements) que sur le domaine des ressources (finances, ressources humaines et marchés publics).

b. Département SI Métiers :

Composé de 3 cellules (Projets, Développements et Usages et maintenance), ce département a en charge la mise en œuvre, le suivi des usages et la maintenance des applications métiers. Il assure également la relation avec les directions métiers grâce à une équipe de chargés d'affaires.

c. Département Infrastructure des usages du SI :

En charge de l'infrastructure technique des systèmes d'information, ce département se compose de trois cellules en charge des projets d'évolution des infrastructures (cellules ingénierie) et de leur maintien en condition opérationnelle (production).

d. Département SI Utilisateur :

Ce département composé de 3 cellules a en charge le centre d'appel pour les incidents et les demandes (SVP), l'instruction des demandes des utilisateurs ainsi que l'assistance technique sur site ou via le guichet technique pour les équipements de mobilité (téléphone et radio).

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Département Infrastructure des usages du SI :

Production :

- Centralisation et mise à jour du référentiel documentaire
- Restructuration du catalogue de service interne DNSI
- Mise en place d'un pôle d'intégration pour faciliter la mise en place de nouvelles applications

- Départ et remplacement du responsable de la cellule « Production »

Domaine Systèmes et Stockage :

- Migration de la solution de visioconférence vers Microsoft Teams
- Migration des sites internet de la collectivité vers un nouvel hébergeur et dans un mode « Devops » permettant de gagner en réactivité et fiabilité des maintenances
- Évolution de la version du socle des sites Sharecan et de TOTEMS en Microsoft Sharepoint 2019
- Finalisation de la migration des postes vers Windows 10

Domaine Réseau et Télécommunications :

- Remplacement de l'équipement délivrant les adresses IP (DHCP) et résolvant les noms en adresses IP (DNS)
- Sécurisation des flux sur réseau sans fil du SIRAC
- Poursuite du déploiement du Wifi, de la téléphonie IP et du raccordement Fibres optiques des sites de la collectivité
- Départ à la retraite du responsable de la cellule « Ingénierie Réseaux et Télécommunications »

Département SI Utilisateur :

Équipements et réformes :

1. Approvisionnements des matériels toujours problématiques (suite Covid), mais nous avons globalement réussi à maintenir le niveau de service
2. Remplacement des tokens d'authentification par la solution gratuite NTOKE, d'où économie
3. Poursuite de l'équipement des télétravailleurs à des degrés divers (2500 télétravailleurs déclarés en fin d'année)
4. Salles visio : 62 salles supplémentaires équipées
5. Finalisation de la migration des postes de travail vers Windows 10, pour un parc désormais homogène et à jour
6. 6700 Mises à jour ou réformes récurrentes, dont celles des postes non compatibles Teams pour maintenir un parc à jour et performant

Projets :

- Renouvellement des marchés Traceurs et TPE
- Participation active à l'équipement des écoles en tableaux interactifs, maintenance
- Participation au projet de Flex Office (PCA sobriété énergétique) pour la partie logistique
- Participation active à la réorganisation du CA et autres bâtiments (déménagements de postes informatiques)

Département Pilotage et Ressources :

Gestion des actifs :

- Nouveaux portails en cours de développement pour les communes de l'Eurométropole et pour la DNSI
- Montée de version majeure de l'outil central de la DNSI : « ITSM »

Sécurité :

- Délibération pour la mise en œuvre du comité d'homologation RGS des services en lignes des collectivités.
- Réalisation de deux exercices et campagnes de sensibilisation à l'hameçonnage.
- Politique de Sécurité des SI en cours de réalisation.

Urbanisation des SI :

- Déploiement de la feuille de route SIRH suite à l'étude d'urbanisation
- Étude d'urbanisation en cours de la DRU, du SIG et démarrage de l'Eau & Assainissement
- Déploiement du nouvel outil de gestion des organigrammes de la collectivité « REFOG », nouvelles évolutions en cours

Numérique responsable :

- Signature de la délibération NR pour la collectivité ;
- Organisation de la semaine Numérique Responsable 2022 ;
- Obtention du Label Ville Internet 5@ ;
- Obtention du Label des Interconnectés : Territoire Innovant et responsable ;
- Labélisation NR de la DNSI en cours.

Gestion du portefeuille PPSI :

- Validation du portefeuille PPSI 2023 des nouveaux projets à démarrer : 14 projets, 5 projets d'innovation et 6 projets d'usage et maintenance.

Département SI Métiers :

Principaux projets :

- Mise en production de télé services pour les zones à faible émissions ;
- Déploiement d'un portail à l'ensemble des communes de l'Eurométropole pour la saisine par voie électronique des usagers des autorisations du droit des sols afin de répondre à l'obligation réglementaire du 1er Janvier 2022 ;
- Déploiement d'écrans numériques interactifs dans 4 premières écoles de Strasbourg ;
- Démarrage de la mise en œuvre du remplacement de l'outil paie et carrière ;
- Ouverture au public d'un portail de paiement dématérialisé de tickets pour la patinoire de Strasbourg ;
- Intégration du SI de la commune de Fegersheim au SI de l'EMS et mise en place d'une convention entre les deux collectivités ;
- Mise en production d'une solution de supervision de la qualité environnementale (température et hygrométrie) des collections de musées sur le site de la COOP ;
- Développement d'une application de réservation de bureaux.

3. Quelques chiffres clés

Département Infrastructure des usages du SI :

- 11 nouveaux sites déployés en téléphonie sur IP ;
- 24 nouveaux sites de la collectivité raccordés en fibre optique privée ;
- 32 nouvelles installations de solution de visioconférence dans les salles de réunion ;
- 71 nouvelles bornes Wifi installées ;
- 737 serveurs informatiques gérés ;
- 79 projets en cours, dont près d'1 tiers liés à la sécurité.

Département SI Utilisateur :

- 34 000 incidents déclarés (-6%) ce qui nous ramène à des chiffres que l'on n'avait pas vus depuis 2012, avant le projet Moc@ ou la période COVID ;
- 35 000 appels et 5 000 sollicitations par d'autres canaux (-9%) ;
- 89% de résolution des incidents en moins de 5j (amélioration de 2,5%) ;
- 14 200 demandes (soit +7%) ;
- 426 k€ de frais de mobilité (+17%), avec +15% d'abonnements smartphones, +17% d'abonnements data et -5% d'abonnements GSM.

Département Pilotage et Ressources :

- 28 objectifs stratégiques recensés ;
- 105 processus métier cartographiés ;
- 206 îlots fonctionnels répartis en 34 quartiers ;
- 741 applications actives (dont 589 applis métiers) ;
- 349 flux applicatifs.

Département SI Métiers :

- 57 projets en cours ;
- 102 projets présentés à l'arbitrage par les chargés d'affaires ;
- 589 applications métier et applications service suivies ;
- 3407 incidents traités par la cellule Usage et Maintenance ;
- 658 espaces Sharecan actifs fin 2022 et 92 nouveaux espaces créés en cours d'année ;
- 99 Accompagnements techniques en visioconférence des événements de la collectivité (Soirées concertation, conseils municipaux et Métropolitains, webinaires, etc...)

Direction des Ressources Humaines

La DRH assure le pilotage de la stratégie en matière de ressources humaines, accompagne les agents-es et l'ensemble des services déconcentrés (services administration générale et ressources et référents-es RH) dans tous les actes de gestion, de recrutement, de formation, d'accompagnement professionnel, social et médical qui font le quotidien professionnel des agent-es ; elle mène le dialogue social avec les organisations syndicales.

a. Emploi et développement des compétences

En 2022, le service a poursuivi ses activités habituelles et a développé des axes structurants et transversaux autour des nouvelles lignes directrices de gestion sur les parcours, de la GPEEC, du baromètre social et de l'évolution du SIRH.

Département maintien et développement des compétences

Le partenariat avec le CNFPT a été renforcé et de nouveaux parcours ont été mis en place avec des accompagnements au télétravail, au plan de développement des compétences managériales ou encore à la mobilité contrainte. L'accent a également été mis sur l'accueil de collégiens et sur le recensement et la publication des offres de stages.

15 717 jours de formation ont été réalisés (dont 1 670 jours avec des formateur-trices internes) et 630 stagiaires ont été accueillis-es (+ 9 % par rapport à 2021).

Département Transitions et parcours professionnels

Plusieurs constats cette année : une raréfaction des CV pour les offres d'accueil de notre administration, une diminution des postes ouverts auprès de certains prescripteurs de contrat ainsi qu'une certaine volatilité des salarié-es recruté-es dans un marché de l'emploi porteur pour les sorties positives et des abandons sans information pour les sorties moins favorables.

14 agent-es engagés-es dans le dispositif de préparation au parcours de reclassement (PPR), 40 volontaires en mission de service civique, 135 salarié-es en insertion et 65 nouveaux accueils pour un effectif total de 291 personnes suivies en mobilité contrainte.

Département Pilotage de l'emploi

L'objectif de recrutement de 100 apprenti-es a été rempli et un travail a été engagé sur l'attractivité des offres d'emploi, dont la présence du service et des directions métiers lors de forums et job-datings. Le département a procédé à 1 983 recrutements, et 99 contrats d'apprentissage ont été signés.

b. Administration des ressources humaines

Outre la gestion courante de la paie et des situations administratives post-recrutement de l'ensemble des agents-es fonctionnaires, contractuels-les et vacataires de l'Eurométropole, la réalisation de l'ensemble des badges au profit des agents-es engagés-es en 2022, ainsi que l'appui des services et des agents-es en ce qui concerne les questions de temps de travail, le service ARH a contribué à la mise en place des dispositifs et réformes suivants :

- Nouvelles modalités afférentes au télétravail (plus de 3 000 conventions) ;
- Mise en paie du complément de traitement indemnitaire dans le cadre du Ségur de la Santé au profit de près de 300 agents-es ;
- Mise en paie du RIFSEEP 2, mesure touchant plusieurs centaines d'agents-es ;
- Réformes des catégories C et B ;
- Nouveau régime d'astreintes ;
- Rupture conventionnelle ;
- Conventonnement avec Pôle emploi quant à la gestion des allocations de retour à l'emploi.

Souhaitant davantage communiquer sur les évolutions en matière de ressources humaines, plusieurs webinaires ont été co-organisés sur des sujets précis (astreintes ; gestion des AT/MP des agents-es contractuels-les ; télétravail ; gestion des grèves ; prime d'intérim pour collègue absent-e).

Enfin, le service a intégré, au 1^{er} novembre 2022, la cellule gestion des absences pour raison de santé, anciennement cellule AT-MP qui était jusqu'alors rattachée au service PQVT.

c. Prévention et qualité de vie au travail

Le service Prévention et Qualité de Vie au Travail (PQVT) pilote et coordonne la politique de prévention des risques dont la coordination du réseau des préventeurs-trices, l'animation des travaux de la formation spécialisée du CST (CHSCT en 2022) et accompagnement de la politique habillement et EPI.

L'année 2022 a encore été marquée par la gestion de la crise sanitaire (protocoles sanitaires, dialogue social et communication, moyens de protections des agents-es). Malgré la charge, le projet de déploiement d'un logiciel d'évaluation des risques professionnels et de suivi des plans d'actions a avancé et il devrait être opérationnel courant 2023.

Égalité professionnelle et qualité de vie au travail

L'année 2022 a été marquée par le recrutement d'une cheffe de projet en charge de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail. Cette création de poste marque l'engagement de la collectivité à être un employeur exemplaire conscient de sa responsabilité sociétale.

Au titre de l'égalité professionnelle, le service a assuré la coordination du plan d'action 2022-2024 et structuration de ses instances de gouvernance (comité technique et COPIL), l'accompagnement dans la réalisation des actions, et la diffusion d'une culture de l'égalité au sein de la collectivité.

Au titre de la QVT, le service a assuré son soutien aux projets transversaux et/ou de direction, et la reprise de la gestion du Comptoir des Services (utilisé par 420 agent-es).

Mission handicap

L'année 2022 clôture la 3^{ème} convention de l'EMS avec le Fonds pour l'insertion de la personne handicapée dans la fonction publique (FIPHFP) et se caractérise par la reprise, après deux années de crise sanitaire, d'une activité ordinaire propice aux accompagnements individualisés et de proximité.

Les principaux projets concernent l'engagement de la collectivité dans une nouvelle convention avec le FIPHFP pour la période 2023-2025, une première participation de l'EMS à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) et une réflexion collégiale approfondie autour de l'insertion professionnelle durable des personnes en situation de handicap.

La collectivité compte 575 agents-es bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : 317 femmes et 258 hommes ont déclaré une situation de handicap, soit un taux d'emploi de 7,77 % supérieur à l'obligation légale fixée à 6% des effectifs.

133 dispositifs de compensation ont été mis en place, dont 63 aménagements matériels (matériels adaptés, remboursement du reste à charge suite à l'acquisition de prothèses auditives et verres correcteurs) et 56 aménagements organisationnels (accompagnement des apprentis-es en situation de handicap, transcriptions braille, interprétariat LSF, transport adapté).

Cellule d'alerte et d'écoute

Conformément au décret n°2020-256 du 13 mars 2020, la collectivité s'est dotée d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel, menace ou agissements sexistes. La cellule d'alerte et d'écoute, composée d'agent-es de la DRH, a été ouverte le 1^{er} septembre 22. À disposition de l'ensemble des agent-es victimes ou témoins des faits relevant du décret et/ou exprimant une souffrance au travail, cette cellule a reçu 23 alertes entre son ouverture et la fin d'année. Ces alertes émanent de 13 femmes et 5 hommes, qui ont tous-tes été reçu-es en entretien (33h d'entretien, soit en moyenne 1,4 h d'entretien par personne). Le temps de traitement d'une alerte par la cellule (de la réception de l'alerte à l'envoi du signalement à la DRH) a été en moyenne de 16 jours. Pour chaque situation, une réponse adaptée de la DRH a été apportée (suspension, enquête en vue de déterminer la nature des faits, discussions pluridisciplinaires, etc).

d. Médecine du travail

Avec 3 244 agents venus-es en visite médicale, le service, de nouveau au complet, a retrouvé une activité médicale comparable à celle d'avant la crise sanitaire. Les visites médicales systématiques ont été reprises, mais la priorité est donnée aux visites urgentes ainsi qu'aux visites de reprise après CLM, CLD, AT, MP afin d'évaluer la nécessité d'un aménagement de poste à la reprise du travail.

Les aménagements de poste par des moyens matériels (siège ergonomique, bureau réglable en hauteur, ...), des moyens organisationnels (télétravail, changement d'équipe...), par le temps de travail (temps partiel thérapeutique) permettent le plus souvent de maintenir l'agent-e à son poste de travail.

11% des visites médicales effectuées nécessitent de définir des restrictions temporaires ou définitives d'aptitude au poste. Parfois, les restrictions permettent difficilement le maintien de l'agent-e à son poste de travail et nécessitent son reclassement sur un poste compatible avec son état de santé. Depuis plusieurs années est observée une augmentation des visites à la demande des agents-e : mise au point d'aménagement de poste, modification de l'état de santé de l'agent-e, ou encore difficultés professionnelles source d'une souffrance au travail avec impact sur l'état de santé.

Les médecins participent régulièrement à des réunions pluridisciplinaires au sein de la DRH (reclassements suite à inaptitude, collaboration avec les assistantes sociales du service social du travail) ou avec les autres services.

e. Service social du travail

Le service social du travail a enrichi son périmètre d'activité, tant dans le domaine de l'intervention sociale que dans celui de l'action sociale, et bénéficie de nouveaux locaux, améliorant l'accueil du public tout en permettant un rapprochement géographique avec les autres services de la direction.

Concernant les accompagnements individuels des agents-es dans le domaine professionnel, santé, financier, familial et logement, 1 595 interventions ont été enregistrées. Sur le plan des actions collectives, les assistantes sociales participent à divers groupes de travail (ZFE, comité technique égalité professionnelle, charte de l'inaptitude...) ainsi qu'aux réunions pluridisciplinaires de la direction (reclassements et situations difficiles).

L'équipe a retrouvé son effectif complet et le service s'est vu confier de nouvelles missions : contribution à la cellule d'alerte et d'écoute et suivi des Amicales et des restaurants administratifs.

Dispositif don solidaire / enfants gravement malades :

Bénéficiaires	Donneurs-es
16 agents-es	56 agents-es
227 jours octroyés	177 jours de don reçus, dont 5 nominatifs

Prestations sociales

	Bénéficiaires	Montant total
Prestations vacances	107	11 571,81 €
Frais de garde moins de 3 ans	5	1 543,68 €
Allocation enfant handicapé	45	72 209,74 €
Bourses	166	123 840,00 €
Chèques vacances (instruction)	3 806	780 785,86 €

f. Mission dialogue social

Outre les nombreuses rencontres avec les organisations syndicales menées dans le cadre de rencontres bilatérale ou au titre des CHSCT et des CT, l'année a été marquée par l'organisation des élections professionnelles (du 1^{er} au 8 décembre), avec pour la 1^{ère} fois un vote exclusivement électronique, pour un taux de participation supérieur de plus de 2% à celui des dernières élections. Parmi les nombreux sujets abordés lors du dialogue social, peuvent être mentionnés principalement le 2^{ème} volet du RIFSEEP ainsi que les lignes directrices de gestion « accompagnement des parcours ».

g. Pilotage RH

Contrôle de gestion

L'arrivée d'une contrôleuse de gestion en mai 2022 a permis de relancer le dialogue de gestion avec les directions, en particulier pour le suivi et la projection des enveloppes RH déconcentrées, et de contribuer à la préparation de la démarche « adéquation missions moyens » à la fin du 2nd semestre.

Appui aux managers

Un nouveau plan de développement de compétences managériales a été co-construit en 2022 en s'appuyant sur les besoins des managers. Validé en fin d'année, ce plan propose une offre de service complète à nos 1 100 managers pour 2023 à 2026, autour des axes suivants : dispositif d'accompagnement à la prise de poste (dont une nouveauté : le parrainage), parcours de formation management et accompagnements/coachings (une 40^{aine} de groupes), espace numérique partagé, newsletter mensuelle, « Cafés du management » mensuels, groupes de co-développement, conseils aux encadrants-es dans l'organisation de séminaires ou d'ateliers de travail, accompagnements dans des situations de management complexe (marché de régulation, médiation, coachings).

Communication et animation

L'année a été rythmée par l'accompagnement des grands projets portés par la direction : résultats du 1^{er} baromètre social, élections professionnelles, RIFSEEP. Une démarche transversale de « marque employeur » a été initiée, dans le but de favoriser la visibilité et l'attractivité des métiers de la collectivité. Concernant l'animation de la communauté RH (agents-es de la DRH et des réseaux RH déconcentrés dans les directions et services), de nouveaux formats ont été mis en place : organisation régulière de webinaires sur les sujets RH et réunions plénières de la communauté RH.

Département juridique

En 2022, le département juridique RH a continué d'être fréquemment sollicité par différents services pour connaître leurs obligations, possibilités, risques et marges de manœuvre en matière de gestion du personnel pour des cas complexes ou sortant de l'ordinaire.

En charge de l'instruction des affaires disciplinaires à partir de 1 jour d'exclusion (les avertissements et blâmes étant gérés par les services), le département juridique a abouti à 10 sanctions sur l'année et organisé 2 séances de conseils de discipline (6 affaires). Il accompagne également les services dans les mesures d'urgence et la protection des agent-es (7 suspensions prononcées). Le département juridique est de plus en plus sollicité pour mener des enquêtes administratives (6 enquêtes en 2022).

L'équipe traite régulièrement de recours gracieux et instruit les protections fonctionnelles demandées par les agent-es et les élu-es ; elle s'est aussi impliquée dans l'organisation des élections professionnelles et a été intégrée au sein de la cellule d'alerte et d'écoute.

Qualité et procédures

Les procédures, constitutives du socle documentaire d'une démarche qualité, ont progressivement intégré le support dédié. Le suivi et la coordination des contrôles se sont notamment traduits par l'accompagnement en 2022, sur le volet RH, d'un contrôle de l'Agence

Française anticorruption. Par ailleurs, le travail de réalisation des traitements RGPD s'est poursuivi.

Projets RH

Le projet d'actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP 2) a été au centre des négociations avec les organisations syndicales au cours de l'Agenda social ; mené en lien avec le réseau RH déconcentré, il a permis des mesures en faveur de l'amélioration de l'égalité professionnelle et de la reconnaissance de la pénibilité. Ces mesures, qui représentent un effort financier de plus 2 millions d'euros annuels, ont été délibérées au Conseil de l'Eurométropole le 30 septembre 2022, et sont entrées en vigueur progressivement entre octobre 2022 et janvier 2023.

Par ailleurs, le projet de passage aux 1 593 h a été engagé et doit aboutir en 2023 à un nouveau cadre général du temps de travail ; une réflexion sur l'expérimentation de la fin de la badgeuse a été lancée.

Département SIRH

2022 a été une année riche en projets : l'outil de gestion des temps a été ouvert en consultation aux collaborateurs·trices, un outil de pilotage de la masse salariale a été mis en place et enfin le vote électronique a été mis en œuvre pour la 1^{ère} fois dans le cadre des élections professionnelles.

D'autres projets ont été amorcés telle que la mise en place d'un nouvel outil de pilotage du recrutement ou encore la montée de version de l'outil de gestion des temps, qui doit permettre à terme aux agents-es de déclarer leurs congés en ligne. En octobre, le projet majeur de renouvellement de l'outil de gestion de la carrière, de la paie et des postes a été lancé ; il doit entrer en production pour la paie de janvier 2024.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche de modernisation de l'ensemble du système d'information des ressources humaines (SIRH), qui vise à un horizon 2025-2026, à refondre nos applications informatiques afin de répondre aux objectifs de simplification et de dématérialisation, au service des gestionnaires RH, mais également de l'ensemble des agents-es qui pourront ainsi bénéficier d'un accès modernisé aux procédures et aux informations dont ils-elles ont besoin.

Direction de l'Accompagnement des Projets, des Innovations et des Équipes

1. Principales missions de la direction

La Direction Accompagnement des Projets, des Innovations et des Équipes (DAPIE) a comme principale mission d'accompagner l'équipe de Direction Générale ainsi que les directions de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadrage et la réalisation de leurs projets d'évolutions qu'ils soient liés à des enjeux de politiques publiques, d'organisation interne et/ou de management des équipes. Elle couvre un spectre large, accompagnant des projets stratégiques comme plus opérationnels, transversaux comme sectoriels.

La Direction se positionne comme un cabinet de conseil interne et met à la disposition des directions et des services, des équipes pluridisciplinaires sur les champs d'expertise suivants : conseil en organisation, méthodologie de projets, accompagnement des équipes et de l'encadrement, démarches qualité, contrôle interne, management des risques, évaluation des politiques publiques et démarches d'innovation. Elle s'appuie pour cela sur une équipe de 16 collaborateurs·rices.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

L'année 2022 a notamment été marquée par les travaux de structuration de la DAPIE, nouvelle direction créée au sein de la DGA Accompagnement Humain Transformation Innovation (AHTI) le 19 septembre 2022, regroupant des entités préexistantes dans l'objectif de répondre à différents enjeux :

- Renforcer l'accès aux orientations stratégiques de la collectivité afin de déployer une offre de services cohérente et adaptée.
- Renforcer la cohérence et la coordination entre les entités complémentaires au sein de la DGA AHTI et mobiliser un panel élargi d'expertises
- Apporter une meilleure lisibilité du périmètre d'intervention et de l'offre de service,
- Disposer d'équipes pluridisciplinaires au service des besoins des directions
- Renforcer la capacité à accompagner les projets du diagnostic à la mise en œuvre des plans d'actions en intégrant une dimension « accompagnement au changement ».

En parallèle de ce processus de création de la direction, plusieurs démarches ont été conduites par le collectif de la DAPIE et différents projets ont été accompagnés :

Tournée EMsemble : la DAPIE s'est mobilisée auprès de la Direction générale pour organiser et participer aux rencontres des équipes d'encadrement de chaque Direction entre fin août 2022 et janvier 2023. L'objectif de cette démarche, qui s'intègre au projet EMsemble, étant de favoriser un dialogue de proximité autour des besoins et problématiques prioritaires de chaque direction afin de construire par la suite un plan d'actions priorisées et de proposer des réponses adaptées en associant les directions ressources concernées.

- **Le baromètre social**, sous le pilotage du DGA AHTI et en co-portage avec la DRH : la réalisation de l'enquête interne sur la fin d'année 2021 avait été externalisée auprès d'un prestataire qui a procédé à l'analyse des résultats et à la restitution auprès des agent-e-s et de l'encadrement sur le printemps 2022.

Des groupes de travail composés d'agent-es volontaires, d'encadrant-e-s, de professionnel·les des RH ont ensuite été constitués pour contribuer à la construction d'un plan d'actions transversal à la collectivité, présenté en CHSCT le 7 juillet 2022 et comprenant 6 axes, déclinés en 29 actions :

- Améliorer la Qualité de Vie au travail et le dialogue managérial ;
- Renforcer la fonction RH et la politique RH afin de faciliter pour les agent-es la gestion quotidienne de leur situation et d'accompagner leur parcours professionnel et de carrière ;
- Fidéliser les collaborateurs et améliorer l'attractivité de la collectivité ;
- Améliorer le fonctionnement administratif ;
- Partager la feuille de route politique et sa déclinaison dans l'administration.

En parallèle, sur la base des enseignements du baromètre social, chaque direction a identifié ses axes de travail prioritaires à engager pour favoriser au sein de son entité une qualité de vie au travail, en sollicitant au besoin, l'appui de la DAPIE pour accompagner la structuration et/ou déclinaison du plan d'actions. Cette démarche de baromètre social se poursuivra jusqu'en 2026, avec deux autres enquêtes, la prochaine étant prévue au printemps 2024.

Évaluation du contrat de ville : Membre de l'équipe projet, la DAPIE s'est fortement mobilisée pour accompagner cette évaluation menée conjointement par des partenaires internes et externes. L'objectif était de mesurer les effets du contrat de ville et les dynamiques territoriales à l'œuvre, de vérifier la cohérence des actions au regard des enjeux fixés au dispositif et, le cas échéant, de réorienter les priorités en vue d'une prochaine contractualisation.

Travaux préparatoires pour des évaluations 2023 : De premiers échanges ont permis de cadrer des évaluations à engager courant 2023 telles l'évaluation du programme de réussite éducative, l'évaluation du plan climat ou encore la consolidation et la mise en perspective des réalisations de la collectivité à mi-mandat.

Accompagnements organisationnels : L'accompagnement 2022 s'est centré sur le cadrage et le déploiement des projets de service de la Direction des Mobilités. L'année a également été mise à profit pour repenser la gouvernance et l'accompagnement des projets de service et d'organisation pour une sécurisation et un appui renforcé des fonctions ressources. Pour augmenter notre capacité d'intervention et répondre à un nombre grandissant de sollicitations, la DAPIE s'est enfin dotée d'un cadre d'achat permettant de recourir à des cabinets de conseils externes.

Travaux préparatoires pour des accompagnements 2023 : De premiers échanges ont permis de cadrer de futurs projets: Projet d'organisation du service Police du bâtiment, projet de service et d'organisation de services ressources déconcentrés, projet de service et d'organisation maintenance bâtiment.

Démarches qualité: La direction a accompagné les services du Protocole et de l'Eau et Assainissement dans l'obtention de leurs certifications environnementales ISO 14001. Elle a

accompagné 12 autres services dans le renouvellement de leurs certifications ISO 9001 (Maintenance Bâtiment, Protocole, Espaces Publics et de Nature, Mobilités).

Relation aux usagers : La DAPIE contribue aux réflexions visant à améliorer l'accueil et la relation aux usagers. Elle a notamment co-organisé les 9èmes rencontres nationales de l'accueil et des relations aux usagers qui ont rassemblé 150 partenaires à Strasbourg.

Accompagnement des équipes et de l'encadrement : La démarche de « levée des irritants » initiée en 2021, s'est poursuivie sur l'année 2022 afin de renforcer les dynamiques d'accompagnement de proximité mises en place auprès de certaines équipes dans le but de contribuer à l'amélioration de leur cadre et conditions de travail (état des lieux, échanges individuels et/ou collectifs, préconisations, formalisation et suivi d'un plan d'actions...). Différents accompagnements ont ainsi été menés en 2022 auprès notamment de la Direction de la Sécurité (Police Municipale et Service de Surveillance de la Voie Publique), de la Culture (Œuvre Notre Dame, Musées), du Service des Assemblées, du Service Voies Publiques, du Département Protection des Mineurs.

Appui à la conception et à l'animation de temps collectifs : la DAPIE est également intervenue en 2022, en étroite articulation avec la DRH, pour accompagner certain-e-s encadrant-e-s dans l'organisation de séminaires ou d'ateliers de travail (objectifs, méthodologie, organisation pratique, techniques et outils d'animation, appui à l'animation...)

Gestion des risques :

Cartographie des risques d'atteinte à la probité : en déclinaison de la cartographie des risques majeurs, la direction a déployé une démarche de cartographie des risques d'atteintes à la probité associant des représentant-e-s de chaque direction de la collectivité dans le cadre de différents ateliers de travail qui ont démarré en juillet 2022. Structurée en plusieurs étapes, cette démarche devra permettre d'identifier les risques à suivre en priorité à l'échelle de la collectivité, de construire un plan d'actions d'amélioration de la maîtrise de ces risques et d'en assurer un suivi.

Accompagnement du contrôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA) : la direction a été mobilisée, à compter de juin 2022, pour accompagner le contrôle de l'Agence Française Anticorruption sous le pilotage du Secrétariat Général.

Déontologie : la direction a été chargée de coordonner la démarche d'actualisation des dispositifs en matière de déontologie initiée à l'automne 2022 en articulation avec le collège de déontologie et le collège des référentes déontologues de la collectivité.

Contrôle interne : sur l'année 2022 certaines directions ou services ont été accompagnés dans la structuration de leurs processus internes (Service AGR de la DGA AHTI, Service Presse de la Direction de la Communication)

Innovation et politiques temporelles :

Réalisation d'un partenariat avec In Situ lab, Diplôme d'arts appliqués du lycée CFA des métiers de l'architecture, de la construction et du design Le Corbusier dans le cadre d'une étude prospective de design visant à questionner les flux, les espaces et leurs usages dans une démarche d'innovation de services associés au mobilités douces et actives.

Prestations d'assistance à maîtrise d'usage (AMU) : en 2022, des accompagnements de services sur les fonctions d'assistance à maîtrise d'usage et de design de services publics se sont poursuivis. La DAPIE s'est également dotée d'un nouveau cadre d'achat permettant de recourir, à compter de 2023 à des prestations d'AMU.

Mise en place du comptoir des services en janvier 2022 avec accompagnement de l'ouverture et participation au déploiement d'animations mensuelles proposées par le comptoir des services sur les sites du Centre Administratif et de la Fédération. Fin 2022 la gestion du dispositif a été confiée à la DRH.

Signature à l'automne 2022 du projet Time4all (programme CERV) visant à appuyer la structuration et la pérennisation du réseau européen des temps, dont la Ville de Strasbourg est membre et dont l'objectif est d'inciter les villes à mettre en œuvre et promouvoir les politiques temporelles.

Participation aux rencontres organisées par les réseaux nationaux et européens dont la collectivité est membre: réseau Tempo Territorial, réseau européen des temps (dans la continuité de la signature de la Déclaration de Barcelone en 2021), réseaux nationaux en matière d'innovation.

Participation à différents groupes projets portés par des directions thématiques sur politiques publiques - actions bancs et assises en ville de Strasbourg, ouverture des écoles hors du temps scolaire afin de permettre différents usages de proximité, étude de l'ouverture des médiathèques le dimanche.

TRANSFORMATION DÉMOCRATIQUE, EUROPE, TERRITOIRES ET PRÉVENTION

Direction de l'Intercommunalité

2022 a été l'année du renforcement du positionnement et des missions de la direction de l'Intercommunalité. En effet, si l'année 2021 a été celle du renforcement de l'équipe, 2022 a permis la traduction administrative du projet politique qui positionne de manière stratégique les missions exercées par la direction. Ainsi, en plus des réunions mensuelles de la conférence des Maires et des DGS, de nombreux groupes de travail ont été organisés avec les communes pour favoriser le dialogue et la mutualisation intercommunale. Par ailleurs, le travail débuté en 2021 sur un conventionnement avec les communes a abouti à la première signature d'une convention qui permettra de généraliser la démarche en 2023.

1. Principales Missions

La direction de l'Intercommunalité a notamment pour missions de :

- Faciliter les relations entre les communes et les services de l'Eurométropole ;
- Assurer le fonctionnement des différentes instances de concertation, conférence des Maires, réunion des Directeurs-trices généraux des services des communes, rencontre des élu-es, réunions thématiques des agent-es des communes ;
- Animer le réseau des DGS ;
- Accompagner les services dans le cadre des démarches de mutualisation ;
- Conseiller les services en matière d'intercommunalité et de connaissance des compétences respectives des communes et de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Accompagner les services dans la mise en œuvre des transferts de compétences ;
- Mettre en place une convention avec chaque commune volontaire de l'Eurométropole, déclinant sur le territoire de la commune la politique de l'Eurométropole ;
- Animer le dispositif des contrats de réciprocité.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

La conférence des Maires

Point fort de la gouvernance de l'Eurométropole de Strasbourg, elle permet de concerter les maires sur des enjeux d'agglomération, les principaux projets et les politiques métropolitaines. Elle constitue l'instance de débat et d'arbitrage pour les principales orientations stratégiques, les projets importants et les grandes décisions.

Différentes orientations ont été prises par la Présidente pour en renforcer le caractère stratégique à l'horizon du mandat 2020-2026. Elles ont vocation à diversifier les lieux de réunion dans les différentes communes de l'Eurométropole, pour partager la connaissance des territoires métropolitains et les innovations communales. Dix réunions ont été organisées en 2022. Les ordres du jour portaient principalement sur les points suivants :

- Transition écologique (climat, environnement, énergies) : 25 %
- Mobilités, voirie : 14 %
- Transition démocratique : 14 %

- Urbanisme : 11 %

Les réunions des Directeurs Généraux des Services

Animée par la Directrice générale des services de l'Eurométropole de Strasbourg, la réunion mensuelle des DGS est un temps fort de la cohésion intercommunale permettant de coordonner les grandes orientations de l'Eurométropole, de lever les irritants au niveau communal mais aussi de construire un réseau de partage d'expérience et d'entraide pour les services communaux.

Les DGS des communes sont très attachés à ces réunions, qui leur permettent de bénéficier de l'expertise des services de l'Eurométropole et d'échanger avec leurs homologues de l'intercommunalité. 10 réunions ont été organisées en 2022 portant principalement sur les points suivants :

- Administration générale et Finances (42 %) ;
- Climat, environnement, Énergie (35 %) ;
- Urbanisme, aménagement (19 %).

Les visites territoriales de la présidente

Les visites de la Présidente dans les communes permettent d'être à l'écoute des préoccupations des élu-es communaux, de se rendre compte concrètement des dossiers eurométropolitains et de mettre en valeur des initiatives communales. Tout au long de l'année, 43 dossiers ont été abordés avec les Maires lors de ces visites.

En 2022, la Présidente a achevé la première tournée des communes avec les visites de :

- Lingolsheim le 8 avril (cette visite a été exceptionnellement organisée en distanciel) ;
- Vendenheim le 1er juillet ;
- Holtzheim le 19 août ;
- Illkirch-Graffenstaden le 28 novembre ;

Le 8 décembre, la visite de la commune d'Hoenheim, qui a été l'occasion de signer la première Convention territoriale, a inauguré la seconde tournée de la Présidente sur le territoire.

Les conventions partenariales avec les communes

Traduction du pacte de gouvernance, adopté en Conseil de l'Eurométropole du 25 juin 2021, les conventions partenariales ont pour objet de préciser les objectifs partagés par l'Eurométropole et les communes sur leur territoire et de garantir la cohérence des actions métropolitaines et communales.

Elles visent à accompagner et cadrer les relations entre l'Eurométropole et les communes. Les communes peuvent y inscrire leurs priorités politiques et leurs contributions au développement de l'intercommunalité. Le document proposé se structure autour des trois parties suivantes, élaborées conjointement par l'Eurométropole et la commune :

- Un diagnostic partagé établissant les caractéristiques de la commune, son positionnement dans le territoire, ses forces et ses faiblesses, ainsi que ses perspectives de développement.

- Les actions territorialisées de l'Eurométropole, ses investissements sur la période 2022-2026 et les accompagnements thématiques possibles.
- Enfin, les actions et initiatives locales dont la commune est pilote et qui rayonnent à la fois à l'échelle du bassin de vie que sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole.

Après un travail de co-construction avec les directions de l'Eurométropole et la commune, la première convention partenariale a été signée le 9 décembre 2022, entre l'Eurométropole et la commune de Hoenheim, lors d'une visite de la Présidente en commune. Les prochaines conventions devraient concerner Breuschwickersheim et Geispolsheim, communes expérimentatrices, avant d'être progressivement déployées vers le reste des communes volontaires.

Le réseau des responsables des services techniques

Créé en 2021, en réponse à une demande forte des communes, le réseau des référent-es des services techniques des communes s'est réuni à deux reprises en 2022, le 27 avril et le 9 novembre. Il s'inscrit en complémentarité des rencontres des DGS. Les sujets suivants y ont été abordés :

- Fonctionnement du service des voies publiques ;
- Partage des mesures de sobriété prises par l'Eurométropole et les communes au niveau de l'éclairage public et de la gestion des bâtiments ;
- Accompagnement de l'agence du climat dans le cadre du décret tertiaire.

Les rencontres ont également été l'occasion de présenter des réalisations concrètes des communes : déminéralisation de cours d'école à Illkirch-Graffenstaden et création d'un nouveau groupe scolaire à Plobsheim.

En parallèle, le réseau s'articule autour d'un espace Sharecan où les membres peuvent interagir et s'assister mutuellement.

Le groupe de travail sur le service informatique commun

La mise en place d'un service informatique commun avec les communes volontaires a été actée en 2021 et budgétée à compter de 2022. À terme, en complément au socle commun, le catalogue de services métropolitains comportera l'ensemble des applications adaptées aux besoins des différentes strates de communes.

Fegersheim, Osthoffen, Achenheim, Vendenheim et Schiltigheim ont été candidates pour l'expérimentation de la mise en place du socle informatique commun et ont, à ce titre, bénéficié d'un audit de leur structure informatique. Ces audits ont débouché au 1er semestre 2022 à la migration, pour test, de l'ensemble des applications informatiques ainsi que de l'infrastructure de la commune de Fegersheim vers l'Eurométropole.

Enfin, le club informatique a poursuivi ses réunions semestrielles pour partager les expériences et mutualiser les projets informatiques entre communes.

Le groupe de travail Finances / Ressources Humaines

Ce groupe de travail Finances/Ressources humaines a été créé en mars 2022, en réponse à un besoin identifié au niveau des communes de pouvoir disposer, sur ces thématiques, d'un lieu

d'échanges entre les agents. Trois réunions ont ainsi été organisées les 4 mars, 20 juin et 17 octobre et ont réuni en moyenne une vingtaine d'agent-es. Ce groupe de travail s'inscrit en complémentarité des rencontres des DGS et du réseau des responsables techniques. Les sujets abordés à l'occasion de ces rencontres sont variés, nous pouvons citer :

- Le télétravail, le temps de travail, le forfait mobilité durable, les astreintes, le recrutement des AESH, la gestion automatisée du temps de travail, le statut des professeurs des écoles de musique, la mise en place du compte personnel de formation... pour le volet Ressources humaines ;
- La M57, les conventions antennes ou encore les marchés de l'énergie pour le volet Finances.

A l'instar du réseau des responsables techniques, le groupe de travail Finances/Ressources Humaines dispose d'un espace collaboratif Sharecan où les membres peuvent interagir et s'assister mutuellement.

Le groupe de travail Sécurité

La mise en place de différents réseaux thématiques à destination des agent-es des communes de l'Eurométropole (Groupe de travail finances/RH, réseau des responsables des services techniques), a démontré l'intérêt de ces lieux d'échanges et de partage d'expériences. En 2022, un nouvel espace d'échanges a été créé à destination des responsables des polices municipales, gardes champêtres et ASVP des communes.

La première réunion s'est tenue le 11 octobre 2022 et a été l'occasion d'aborder des sujets tels que les difficultés de recrutement, les horaires, les rapports avec la police nationale/ la gendarmerie, les procédures, le matériel, la collaboration entre polices municipales ou encore le CISPD-R. Les rencontres se poursuivront en 2023.

Le Bloc-Notes des élus municipaux

Le Bloc-notes est une lettre d'information dématérialisée adressé par courriel aux 874 élu-es des communes de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'aux membres du conseil de développement, aux DGS des communes et aux Directeurs/Directrices et chef-fes de service de l'Eurométropole.

Il apporte un éclairage synthétique sur les principaux projets et politiques de l'Eurométropole, l'actualité du territoire et les grandes délibérations. Les articles sont basés sur les délibérations du mois en cours ainsi que sur les sujets de la conférence des Maires. 7 bloc-notes ont été envoyés aux élu-es des communes en 2022. Le taux d'ouverture moyen du mail envoyé est de 40 %.

Le Résumé des Conseils de l'Eurométropole

Le résumé des réunions du Conseil de l'Eurométropole est adressé la semaine suivant chaque réunion du conseil aux 33 maires de l'Eurométropole. Ce support leur permet de communiquer aux élu-es de leur conseil municipal pour comprendre les principaux enjeux des points inscrits à l'ordre du jour de chacune des séances mensuelles. Il sert aussi de base pour reprendre partiellement ou en totalité les informations dans leurs propres communications municipales (bulletin communal, site Internet, réseaux sociaux...).

L'espace collaboratif des DGS des communes

Cet espace numérique partagé permet de gérer des forums, de mettre à disposition des documents, des ordres de jour et des dossiers des réunions aux DGS des communes. Les invitations et relevés de conclusions de la Conférence des Maires et des réunions des DGS sont entièrement dématérialisés et mis en ligne sur cet espace collaboratif.

En 2022, plus de 5 000 connexions des DGS au site ont été effectuées. Le succès de l'espace prouve l'intérêt des DGS à ce type de collaboration. Ils y contribuent eux-mêmes par le biais du forum de discussions. 21 discussions ont été créées en 2022 par les DGS sur des thématiques variées : finances, ressources humaines, urbanisme, administration générale.

La Vadémécum des interventions de l'Eurométropole et le trombinoscope des communes

Pensé comme un catalogue pratique, le vadémécum est un document qui recense l'ensemble des aides, accompagnements et services proposés par l'Eurométropole aux communes. Diffusé aux directions générales des services des communes, il précise les modalités d'intervention des services de l'Eurométropole, classées par grandes thématiques, ainsi que les coordonnées des personnes contact dans les services. La direction de l'Intercommunalité tient également à jour le trombinoscope des Maires et DGS des communes avec les coordonnées de chaque DGS.

La connaissance du territoire

Les directions, les services thématiques et les visites de la Présidente dans les communes permettent à la Direction de l'intercommunalité de prendre connaissance des territoires à travers la réalisation de fiches synthétiques sur les communes. Mises à jour en 2022, ces notes transversales veillent à clarifier les affaires de compétence eurométropolitaine en cours dans les communes.

Les partenariats avec les territoires environnants

Le contrat de réciprocité entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche a été signé fin 2018. La direction de l'intercommunalité en assure le pilotage pour l'Eurométropole.

Le « Printemps de la Forêt », organisé par la Vallée de la Bruche, en mai 2022, a été l'événement majeur de cette année. Cette manifestation, articulée autour de l'axe ferroviaire de la Bruche, vise à mettre en valeur le bois, dans toutes ses composantes, du paysage, à l'environnement, en passant par l'artisanat et la construction. L'Eurométropole s'est associée à l'événement de plusieurs manières :

- Une centaine de vélos de la collectivité ont été mis à disposition du public aux gares de Rothau et de Saint-Blaise-la-Roche pour aider à la découverte des animations proposées ;
- Une campagne de promotion de l'évènement a été réalisée auprès des habitants de l'Eurométropole afin de valoriser cette manifestation et ce territoire voisin ;
- Une tarification spécifique durant l'évènement a été mise en œuvre en lien avec la Région Grand-Est et la SNCF.

Le Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges a également été l'occasion pour l'Eurométropole de soutenir le contrat de réciprocité, en mobilisant le service géomatique. Il a également fait l'objet d'une campagne de communication sur le territoire de l'Eurométropole et de la mise en œuvre d'une tarification ferroviaire particulière. Plusieurs

lycées du territoire ont participé à l'évènement. Les échanges autour de la filière du bois se structurent avec l'appui de Fi'bois. L'année 2023 permettra des relations plus approfondies entre les collectivités.

Également, la direction de l'Intercommunalité pilote un projet de contrat de réciprocité entre l'Eurométropole, la ville de Strasbourg et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (syndicat mixte – 111 communes concernées – 94 000 habitants). L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) assure une mission d'appui et d'accompagnement dans la définition et la mise en œuvre du programme partenarial en lien avec la direction de l'intercommunalité, les élu-es de l'Eurométropole de Strasbourg, les élu-es et la direction du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Initié en 2021, ce contrat de réciprocité devrait faire l'objet d'une signature au premier semestre 2023.

Les comités de pilotage relatifs à ce contrat ont permis de déterminer trois axes prioritaires qui se déclinent en une série d'actions à court, moyen ou long terme : Axe Climat et environnement : Partenariat entre CINE (Centres d'Initiation à l'Environnement), « Adopte un arbre » ; Axe Soutien à l'économie locale : Innover par le design, Édition spéciale Tango & Scan, extension de l'appel à Projet SEVE, Workshop entre universitaires et écoles d'ingénieurs, valorisation des filières alimentaires locales et mutualisation de l'offre de loisirs scolaires ; Axe Aménagement/mobilité : Accompagnement de la mise en œuvre de la ZFE-m, observation des mobilités de loisirs, résorption de la vacance de logements. Des réflexions thématiques sont également menées autour de l'éco-rénovation et de l'énergie. En 2022, une première action autour de la communication sur la ZFE-m mise en œuvre par l'Eurométropole a été réalisée. Il s'agissait de permettre une adaptation de la communication autour de ce dispositif aux habitant-es des communes du territoire du parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Direction de la Participation Citoyenne

1. Principales missions de la direction

D'envergure Ville et Eurométropole, la DPC met en œuvre la politique de participation citoyenne des deux collectivités et assure la mise en œuvre des instances de démocratie locale, en lien avec différents services et directions (Territoires, Numérique, Communication, etc). À ce titre, elle assure des missions propres et fonctionnelles comme la conduite de dispositifs de démocratie locale ou de participation citoyenne. Elle est aussi « fonction-support » des autres services et travaille aux projets participatifs d'un certain nombre de directions thématiques.

Ses priorités pour 2022 s'axent autour de 3 axes :

- L'évolution des instances issues du Pacte pour la Démocratie, le document cadre des principes et règles de la participation citoyenne à Strasbourg ;
- La mise en œuvre des instances de démocratie locale ;
- Le déploiement d'un service-ressources à disposition des autres directions et services thématiques.

2. Faits marquants de l'année et principaux projets

La DPC accompagne le déploiement de projets participatifs phares portés par d'autres directions :

- « **Budget local, parlons-en** » : Quatre soirées d'information sur la fabrique du budget ont été organisées en 2022, et la Direction a accompagné la poursuite des travaux du panel sur le parcours usager de la tarification solidaire (en lien avec la DFP et la DSSJ).
- **Strasbourg Capitale de Noël** : Constitution et accompagnement à l'animation d'un jury citoyen de Noël (50 personnes) pour établir un cahier de préconisations sur l'évolution du marché de Noël sous le prisme de l'écologie et de la justice sociale, une démarche visant à la réappropriation de l'événement par les strasbourgeois (en lien avec la DEVA).
- **Citoyenneté européenne** : La DPC a veillé à assurer la poursuite de l'Appel de Strasbourg et les travaux de l'Agora (en lien avec la DREIT).

Évolution du Pacte pour la Démocratie

Les éléments qui suivent ont fait l'objet de plusieurs délibérations votées en CM en juin 2022.

Afin de proposer un écosystème de démocratie locale plus ouvert et plus concret à la population strasbourgeoise, la DPC a poursuivi les objectifs suivants :

- a. Assurer une meilleure lisibilité des instances de participation citoyenne en remplaçant le groupe de suivi et d'évaluation par des démarches d'évaluations participatives ciblées et qualitatives, assurant un mandat clair aux participants et permettant l'inclusion du plus grand nombre ;
- b. Mettre un terme au dispositif des initiatives citoyennes, issu du Pacte, dont les modalités se confondaient avec les Ateliers de Quartier, mis en œuvre par la nouvelle majorité en 2021, et qui ont vu leurs moyens budgétaires renforcés en 2022 ;
- c. Faire évoluer le Conseil de la Participation Citoyenne en Forum de la Participation Citoyenne, une fête dédiée à l'engagement citoyen donnant à voir les différents dispositifs de démocratie locale ou démarches participatives portés par la ville de Strasbourg, valorisant également les initiatives citoyennes portés par des habitants, permettant la création de synergies entre elles, et permettant, enfin, à la population strasbourgeoise d'exprimer de nouvelles idées et de s'engager, y compris pour celles et ceux éloignés de la vie publique, dans les différents espaces proposés ;
- d. Faire baisser les seuils des pétitions citoyennes, afin de faciliter la mise en place de rencontres entre les élus et les citoyens porteurs de pétition et leur potentielle inscription à l'ordre du jour du conseil municipal.

Parallèlement, le Comité des Usagers du Numérique (CUNUM) a été relancé en septembre 2022 dans un nouveau format plus axé projet qu'instance : des panels citoyens ont été constitués pour l'étude de sujets numériques majeurs. Trois ateliers avec les citoyens ont été menés dans le cadre du projet de refonte de la plateforme numérique de participation citoyenne.

De la même manière, 2022 s'est imposée comme l'occasion d'évaluer le Comité d'Éthique pour mieux recentrer son rôle. Trois ateliers ont été conduits pendant l'automne 2022, en présence des citoyens qui sont ou ont été membres du Comité d'éthique, de citoyens volontaires tirés au sort, et des parties prenantes du Comité (son ancien président, le déontologue, la représentante de la DGA, la représentante des élus).

Relance des instances de démocratie locale

Ateliers de Quartier, nouveau format des Conseils de Quartier : Délibéré en juin 2021, le nouveau format remplace les Conseils de Quartier par des Assemblées de Quartier qui se réunissent au minimum deux fois par an, et des ateliers de quartiers qui correspondent aux projets portés par les habitants, à leur initiative. Ouverts à tous les citoyens, les CAPC sont chargés d'accompagner l'autonomisation des citoyens qui s'y engagent au sein de comités de suivi (pour les assemblées). En parallèle, chaque citoyen peut proposer des Ateliers de Quartier, des projets aux objectifs ciblés et délimités dans le temps, également ouvert à la participation de toutes et tous.

- 108 Ateliers de Quartier, dont 84 créés en 2022 ;
- 31 citoyens mobilisée en moyenne par Atelier de Quartier ;
- 250 rencontres d'Ateliers de Quartier réalisées.

Stabilisation des Assemblées de Quartier et renfort des Ateliers de Quartier : Le travail d'accompagnement à l'autonomisation des Assemblées de Quartier s'est poursuivi par le biais de kits d'animation, la mise à disposition de salles, et le renfort du budget des ateliers de quartier.

Les Conseils Citoyens : Dans l'attente du renouvellement du Contrat de Ville, un état des lieux a été réalisé. En 2022, trois conseils citoyens sur treize sont actifs et autonomes : Koenigshoffen-Est, Elsau, Ampère, Port du Rhin. Les scénarios de relance ayant été travaillés au cours de divers temps d'échange, ils ont permis de cibler des enjeux précis, à savoir ne pas doubler le dispositif avec celui des Ateliers de Quartier, et sensibiliser aux bénéfices apportés par les Conseils Citoyens.

Le Budget Participatif (BP) : Le budget participatif est le dispositif phare de la participation citoyenne. La confiance des citoyens dans le dispositif ne repose que sur la capacité de la collectivité à mettre en œuvre la promesse de réaliser tous les projets lauréats. Alors que le dispositif avait déjà initié 2 saisons, il a fallu réorganiser les services pour s'assurer que les projets sortent de terre un jour. Un guide méthodologique de réalisation des projets lauréats du budget participatif a été mis en œuvre par la DPC.

2022 a permis la coordination de la réalisation des projets lauréats (projets restant à réaliser à hauteur de 2,5 millions d'euros), en lien avec les porteurs de projet.

Concernant le Budget Participatif et les Projets Lauréats de la Saison 1, 10 projets sur les 31 ont abouti en 2022, dont :

- L'embellissement du quartier Poteries avec l'installation d'une amphore romaine ;
- La mise en place d'un verger participatif au quartier Solignac, un espace de convivialité à succès mêlant espaces de sports et espaces verts ;
- Le projet « Donnons la place aux femmes », qui prône la mixité avec une communication forte et colorée, un projet porté par les habitants.

Tout juste élu, 16 des 19 projets lauréats de la saison 2 ont vu la constitution de groupe-projets dédiés se mettre en œuvre (incluant la DPC en coordination, un référent territorial, un référent thématique et le citoyen ou la citoyenne porteur.se du projet lauréat) afin de permettre leur réalisation d'ici fin 2023.

- Lancement de l'évaluation du Budget Participatif 2022

Afin de dresser un bilan de la saison 2 du Budget Participatif et de mieux penser ses modalités futures, la DPC a initié un bilan à compter du mois de décembre 2022.

Le 13 décembre 2022, la DPC a organisé une conférence-débat sur le Budget Participatif, en présence d'un des fondateurs du 1^{er} Budget Participatif de Porto Alegre, à Sciences Po et lancé un questionnaire en ligne afin de recueillir l'avis de celles et ceux s'étant déjà engagés dans le dispositif.

Les pétitions citoyennes : Sur la base d'un système de vote en ligne via la plateforme participer.strasbourg.eu, ce dispositif donne un droit d'interpellation aux citoyens. Il prend la forme d'une capacité à déposer des pétitions, et à exprimer un vote en faveur des pétitions déposées.

Les pétitions ayant dépassé 50 signatures donnent lieu à un échange avec les élus. Parmi celles ayant donné lieu à un dialogue citoyen, la plateforme recense :

- Une pétition contre la délinquance croissante à la place de l'Esplanade ;
- Une pétition requérant un plan d'action en faveur du relogement des sans-abris à Strasbourg ;
- Une pétition pour l'extinction des écrans publicitaires des arrêts de tram / bus ;
- Une pétition pour le réaménagement de rues démunies de voies cyclables.

Le Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne : En juin 2022, le Conseil Municipal a acté la relance du Conseil des Résident-es Étranger-es sous le signe de l'interculturalité et de la citoyenneté. À la demande de ses membres historiques, il porte désormais le nom de Conseil de la Vie Interculturelle et Citoyenne (CVIC). Cette relance permet de promouvoir une société interculturelle et de lutter pour l'égalité des droits et contre les discriminations au prisme de la citoyenneté. Ce travail s'est déroulé avec d'anciens-nes membres de l'instance engagés-es qui ont contribué à la rédaction de la délibération qui a été présentée au Conseil Municipal de juin 2022 (de janvier à mai 2022). Leur objectif était d'émettre des propositions tant dans sa raison d'être que son fonctionnement. 4 ateliers se sont déroulés durant lesquels les membres ont travaillé autour de la raison d'être du CRE, de sa gouvernance, de ses modalités de mobilisation des citoyens-nes, et d'une projection de l'instance dans deux ans.

Les objectifs du CVIC sont de :

- Promouvoir une société interculturelle et une ville hospitalière, promotrices des droits humains ;
- Lutter pour l'égalité des droits et contre les discriminations, ainsi que pour la citoyenneté de résidence ;
- Créer un espace de plaidoyer pour l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des résidents-es étrangers-es.

En septembre, une charte de fonctionnement du CVIC a été co-construite au cours de 2 ateliers avec les mêmes membres du CRE. Cette charte dresse les grands principes de la nouvelle instance, comme le collège unique ou encore le pouvoir d'interpellation du CVIC. Elle a été présentée à l'occasion de la séance plénière de lancement du CVIC qui s'est tenu le samedi 26 novembre 2022.

Le déploiement d'un service-ressources à disposition des autres directions et services thématiques, et des communes de l'EMS : En septembre 2022, suite à la formalisation d'un bilan des Revues de Concertation, la DPC a initié un groupe de travail mêlant élus et agents,

visant à faire évoluer cette instance de gouvernance interne. Après 3 ateliers, dont le dernier en présence de la DGS et de Madame la Maire, une nouvelle instance a émergé et a été délibérée par consentement.

La Fabrique de la Participation Citoyenne est l'espace de validation des démarches de participation citoyenne, mais aussi le lieu pour qualifier le registre de participation employé dans la démarche. En amont, la Direction propose des temps d'accompagnement aux différents services porteurs. Elle n'est pas destinée à étudier l'ensemble des démarches participatives de la collectivité, à minima les exercices priorités par les directions/services porteurs.

Pour la DPC, elle est l'outil de régulation du plan de charge des agents qui doivent assurer le suivi de ces exercices (via l'accompagnement des services à la rédaction de leur cahier des charges, la publication d'une page dédiée sur participer.strasbourg.eu, le déploiement d'un outil numérique participatif en particulier, etc). Elle permet aussi d'assurer une cohérence et une homogénéité aux démarches de participation déployées par la collectivité (en termes de méthodologie et de faisabilité).

La plateforme numérique de participation citoyenne : Cet outil est devenu incontournable dans la démarche de la mobilisation des habitants et de valorisation des exercices participatifs de l'ensemble de la collectivité.

La plateforme a vu son audience doubler une nouvelle fois entre 2021 et 2022, avec un passage de 7 600 abonnés à 15 359 abonnés.

La poursuite de la construction des réseaux internes, nationaux et internationaux : En 2022, la direction a mis en place plusieurs formations, webinaires, espaces d'infos à destination de l'interne (externe à partir de 2023-2024), un véritable socle pour établir un cadre de valeurs et de principes partagés (première formation « tronc commun » aux agents DPC-DT-DPPV ce printemps 2022).

La DPC a également participé aux Rencontres Européennes de la Participation Citoyenne à Rennes avec une délégation DT/DPC en novembre 2022, et aux rencontres de l'Observatoire Internationale de la Démocratie Locale à Grenoble avec une délégation DPC/habitants en décembre 2022

La consolidation de la nouvelle Direction : La Direction a assuré la poursuite des recrutements, parmi lesquels l'arrivée d'une personne en charge de la revue de concertation, - désormais nommé Fabrique de la Participation Citoyenne- et les pérennisations dans l'équipe d'une chargée de mission dédiée au budget participatif et d'un chef de projet en charge du Comité d'Éthique et des pétitions citoyennes). En outre, les prémices d'un projet de direction définissant le périmètre de cette dernière ont été formalisées en octobre 2022, visant à définir les moyens associés à chaque projet, préciser les modes de travail collaboratifs dans l'équipe et à définir les liens fonctionnels de la DPC avec les directions avec qui elles co-portent différents objectifs liés à la réalisation de la politique publique de participation citoyenne.

Direction des Relations Européennes et Internationales et Transfrontalières

1. Principales missions de la direction

Les **champs d'action** de la DREIT portent sur :

- **Le développement de la coopération transfrontalière** : renforcement de l'agglomération transfrontalière avec Kehl, du GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et du positionnement de Strasbourg à l'échelle du Rhin Supérieur ;
- **Le développement du bilinguisme français-allemand/alsacien** ainsi que la **promotion des cultures rhénanes** ;
- **Le développement et l'intensification des relations avec les institutions européennes et le corps diplomatique et consulaire strasbourgeois** ;
- **La promotion du statut européen de Strasbourg** et la **coordination du Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne** ;
- **L'organisation de l'accueil des sessions du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** ;
- **L'organisation d'évènements protocolaires ou à destination du grand public**, en relation avec les institutions européennes et le tissu associatif strasbourgeois ;
- **L'implication dans les réseaux européens et internationaux, ainsi que dans les associations de collectivités** (Eurocities, AFCCRE, CUF, MOT...) ;
- **La veille sur les financements européens et l'accompagnement des services** de la collectivité pour le dépôt de réponses à des appels à projets européens ;
- **Le développement et l'accompagnement de projets européens et internationaux**, en lien avec des acteurs de la société civile et l'ensemble de l'administration de la Ville et de l'Eurométropole ;
- **L'accueil de délégations étrangères.**

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

La coopération transfrontalière qui était fortement affectée par la crise sanitaire en 2020 et 2021 est revenue à la normale en 2022.

L'action de l'Eurométropole au sein de **l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau** s'est également développée sur les thématiques prioritaires (mobilités, culture, environnement, bilinguisme) par exemple en contribuant à l'élaboration du plan d'action climat de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et en élaborant une étude concernant le mandat en matière de transports publics routiers transfrontaliers de proximité.

L'Eurométropole s'implique dans différentes **instances de coopération transfrontalière** (Infobest, Euro-Institut, Centre Européen de la Consommation) depuis leur création en 1993. Ces dernières sont désormais devenues des partenaires incontournables de la collectivité et des structures de référence à l'échelon national, voire européen. Dans le cadre du fonds

démocratie du Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne » l'Eurométropole soutient le projet Interreg « Justice sans frontière » porté par le Centre Européen de la Consommation qui démarrera en mai 2023.

L'Eurométropole a également été présente dans les organismes de coopération franco-allemande comme le **Comité de Coopération Transfrontalière**, ainsi que la **Mission Opérationnelle Transfrontalière** qui dispose depuis 2022 d'une permanence régionale à Strasbourg.

Dans le cadre sa politique de **promotion du bilinguisme et de la culture régionale**, l'Eurométropole a renforcé ses relations avec les associations, notamment avec l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA). En collaboration avec l'OLCA, l'Eurométropole a organisé trois « Kaffeekränzel » (goûter alsacien) en 2022 qui permettaient aux agent.es de la collectivité d'échanger en langue régionale. Lors de la **foire européenne**, la soirée d'ouverture, le « Septemberfescht », était placée sous le signe de l'art brassicole alsacien et de la musique alsacienne.

Afin de pouvoir mieux répondre aux **besoins des communes de l'Eurométropole** dans la mise en œuvre de leur politique transfrontalière et en matière de bilinguisme, un recensement des partenariats, jumelages, et bonnes pratiques existants dans les communes de l'Eurométropole, couplé à un recensement de leurs besoins, a été effectué.

L'année 2022 a permis le suivi des projets inscrits dans le **14^{ème} Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne »** et le lancement des fonds de soutien qui permettent de financer des projets portés par une variété d'acteurs dans les domaines de la promotion de la démocratie et des droits humains, de la recherche-innovation et de la culture.

Strasbourg s'est pleinement investie dans la **Conférence sur l'Avenir de l'Europe**, lancée le 9 mai 2021 par le Président de la République au Parlement européen, qui s'est déclinée au travers de dizaines d'actions sur tout le territoire. Strasbourg a notamment accueilli les réunions des panels citoyens et les plénières de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. L'**Appel de Strasbourg**, élaboré dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe par un groupe de travail ad hoc au sein de l'Agora Strasbourg Capitale européenne, a été officiellement lancé le 14 février 2022. Il a notamment été adressé aux institutions de l'UE (Parlement européen, Commission européenne, Présidence du Conseil de l'UE, membres du Comité exécutif de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et représentants permanents des États membres de l'UE).

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, la France a exercé la 13^{ème} **présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE)** de son histoire. Pendant six mois, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont fait vivre cette présidence. En effet, 36 événements, cinq réunions ministérielles ou encore trois expositions ont été organisés sur le territoire. Environ 10 000 personnes se sont déplacées pour y assister. Alors que Strasbourg a été la deuxième ville, après Paris, à accueillir le plus d'événements et de manifestations, cet accueil a permis de renforcer les relations avec les institutions européennes et locales tout en travaillant en coordination avec les institutions nationales et acteurs associatifs. La PFUE a également été l'occasion de faire entendre les voix des collectivités auprès des institutions nationales et européennes. Ces différents temps forts sur les grands enjeux européens comme la jeunesse, la transition écologique, l'urbanisme, l'économie sociale et solidaire, la culture ou encore le sport par exemple ont permis de faire

avancer le travail législatif européen dans de nombreux domaines et de rapprocher l'Europe des citoyens-nes.

La **Fête de l'Europe** s'est déployée en mai 2022 dans plusieurs communes de l'Eurométropole (Holtzheim, Mundolsheim, Oberhausbergen, Mundolsheim, Bischheim, Oberschaeffolsheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald, Lingolsheim, Wolfisheim, Mittelhausbergen, Strasbourg). La programmation a fait l'objet pour la première fois d'un appel à manifestation d'intérêt, ce qui a permis de l'enrichir par les nombreuses propositions des associations issues de domaines différents. C'est un programme festif et pédagogique qui a été monté, avec près de 50 manifestations incluant des concerts, des expositions, des visites du quartier européen et de nombreuses actions (lectures musicales, projections, performances de street-art, conférences, ateliers de danse...).

La première biennie de coopération avec l'arrondissement montréalais de Rosemont–La Petite-Patrie et **Montréal** s'est achevée fin 2022. Le projet « Penser la ville en transition avec les citoyens » a bénéficié d'un soutien financier du Fonds Franco-Québécois de Coopération Décentralisée (FFQCD).

Cette coopération a permis de réinterroger les pratiques traditionnelles d'aménagement de la ville notamment sur les sujets suivants : végétalisation de l'espace public et création de lien social, habitat participatif, écoquartiers, urbanisme transitoire et éphémère, résilience des territoires. Suite à ces premiers contacts extrêmement fructueux et enrichissants, les deux collectivités ont répondu à un nouvel appel à projets au titre de la biennie 2023-2024 afin d'expérimenter de nouvelles méthodes de développement et de gestion des espaces publics.

Dans le cadre du **projet AUTREMENT**, (Aménagement Urbain du Territoire pour REinventer les Mobilités et ENGager les Tunisiens), projet de coopération décentralisée avec les villes tunisiennes de **Kairouan et Mahdia** sur financement de l'Union européenne, ont été organisées les premières missions en Tunisie, dont une mission politique de 4 jours en avril 2022 avec un programme comprenant visites de terrain, sessions de travail, comité de pilotage et échanges entre élus. Après un début de projet marqué par la crise sanitaire et qui a nécessité une demande de prolongation obtenue jusqu'août 2023, le projet a connu de réelles avancées dans les deux villes, notamment avec l'organisation des premières consultations citoyennes et la sélection d'associations qui mettront en œuvre des « services vélo ».

L'année 2022 s'est traduite par le lancement officiel du projet « bâtir une ville durable, apprenant et inclusive à **Kampala**, Ouganda », mis en œuvre avec GESCOD, réseau régional multi-acteurs du Grand Est, et Kampala Capital City Authority, sur financement de l'Agence Française de Développement, autour de trois composantes : agriculture urbaine, éducation, espaces verts et biodiversité, en octobre à Kampala.

En 2021, le réseau Cités Unies France a lancé une formation-action auprès de trois collectivités françaises avec un partenaire international de leur choix, visant à renforcer concrètement le référentiel des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les coopérations décentralisées. **Douala**, ville partenaire de Strasbourg au Cameroun, de s'y engage afin de dégager ensemble, sur la base d'un dialogue politique régulier depuis début 2022, des pistes de coopération futures. Les échanges entre les deux collectivités se traduisent actuellement

par la mise en œuvre de deux projets : l'un portant sur le drainage pluvial (en cours d'achèvement), l'autre, visant à améliorer la résilience aux inondations et aux effets du changement climatique dans l'un des quartiers de la ville.

En dépit de la dégradation de la situation politique en Haïti, la Ville a poursuivi, avec son partenaire GESCOD, sa collaboration avec le Service de Gestion des Centres Préscolaires de **Jacmel** (SGCPJ). En 2022, cet appui a notamment permis l'achat de matériel informatique, le renouvellement des panneaux solaires pour les locaux administratifs du SGCPJ et un soutien au fonctionnement de cette structure très affectée par les problèmes sécuritaires (fermeture prolongée des centres).

La Fédération de Russie a envahi l'Ukraine le 24 février 2022, faisant des milliers de victimes et provoquant l'exode de trois millions de personnes à ce jour. L'élan de solidarité mondial envers l'Ukraine fut sans précédent. L'Eurométropole a apporté son **soutien au peuple ukrainien** et aux victimes du conflit, à la fois en mobilisant les forces vives de son territoire pour l'accueil des réfugiés, et également en attribuant des aides financières d'urgence, l'une d'un montant de 25 000€ pour abonder le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'autre d'un montant identique pour contribuer au fonds de solidarité mis en place par le réseau Cités Unies France, destiné à appuyer les collectivités territoriales des pays frontaliers de l'Ukraine, en première ligne dans l'accueil des ukrainiens.

Enfin, l'année 2022 s'est traduite par la création d'un **fonds de solidarité internationale pour l'accès à l'eau et l'assainissement** d'un montant de 50 000€, dont l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est le partenaire privilégié. Destiné à cofinancer des projets de coopération, ce fonds portant sur deux thématiques cruciales, en écho à l'objectif de développement durable n°6 adopté par l'ONU "*Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030*".

Direction Règlementation Urbaine

1. Principales missions :

La Direction de la Règlementation urbaine regroupe, dans le cadre des pouvoirs de police administrative du maire :

- L'organisation des marchés d'approvisionnement, les activités sur le domaine public, la réglementation de la circulation pour le bon usage du domaine public ;
- La tranquillité urbaine et la vie nocturne au travers d'un guichet unique interlocuteur des débitants de boissons, en interface avec les riverains et divers partenaires ;
- L'hygiène publique pour la protection de la santé des populations et la préservation de leur environnement ;
- La réglementation de la circulation et du stationnement.

La DRU est une direction opérationnelle et normative qui :

- Anime la ville en organisant les marchés, brocantes, fêtes de rue, etc, et en gérant les terrasses
- Concilie l'animation de la ville et la tranquillité publique dans le cadre de la charte de la vie nocturne
- Définit et met en œuvre les mesures préventives et curatives assurant la protection de la santé des populations
- Régit, par arrêtés et diverses autorisations, la sécurité et la fluidité de la circulation, des livraisons et accès en centre piétonnier.

Service Domaine Public

- **Département des marchés d'approvisionnement**

L'exercice 2022 a été marqué par la mise en place et en œuvre de la dématérialisation du paiement des droits de places et de la facturation des droits de place par la Trésorerie Générale de Strasbourg.

Afin de mettre en place un système de facturation optimal, l'équipe a déployé des moyens humains et techniques importants (mise en place d'un tableau de suivi des factures – recherche d'informations de facturation (INSEE) – accompagnement administratif des commerçants).

Cet exercice a également vu émerger de nombreux projets en lien avec les politiques publiques, notamment sur la question du tri, de la gestion et de la valorisation des déchets liées à l'exercice des commerçants sur les marchés.

- **37** marchés d'approvisionnement répartis sur **23** sites ;
- **600** commerçants actifs (titulaires + passagers), présents au moins une fois sur les marchés durant l'exercice **2022** ;
- **351** titulaires d'emplacements de ventes fixes sur les marchés, dont :
 - **157** commerçants en produits **alimentaires**

- **194** commerçants en produits **manufacturés**
- **316** sont **commerçants ou artisans** : **9** sont **producteurs** et **26** sont **brocanteurs**
- **437** emplacements sur le domaine public, dit "fixes", sont occupés par les commerçants titulaires en **produits** alimentaires ;
- 408 emplacements dit "fixes" sont occupés par les commerçants titulaires en **produits manufacturés**.
- **6 commissions des foires et marchés** se sont tenues en 2022.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets :

- Accompagnement des commerçants et caractérisation des déchets sur les marchés, réflexion sur le tri, gestion et valorisation pour l'objectif zéro déchets sur les marchés ;
- Réflexion et rédaction du nouveau Règlement des Marchés de la Ville de Strasbourg, pour mise en œuvre mi-2023 ;
- Remise en état des armoires électriques et bornes d'alimentations électriques sur certains marchés ;
- Dématérialisation du paiement des droits de Place ;
- Mise en place d'un système de facturation par Avis de Sommes À Payer (ASAP) ;
- La transcription d'emplacements dans le cadre de la loi Pinel ;
- Réflexion sur l'évolution future des marchés d'approvisionnements de Strasbourg.

● **Département des fêtes et foires**

La 609^{ème} Foire Saint-Jean s'est tenue au Wacken du samedi 25 juin au dimanche 17 juillet 2022. Celle-ci était composée de 154 métiers forains et de 400 véhicules (logistiques-caravanes-camions).

Des études techniques et précises concernant le transfert définitif de cette manifestation sont en cours ; le site historique du Wacken devant subir de profondes modifications dans le cadre du projet Archipel II et les travaux devant être engagés à compter de l'été 2023.

Des négociations concernant l'avenir de la Foire Saint-Jean et du site pérenne dévolu à l'organisation de grandes manifestations sont en cours, afin de satisfaire l'ensemble des composantes et des acteurs mobilisés sur ce dossier tout en permettant de répondre ainsi aux attentes des différents utilisateurs et/ou gestionnaires.

L'organisation des manifestations de types foires-kermesses, brocantes, braderies, fêtes de quartier, carnaval, Fête de la musique durant lesquelles les commerçants non sédentaires sont habituellement autorisés, ont été fortement perturbées par la situation sanitaire liée à la Covid-19 les années précédentes mais ont néanmoins pu, pour la plupart, être reconduites sur le Domaine Public en 2022.

- 4 Foires-Kermesses : Printemps – Pâques – Sociale et Culturelle – Automne ;
- Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place de 4 manèges isolés sur le Domaine Public (Saint-Thomas – Rue du Marché – Place Gutenberg – Place Dauphine) ;
- Gestion des Occupations sur le Domaine Public dans le cadre des festivités du 14 juillet ;

- Gestion des Occupations sur le Domaine Public dans le cadre de la Fête de la musique ;
- Conseil et expertise concernant l'organisation de la Grande braderie ;
- Gestion des Occupations sur le Domaine Public dans le cadre de la Fête de la Toussaint ;
- 19 brocantes/vides greniers ont pu être organisés en 2022.

- **Département du Domaine Public et débits de boissons**

Terrasses pérennes

TOTAUX TERRASSES ESTIVALES	2022	2021	2020
Dépôts demande de reprise	28	25	11
Dépôts demande de création	36	59	29
Dépôts demande de modification	16	14	12

Le dialogue initié au sein de la commission exceptionnelle dédiée à l'étude des demandes d'extensions exceptionnelles des terrasses en 2021 s'est poursuivi tout au long de l'année 2022 au sein d'un groupe de travail dédié aux occupations du domaine public en lien avec l'activité des débits de boissons, des restaurants et des commerces. Ces travaux ont permis de faire émerger les enjeux clés à décliner dans le cadre d'évolutions réglementaires, pour aboutir à un projet de Règlement des Usages du Domaine Public dont le premier volet sera consacré aux terrasses.

La « Charte Vie nocturne » de 2010 n'est plus en phase avec les problématiques et les enjeux actuels, la question de la vie nocturne étant devenue aujourd'hui un sujet éminemment transversal et il apparaît crucial de promouvoir la tranquillité publique, le bien-vivre ensemble et les atouts de la vie nocturne dans un cadre plus large et combinant une pluralité de thématiques.

La Ville a fait le choix de se faire accompagner par une AMO dans le cadre d'une démarche de mise en œuvre d'une nouvelle politique vie nocturne en transversalité avec l'ensemble des élus, des services et des acteurs concernés. Le prestataire retenu est le Collectif Culture Bar-Bars basé à Nantes. Le lancement des premiers chantiers et dispositifs est prévu à l'horizon de mai à octobre 2023. Le marché est établi pour une durée de 22 mois et les délais d'exécution des/de la prestation(s), objet du marché, toutes phases confondues, sont fixés à 18 mois à compter du 26 avril 2022 :

- Phase 1 : 12 mois -- Diagnostic et préconisations
- Phase 2 : 6 mois -- Accompagnement à la mise en œuvre

Plusieurs objectifs sont dégagés de cette initiative :

- a) Dresser un diagnostic/état des lieux qui doit permettre d'obtenir une photographie de la vie nocturne à Strasbourg en mettant en évidence les forces et faiblesses locales et évaluer les dynamiques présentes.

- b) Identifier les enjeux : à partir des spécificités du territoire identifiés dans la phase diagnostic, être en mesure de définir les enjeux en termes de vie nocturne.
- c) Définir des préconisations : cette troisième étape doit permettre d'élaborer des préconisations afin d'établir :
 - Un schéma stratégique de la vie nocturne ;
 - Un plan d'actions (court, moyen, long terme) dans les mois qui suivent, les deux ans et sur la durée du mandat) ;
 - Un dispositif d'accompagnement de la collectivité pour la mise en place des orientations et des actions (modalité de construction de la stratégie locale de la nuit, modalité de présentation des préconisations, plan programmatique d'interventions, aide à la mise en œuvre de la politique validée et des outils, dispositifs et groupes de travail retenus).

3. Quelques chiffres clés :

- 199 autorisations d'occuper le domaine public dans le cadre de manifestations ponctuelles
- 1500 contrôles ont été effectués du 1er mars au 31 octobre
- 66 créations de nouvelles terrasses
- 678 autorisations annuelles et estivales délivrées
- Poursuite de la tenue de la commission exceptionnelle dans le cadre d'un groupe de travail dédié aux occupations du domaine public en lien avec l'activité des débits de boissons, des restaurants et des commerces.
- 90 autorisations d'étalages (fruits et légumes, souvenirs, fleurs...)
- 229 dossiers toutes licences confondues traitées en 2021
- 38 demandes d'ouverture tardive exceptionnelles traitées
- 432 demandes de débit de boissons temporaire traitées

a. **Service de la réglementation de la circulation**

Les activités du service de la Réglementation de la circulation peuvent se décliner autour de cinq axes principaux, tous relevant des pouvoirs de police de la Maire : la mise en place de mesures de circulation temporaires (dans le cadre de travaux ou de manifestations), l'évolution de la réglementation permanente, les autorisations d'occupation du domaine public relatives à des travaux et chantiers, la gestion des taxis et les autorisations d'accès en zone piétonne. Par ailleurs, le service gère également depuis 2017 la réglementation temporaire et permanente des routes hors agglomérations situées dans le périmètre de l'Eurométropole (transfert du Conseil départemental).

Il est également à noter que dans le cadre de l'instauration de la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-M), le service de la réglementation de la circulation a piloté, en lien avec la direction des mobilités et la direction du numérique, le développement et la mise en service de l'outil de gestion des demandes de dérogations de circulation dans cette zone.

Réglementation temporaire

Le service a instruit environ 2000 arrêtés temporaires de circulation au cours de l'année 2022. L'objectif est de permettre une cohabitation sécurisée entre des occupations exceptionnelles

du domaine public (zones de chantier, manifestations...) et les usagers normaux du domaine public, avec une attention particulière portée aux usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes. Ce nombre est à peu près stable par rapport à l'année précédente.

Le service prend également des arrêtés modifiant les règles de circulation et de stationnement à l'occasion de manifestations organisées sur le domaine public. En plus de ces événements récurrents, le service est amené régulièrement à régler en urgence des manifestations non prévisibles de plus ou moins grande ampleur (visites ministérielles, manifestations revendicatives de grande ampleur...).

Règlementation permanente

Le service assure la mise à jour du règlement de circulation de la Ville de Strasbourg. À ce titre, il est amené à modifier régulièrement la réglementation applicable aux différentes rues, afin d'adapter cette réglementation aux évolutions de la vie de la Ville. Ainsi, si une partie des 130 arrêtés modifiant le Règlement de circulation pris en 2022 a concerné des modifications légères (créations d'aires de livraison, de places PMR,...), d'autres ont eu pour effet de régler des modifications plus structurelles (réaménagements de secteurs, rues écoles).

Autorisations d'occupation du domaine public

En plus des arrêtés temporaires et permanents, le service délivre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public liées à des chantiers (environ 3800 autorisations en 2022). Tout en poursuivant les efforts de rationalisation de l'occupation de l'espace public (limitation des emprises et des durées d'occupation, particulièrement au centre-ville,...) déjà entamés aux cours des exercices précédents, le service a œuvré au cours de l'année 2022 à l'optimisation des recettes liées à ces autorisations, d'une part en établissant systématiquement des bordereaux de facturation pour chaque autorisation délivrée, et d'autre part en poursuivant la revalorisation tarifaire engagée lors des exercices précédents, en concertation avec la Fédération Française du Bâtiment.

Le service a également délivré plus de 6000 autorisations de stationnement dans le cadre de déménagements. Ce rendement est rendu possible par l'automatisation d'une grande partie du processus (formulaires en ligne, fusions,...). L'objectif pour les prochaines années est d'étendre les outils de traitement automatisé aux autres types d'actes délivrés par le service (autorisations dans le cadre de travaux, arrêtés, ...).

En collaboration avec la Police Municipale et le service Surveillance de la voie publique, le service a œuvré à la mise en place de contrôles sur le terrain des autorisations délivrées par une équipe d'ASVP dédiée.

Taxis

Le service a continué en 2022 à rencontrer régulièrement les représentants de taxis afin d'échanger avec eux sur les problématiques rencontrées et les améliorations pouvant être proposées. Il ressort de ces échanges que la profession se porte de plus en plus mal,

notamment du fait de l'importante concurrence rencontrée par cette dernière du fait des VTC. Malgré cela, les relations entre la Ville et les taxis restent globalement bonnes.

Autorisations d'accès en zone piétonne

Le service est en charge de la gestion des accès en zone piétonne, qu'il s'agisse de badges pour les riverains (en lien avec le SIRAC), d'autorisations pour les entreprises intervenant régulièrement (dépannage, plomberie...), ou dérogations aux limites de tonnages instaurées sur la Grande-Ile en complément de la ZCR (zone de circulation restreinte).

L'augmentation du nombre de zones piétonnes a naturellement induit une augmentation du nombre d'autorisations d'accès à gérer. Par ailleurs, le service procède à un examen renforcé de chaque dossier de demande, notamment au regard des impératifs de sécurité actuels.

b. Service hygiène et santé environnementale

Le service Hygiène et santé environnementale assure au nom de l'État, le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et de santé environnementale et, au nom de la maire, les attributions de cette dernière en matière d'hygiène publique. Ce service est chargé d'étudier et de mettre en œuvre des mesures préventives et curatives ayant pour objet la protection de la santé des populations contre les risques liés aux milieux et modes de vie.

La compétence réglementaire de ce service s'exerce sur le territoire de la Ville de Strasbourg, à l'exception de la gestion de la fourrière animale, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et de la feuille de route « cadre de vie sain et durable » qui sont de compétence métropolitaine.

- **Lutte contre l'habitat indigne** : l'activité a été très soutenue au titre de 2022 au regard des signalements enregistrés et des mesures coercitives prises à l'encontre de propriétaires et de locataires.
- **Lutte contre le bruit** : la lutte contre le bruit est une activité dominante également au sein du service. Elle se traduit par l'objectivation de signalements d'administrés exposés à des bruits d'équipements (ventilateurs, moteurs, ...), de lieux musicaux et de chantiers.
- **Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) relative à la gestion des rats en ville et des animaux liminaires dans l'habitat** : Suite à la MIE, un plan d'actions visant à définir la stratégie de lutte contre les rongeurs et les punaises de lit a été adopté en conseil municipal d'avril 2021.
- Avec l'arrivée de l'animateur de ce plan d'actions courant 2022, des groupes de travail ont débuté différents travaux : diagnostics de territoire relatifs à l'infestation de rongeurs, sensibilisation auprès de 4500 ménages sur les bons gestes à adopter vis-à-vis de la surpopulation de rongeurs, atelier visant à améliorer la commande publique en matière de gestion des rongeurs, collectes des biodéchets, sensibilisation des acteurs locaux (1300) et publics sur la prise en charge des infestations de punaises, marché d'accompagnement des locataires affectés par une infestation de punaises, ...
- **Projet Baignades urbaines** : poursuite de la définition de profils de baignade s'agissant d'études visant à examiner la faisabilité d'implantation d'éventuelles baignades sur Strasbourg s'est poursuivi autour de deux sites. Les livrables sont attendus pour 2023.

- **Feuille de route « Cadre de vie sain et durable »** (Compétence Eurométropole) : La Feuille de route « Cadre de vie sain et durable » délibérée en 2018, a été déclinée opérationnellement dans le Contrat Local de Santé II de l'Eurométropole de Strasbourg (CLS) avec le soutien de l'Agence Régionale Grand Est de 2019 jusqu'à 2021. Elle a visé à l'intégration d'une dimension santé-environnement dans les politiques publiques (urbanisme, climat, air, ...), de partager expériences et outils entre communes volontaires et favoriser l'adoption de bons gestes en santé environnementale par le public.

Ainsi près de 40 projets en faveur du cadre de vie des habitants et de leur santé ont été menés sur cette période prolongée jusqu'en 2021/2022 : travaux d'observation locale des déterminants de santé environnementale pour identifier des zones de défaveur, sensibilisation du public sur les enjeux du moustique tigre, des punaises de lit, mais aussi de la qualité de l'air intérieur et extérieur, études sur les îlots de chaleur, l'expansion du moustique tigre, mise en œuvre d'une formation « urbanisme favorable à la santé » .

L'année 2022 a été consacrée à la construction du CLS de 3^{ème} génération de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.
- **Ordonnance verte** : en novembre 2022, le projet Ordonnance Verte a été lancé auprès des femmes enceintes. Ce dispositif ouvert à 800 bénéficiaires a pour double objet :

 - Sensibiliser dans le cadre de deux ateliers à la dangerosité des perturbateurs endocriniens et aux bons gestes à adopter pour limiter son exposition
 - Bénéficier de paniers de légumes biologiques pendant 7 mois pour soutenir l'enjeu d'une alimentation saine chez les femmes enceintes et leur famille.
- **Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sur le territoire de la métropole** (Compétence Eurométropole) : le PPBE de 1^{ère} échéance a pris fin en 2021. Un second PPBE a été adopté en février 2022. Il a permis d'observer que 6 % de la population métropolitaine était exposée au-delà des valeurs limites (réglementaires), taux en diminution au regard du PPBE de 1^{ère} échéance (8%). Pour autant, au regard des recommandations OMS (plus restrictives), la population exposée de l'agglomération vis à vis du bruit routier s'élève à 300 000 (soit 63 %). En lien avec les autres politiques publiques (mobilités, aménagement et construction, performances énergétiques...), le second plan a pour objet de réduire les points noirs résultant du bruit des infrastructures de transport, nuisance prépondérante sur le territoire et de mener toute dynamique pour préserver les zones calmes.
- **Exploitation de la fourrière animale** (Compétence Eurométropole) **et du refuge pour animaux** : La fourrière animale confiée au Groupe Sacpa-Chenil Service a pour objet de prendre en charge les animaux en état de divagation sur une durée de 8 jours francs. Si le propriétaire de l'animal n'a pas récupéré son animal, celui-ci est donné gracieusement au refuge pour animaux (SPA) en vue de son adoption.

Chiffres clés 2022 :

- **1112 signalements d'administrés parvenus en 2022** répartis selon les thématiques : habitat indigne 39 %, nuisances sonores 20 %, nuisances animales 12 %, divers (hygiène urbaine, sécurité alimentaire, assainissement) 29 %, 5 contentieux instruits,
- Près de **343 avis sanitaires** établis (établissements de bouche, piscines, écoles, structures petite enfance, ...)
- **Lutte contre l'habitat indigne :**
 - 387 nouveaux signalements reçus, 719 dossiers ayant fait l'objet d'une instruction
 - Dont 14 mesures coercitives prises par arrêtés préfectoraux affectant 28 logements : interdisant à l'habitation des logements en cave, prescrivant des travaux de sortie d'insalubrité, entraînant le non versement des loyers, conduisant à des travaux d'office exécutés par la puissance publique en cas de carence du bailleur, ...
 - 1 mesure municipale coercitive affectant 14 logements
 - Travaux d'office en cas de carence du bailleur ou locataire : près de 15 000 € exécutés par la collectivité
 - Signalement systématique à la Caf des situations constatées de non-décence pour suspension des allocations logements versées aux propriétaires : 4 consignations
- **Lutte contre le bruit :**
 - 222 signalements, 1 procès-verbal transmis au Procureur de la République ;
 - 209 autorisations municipales délivrées pour mise en œuvre de travaux bruyants et sonorisations.
- **Eau :** suivi sanitaire de 32 établissements de piscines privées et publiques (92 alertes gérées en matière de qualité de l'eau), suivi vis-à-vis du risque lié aux légionnelles de 96 établissements propriété des deux collectivités (soit 393 analyses avec plus de 97 % de taux de conformité),
- **Campagne qualité de l'air intérieur :** poursuite des diagnostics qualité de l'air intérieur dans les établissements petites enfance et groupes scolaires
- **Gestion d'événements sanitaires** dont 25 accidents oxycarbonés (57 personnes exposées dont 7 hospitalisées) nécessitant la sécurisation de 95 appareils à combustion, 11 toxi-infections alimentaires collectives, 12 cas de légionelloses,
- **Maîtrise des populations de rongeurs et lutte contre les insectes :** 1374 opérations de dératisation, désinsectisation et désinfection sur le patrimoine bâti et non bâti de la collectivité. 78 % de cette activité est liée à la question des rongeurs. Une dizaine de diagnostics de territoire relatifs à cette problématique a été réalisée dans les quartiers périphériques.

Afin de réduire les nuisances et améliorer l'hygiène, une opération d'effarouchage sonore des étourneaux a été réalisée avec succès en zone résidentielle au Port du Rhin.

Service de la Prévention Urbaine

1. Principales missions du service

a. Prévention de la délinquance – suivi des informations statistiques et de l'état de la délinquance

La cellule attachée à cette mission veille à la centralisation et à l'analyse des données en provenance des services de l'Eurométropole et des partenaires membres de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (Police nationale, Gendarmerie, Éducation nationale, bailleurs, transporteurs...). Elle assure également un rôle de relais auprès des acteurs compétents dans le cadre du suivi des signalements et problématiques en lien avec la sécurité et la tranquillité publiques.

- En lien avec les partenaires et les collègues du service, la cellule informations et statistiques concourt à :
- La tranquillité sur l'espace public via : le repérage des dysfonctionnements techniques (propreté, éclairage, encombrants) et humains (regroupement, nuisances sonores, suivi des alertes et remontée d'information) ;
- Une veille territoriale : prévention de la délinquance au Centre-ville et QPV ;
- La contribution au diagnostic de territoire et participation aux projets du service et des territoires (place Hans Harp, Rue du Faubourg National, Esplanade projet ESPEX) ;
- L'échanges d'information via l'espace collaboratif *Sharecan*, soutien et présence aux évènementiels sensibles : 14 juillet, fête de la musique, une dizaine de fêtes de quartiers et fêtes des voisins, concerts, nuit de la Saint Sylvestre.

b. Interventions opérationnelles – Centre de vidéoprotection

Le département associé est en charge du Centre de supervision de vidéoprotection (CSV) de l'Eurométropole et des instances prévues par l'Eurométropole, en particulier le Comité d'éthique de vidéoprotection avec, pour le faire vivre au quotidien, 2 cadres et 21 opérateurs disponibles 24/24h.

Le CSV est intervenu en 2022 pour :

- 6716 transferts d'images en direct ;
- 355 signalements ;
- 3177 visionnages ;
- 1260 réquisitions d'images par la Police/Gendarmerie nationale.

Le Comité d'éthique de vidéoprotection de l'Eurométropole s'est réuni en formation plénière le 17 octobre 2022, qui a été l'occasion de débattre autour de la création prochaine d'une charte éthique.

La sous-commission technique de vidéoprotection s'est réunie le 18 mars 2022, validant les demandes des communes suivantes : Eckbolsheim, Entzheim, Eschau, Lampertheim, Mundolsheim,

Plobsheim, Bischheim, Illkirch, Schiltigheim et Strasbourg. L'ensemble de ces dispositifs représente une cinquantaine de caméras.

À compter de la fin de l'année 2022, le Centre de supervision assure l'entretien et la gestion de près de 430 dispositifs de voie publique dans 25 communes de l'Eurométropole ainsi que 336 caméras dans des équipements recevant du public.

Le département apporte son expertise en termes de vidéoprotection et de télésurveillance aux communes, aux partenaires et aux services de la collectivité. Il assure la gestion et le suivi de la télésurveillance pour près de 434 sites de l'Eurométropole. Le CSV a été sollicité en 2022 pour 1.020.541 remontées d'alarmes, nécessitant une intervention humaine d'un opérateur pour :

- 1584 défauts d'alarmes « intrusions » ;
- 2467 défauts d'alarmes résultant d'une « absence de mise sous alarme » ;

Ces défauts ont déclenché 677 recours à une société de gardiennage pour effectuer une levée de doute, et 134 appels à la Police municipale de Strasbourg (PMS) pour effectuer une levée de doute.

Par ailleurs, le service réceptionne les alertes en cas d'appui sur un bouton anti-agression par un agent (143 boutons reliés en 2022) et initie le déplacement des équipes de la PMS pour des levées de doute et intervention si besoin.

c. Prévention situationnelle

Le département intègre l'ensemble des missions de prévention situationnelle, dont les suivantes :

- L'établissement d'études et démarches générales concernant des écoles et des établissements de petite enfance : actualisation de fiches réflexes, participation, suivi et analyse d'exercices de confinement, préconisations d'affichages... Ces demandes d'interventions et de suivis spécifiques s'accroissent, notamment en matière de prévention de la malveillance classique, ainsi que de la vulnérabilité vis-à-vis du risque terroriste ;
- L'établissement de diagnostics de sécurité, réalisés en amont de tout risque de survenue d'actes malveillants à l'encontre des agents et biens matériels (bâtiments, espace public de la collectivité) ;
- L'organisation d'audits sur les équipements existants ;
- La collecte des avis sur les projets présentés en Comités Techniques Maîtrise d'Ouvrage (C.T.M.O.) et la participation aux réunions de travail ;
- La collecte des avis dans le cadre des sous-commissions relatives aux Études de Sûreté et de Sécurité Publique (E.S.S.P. - instruction préfectorale) et la participation aux réunions de la sous-commission départementale de sécurité publique ;
- Le déploiement de mesures visant à rétablir, après commissions d'actes malveillants, la sécurité des personnels et du public, ainsi que la sûreté des installations de la collectivité ;
- Une veille concernant les occupations illicites de l'espace public ;
- Le renforcement de l'information des élus et recueil des problématiques en termes de sécurité et de tranquillité publiques des communes de l'Eurométropole ;
- La mise en œuvre du dispositif de sécurisation des manifestations en lien avec les services de la préfecture.

En 2022 :

- 41 avis ont été recueillis dans le cadre des divers CTMO, COPIL, COTECH, opérations ESPEX, opérations budgets participatifs (BP) DEPN, éléments de programmes annuels DEPN, opération renouvellement urbain (ANRU), plan canopée, trame nocturne éclairage public, et déminéralisation de cours d'écoles.
- Le Service a mené 3 diagnostics ciblés sur le territoire Gare (DT Centre) : dans la Rue du Faubourg National, à la Place Hans Harp Arp et ses abords, à la Place Ferdinand Braun. Il a également orchestré 9 diagnostics spécifiques (principalement sur sollicitations des services opérationnels).
- 4 avis ont été recueillis sur les études de sûreté et de sécurité publique (ESSP), avec la participation aux sous-commissions départementales de sécurité publique (SCDSP).
- Comme chaque année, la prévention situationnelle précédant la Saint Sylvestre a permis une sensibilisation des maires de l'Eurométropole aux risques éventuels, une évaluation in situ des vulnérabilités des chantiers en cours en décembre, et la tenue de plusieurs conseils et recommandations aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre en vue de sécuriser les sites fréquentés.

d. Actions partenariales et suivi associatifs

Le département assure le suivi d'une quinzaine de lignes d'actions inscrites au Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité, notamment :

- Le suivi des animations de fin d'année (AFA saint Sylvestre) ;
- Les actions de prévention et de lutte contre l'usage détourné des pétards ;
- Le suivi des actions dans le cadre du Contrat de Ville ;
- Le suivi de la Maison de la Justice et du Droit ;
- Les mesures alternatives à l'incarcération : TIG, responsabilisation, réparation pénale... ;
- La médiation de proximité ;
- La prévention et la sécurité dans les immeubles d'habitat social ou envers les personnes en errance sur la voie publique ;
- La lutte contre les phénomènes d'addiction (suralcoolisation, toxicomanie sur l'espace public...);

Le Service est en charge de l'ensemble des relations aux associations œuvrant pour la tranquillité publique et l'aide aux victimes. Il instruit les demandes de subventions en lien avec la Politique de la Ville et les partenaires du CISPDR, et suit l'ensemble des délibérations du service Prévention urbaine. Il contribue enfin à la préparation budgétaire, au suivi des ressources du service et des marchés, à la rédaction des conventions avec les partenaires.

e. Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg mènent depuis 2016 une stratégie de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, inscrite dans un cadre de cohésion sociale et de respect des droits fondamentaux de la personne. Cette stratégie vise à agir sur les causes profondes, le « terreau » de la radicalisation et de l'extrémisme violent, en intervenant principalement au niveau de la prévention primaire et secondaire. Une attention particulière est portée aux territoires les plus fragiles et les plus délaissés, qui sont marqués par un cumul de vulnérabilités (économiques,

sociales, éducatives, identitaires...) susceptibles de favoriser l'apparition de phénomènes de violences à motivation idéologique. Cette action porte sur l'ensemble des formes de radicalisation et d'extrémisme violent, à caractère politique, social, ou religieux. La thématique figure en tant que telle dans le CISPDR de l'Eurométropole.

f. Contrat intercommunal de prévention de la délinquance de la radicalisation (CISPDR) de l'Eurométropole

La cellule attachée à cette mission veille à la centralisation et à l'analyse des données en provenance des services de l'Eurométropole et des partenaires membres de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (Police nationale, Gendarmerie, Éducation nationale, bailleurs, transporteurs...). Elle assure également un rôle de relais auprès des acteurs compétents dans le cadre du suivi des signalements et problématiques en lien avec la sécurité et la tranquillité publiques.

La cellule attachée à cette mission veille à la centralisation et à l'analyse des données en provenance des services de l'Eurométropole et des partenaires membres de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (Police nationale, Gendarmerie, Éducation nationale, bailleurs, transporteurs...). Elle assure également un rôle de relais auprès des acteurs compétents dans le cadre du suivi des signalements et problématiques en lien avec la sécurité et la tranquillité publiques. L'arrivée d'un coordonnateur du CISPDR en mai 2022 a permis de relancer une dynamique partenariale et de redonner une visibilité à cette instance de dialogue inter-institutions fondamentale en matière de prévention de la délinquance et de co-production de sécurité. Une prise de contact et un travail de rencontre avec l'ensemble des partenaires a été effectué pour rappeler aux différents acteurs, et en premier lieu la Préfecture et le parquet, l'utilité et les fonctions d'un coordonnateur qui est également à leur disposition pour l'animation du partenariat, la mise en cohérence des actions mais aussi leur valorisation auprès du grand public.

Cette relance des instances de coordination a permis la tenue d'un CISPDR plénier le jeudi 13 octobre 2022, moment qui a été l'occasion de réunir l'ensemble des membres, de faire un point sur l'ambiance générale du territoire en matière de sécurité et de tranquillité publique et travailler à différentes perspectives (actualisation de la stratégie territoriale, mise en place de nouveaux groupes de travail thématiques). Un document de synthèse distribué aux participants a permis de réaliser un bilan des actions du CISPDR des précédentes années.

L'identification par les membres du CISPDR d'un coordonnateur a permis à l'Eurométropole d'avoir un interlocuteur identifié du directeur de cabinet de la Préfète, de la Direction des sécurités de la Préfecture et de la Procureure, mais aussi et surtout des différents maires et DGS des communes l'Eurométropole, notamment pour différentes questions en lien avec leurs compétences en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Un travail avec la Compagnie de gendarmerie de Strasbourg a permis la mise en place de différents projets partenariaux (temps d'échanges réguliers, groupe de travail sur l'élaboration de supports de communication, etc.).

Au-delà du travail sur la stratégie locale, les objectifs de l'année 2023 porteront sur l'élaboration d'un document de communication sur le CISPDR destiné au grand public et aux partenaires, la participation aux réseaux et réunions des associations d'élus auxquelles la collectivité est membre (France urbaine, Forum français et européen pour la sécurité urbaine) ainsi que la tenue de

nouvelles réunions des instances du CISPDR (plénier, restreint et installation d'un groupe de travail mineur et d'un groupe destiné au dialogue entre élus/techniciens des différentes communes de l'Eurométropole).

Le dispositif conserve un volet très opérationnel dans le but de partager les problématiques rencontrées sur les territoires et d'apporter des réponses concrètes et adaptées. Pour cela, le service est doté d'un budget en fonctionnement et en investissement, à la Ville de Strasbourg et à l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans ce cadre, le service a rédigé les documents ou supports de communication suivants :

- Bilan TIG ;
- Livret Nouvel an ;
- Bilan des actions du CISPDR-R ;
- Fiches ambiance ;
- Fiches GTS ;
- Actes du colloque Shine en français et en anglais ;
- Outil de partage « Sharecan » CISPDR, enlèvement des véhicules ventouses ;
- Page site internet de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg sur le TIG.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets :

a. Plan d'actions de prévention des violences urbaines à Nouvel an

Soutenant la Préfecture, le service Prévention urbaine coordonne pour l'Eurométropole la déclinaison du plan d'actions pour la nuit de la Saint-Sylvestre (réunions de coordination des acteurs, physionomie de la délinquance, outils cartographiques, éléments de prévention situationnelle, accompagnement des animations de fin d'année, élaboration du livret de synthèse...).

Pour rappel, les actions menées plus spécifiquement sur le plan « nouvel an » par le SPU sont les suivantes:

- Animation et suivi de la plateforme de signalements des véhicules ventouses ;
- Réunions partenariales dès les vacances de la Toussaint et analyse des faits marquants ;
- Dispositif de parkings gardiennés mis à disposition des administrés ;

b. La Maison de la Justice et du Droit (MJD)

La Maison de la Justice et du Droit de Strasbourg, créée le 6 mars 2000, est placée sous l'autorité conjointe du Procureur de la République et du Président du Tribunal judiciaire de Strasbourg. Elle figure parmi les douze points-justice du département et concourt par une présence judiciaire de proximité, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Lieu d'accueil, d'information, d'orientation, elle permet aux citoyens de rencontrer des professionnels du droit à toutes les phases de la procédure judiciaire, contentieuse ou non.

Installée au cœur de la cité Spach (QPV) au sein de locaux d'Ophéa, loués par la Ville de Strasbourg, elle offre au justiciable un accueil quotidien, assuré par un fonctionnaire du Tribunal judiciaire et un agent d'accueil de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle relève donc de la gestion publique mixte

de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole de Strasbourg et du Tribunal judiciaire de Strasbourg via le CDAD.

Le partenariat est formalisé via une convention en date du 2 avril 2019, renouvelée en 2021 par un avenant, actant des permanences du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et venant s'ajouter aux permanences d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, notaires...), délégués du défenseurs des droits, juristes associatifs (SOS Aide aux habitants France Victimes 67, Viaduc France Victimes 67) et depuis septembre 2021, des conciliateurs de justice (suite à la résiliation d'occupation du bureau mis à leur disposition dans l'immeuble de la Bourse). En tant qu'unique MJD du département Bas-Rhin, cet établissement est bien connu des habitants de l'Eurométropole et au-delà.

Le bilan d'activité 2022, réalisé par la Justice, est le suivant :

- ✓ 3 993 personnes reçues sur site ;
- ✓ 18 891 appels téléphoniques ;
- ✓ 331 conciliations ;
- ✓ 83 victimes de violences intrafamiliales ;
- ✓ 65 militaires de retour d'opérations extérieures accompagnés ;
- ✓ 33 personnes reçues dans le cadre des 6 permanences délocalisées du SPIP ;
- ✓ 42 % des usagers de la MJD habitent un QPV ;
- ✓ 26 % des autres quartiers de la ville de Strasbourg ;
- ✓ 32 % des communes de l'Eurométropole ou du département.

c. Le Travail d'Intérêt Général (TIG) et le Travail Non Rémunéré (TNR)

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg déclinent un dispositif d'accueil de personnes sous-main de justice, condamnées à réaliser une mesure de Travail d'Intérêt Général (TIG) et Travail Non Rémunéré (TNR) autour d'une procédure formalisée : un guichet unique proposé par le service Prévention urbaine (0.5 ETP dédié), une mise en relation individualisée avec un tuteur volontaire ; des missions diversifiées et adaptées au cadre de ces deux mesures pénales et au besoin de service ; un accompagnement et une valorisation des tuteurs engagés, par la formation et le versement depuis 2020, d'une prime au tutorat intégré au RIFSEEP des agents.

En 2022, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont proposé 51 places d'accueil, (ré)ouvertes progressivement, soit 6 missions proposées sur 35 sites, grâce à l'engagement de 30 tuteurs :

- ✓ 45 places à la Direction de l'Éducation et du Patrimoine : Mission « Aide aux responsables techniques de site » et « Aide aux équipes de nettoyage » - + 5 places ;
- ✓ 3 places en cimetières : Mission « Aide aux agents des cimetières » - + 3 places ;
- 3. 1 place en espaces verts urbains : Mission « Aide aux jardiniers » - + 1 place ; 2 places au Parc de véhicules et Ateliers : Mission « Aide aux conducteurs manutentionnaires » et « Aide à l'agent d'entretien polyvalent du site » - + 2 places.

3. Quelques chiffres clés

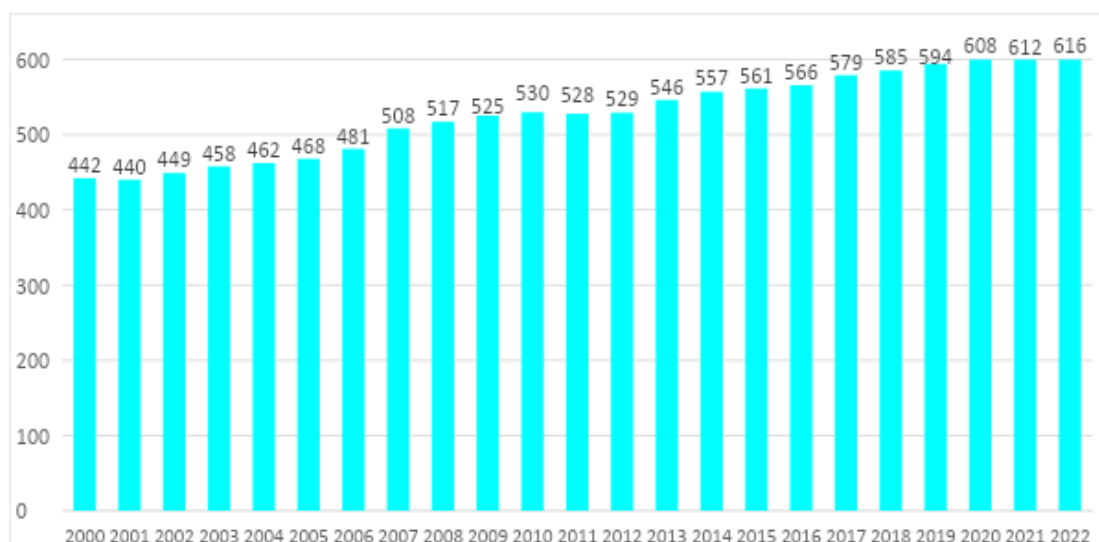
- **386 Comptes Rendus d'Incidents (CRI)** ont été réceptionnés en 2022 (-2.93% par rapport à 2021). Les atteintes aux agents ont augmenté avec 206 faits en 2022 contre 172 en 2021 (+0.85%)

- À compter de la fin de 2022, le Centre de supervision vidéo assure l'entretien et la gestion de près de **430 caméras** de voie publique dans **25 communes** de l'Eurométropole, ainsi que de 336 caméras dans des équipements recevant du public.
- En 2022, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont proposé **51 places d'accueil** de Travail d'intérêt général dans les services.

Service de l'Information et de la Régulation Automatique de la Circulation

a. Gestion de la mobilité

En 2022, quatre nouveaux carrefours équipés de feux tricolores ont été installés, ce qui porte à 616 le nombre de carrefours équipés de feux sur le territoire de l'Eurométropole.



Graphique : L'évolution des carrefours depuis 2000.

Afin d'améliorer le suivi de la circulation sur l'agglomération 16 nouvelles stations de mesures et d'analyses de trafic ont été déployées ainsi que 13 nouvelles caméras pour surveiller le trafic.

Pour garantir le fonctionnement optimal des équipements, des travaux importants de modernisation ont été réalisés sur 21 carrefours.

Les informations routières « en direct » sont maintenues 7 j / 7 avec France Bleu, RBS et ITBR à partir du SIRAC pour donner en temps réel aux usagers les conditions de trafic et l'occupation des parkings.

Le remplacement des feux à lampes par des feux à LED s'est achevé en 2022, une mesure permettant de réaliser des économies d'énergie. La totalité des 616 feux de l'Eurométropole sont désormais équipés de LED.

Suivant une démarche de sécurisation des espaces publics, 2 nouveaux contrôles d'accès par bornes escamotables (rues écoles) ont été installés en 2022. Ces nouveaux dispositifs portent à 76 le nombre de sites équipés.

En ce qui concerne l'entretien préventif et curatif des équipements de signalisation dynamique, le service a réalisé 4461 interventions en régie en 2022.

Depuis avril 2022, le SIRAC est également chargé de l'exploitation du pont tournant de Vendenheim.

b. Aménagement numérique

En 2022, les communes de Strasbourg Lingolsheim, Illkirch-Graffenstaden, Vendenheim et Mundolsheim ont bénéficié d'un accompagnement de l'Eurométropole via le principe du fond de concours. Ce dispositif leur a permis de bénéficier d'un soutien financier et technique pour raccorder leurs bâtiments à la fibre optique.

c. Sécurité Routière

Les actions de prévention en matière de sécurité routière ont été maintenues malgré la fin des contrats aidés. Ce sont ainsi 4 924 enfants des écoles de la Métropole qui ont pu bénéficier d'une action de sensibilisation aux dangers de la route. Des actions à destination d'un public adulte ont aussi été organisées comme le stand sécurité routière à la Foire Européenne, des opérations dans les lycées pour sensibiliser les jeunes conducteurs.

L'opération Permis Vélo a été une nouvelle fois reconduite en partenariat avec l'Inspection Académique et ce sont ainsi 681 enfants qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

Les actions de prévention à l'attention des cyclistes se poursuivent. Dans ce cadre, L'Eurométropole a organisé des contrôles techniques et des contrôles lumière, en partenariat avec la police Municipale et la police Nationale.

Mission Sécurité Civile

La Mission sécurité civile a en charge les domaines touchant principalement à la sauvegarde des populations et à l'organisation de la réponse opérationnelle des services de la collectivité en situation d'exception.

1. Principales missions

Pour garantir une réponse rapide des moyens eurométropolitains en cas d'incident ou d'événement grave survenant dans l'une des 33 communes de l'EPCI, la Mission Sécurité civile tient à jour un fichier compilant les coordonnées téléphoniques des permanences et/ou astreintes des services de la collectivité. Ce document est consultable par les communes de l'Eurométropole et les partenaires institutionnels externes sur un espace informatique dédié qu'elle administre.

En lien avec la Direction générale, la Mission sécurité civile pilote et anime un dispositif de «Coordonnateurs·rices Opérationnels-elles de Crise», chargés-es de coordonner les interventions des services et de leurs astreintes ayant une compétence sur le territoire de l'Eurométropole.

La compétence de gestion courante et budgétaire des services d'incendie et de secours est assurée par l'Eurométropole pour l'ensemble des communes rattachées. La Mission sécurité civile est en charge du suivi de cette thématique, et notamment de la convention de transfert du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin. Elle participe à la préparation des séances du conseils d'administration et supervise le versement de la contribution de la collectivité, d'un montant de l'ordre de 29 M€.

2. Principal projet

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite « loi Matras », a donné pour la première fois des compétences aux EPCI en termes de gestion de crise.

La Mission sécurité civile a lancé un travail préparatoire portant sur les dispositions réglementaires connexes, notamment en participant à de nombreux groupes de travail nationaux sur le sujet des plans intercommunaux de sauvegarde au sein de divers réseaux spécialisés, aux côtés d'autres grandes métropoles.

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Direction du Développement Économique et de l'Attractivité

1. Principales missions de la direction

La direction du développement économique a pour vocation de soutenir l'activité économique du territoire. Elle contribue au développement d'une économie locale plus vertueuse d'un point de vue écologique et social.

Selon cette démarche, la Direction est à la tête de différentes missions :

- Accompagner les projets d'entreprises ;
- Piloter et commercialiser une offre foncière et immobilière à l'échelle territoriale ;
- Financer des opérateurs et des projets, y compris dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Animer des écosystèmes sectoriels et des communautés professionnelles territoriales ;
- Apporter une expertise des enjeux économiques dans différentes politiques publiques de la collectivité ;
- Favoriser l'innovation et l'expérimentation pour le développement de nouveaux services et de nouveaux emplois ;
- Assurer la promotion du territoire, de son tissu économique et des projets économiques de la collectivité.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

a. Mobilités innovantes et transport

L'Eurométropole de Strasbourg a engagé 620 000 € d'investissements dans le fret ferroviaire en contribuant aux études et travaux de la ligne 141 000, qui dessert l'accès Sud du Port Autonome de Strasbourg, représentant 10% de son volume ferroviaire annuel.

L'Eurométropole de Strasbourg a également soutenu l'aéroport de Strasbourg Entzheim au travers de la mise en œuvre du contrat triennal et par le biais d'une avance en compte courant d'actionnaire (ACCA) de 2 050 000 € pour financer les investissements de transformation de l'aéroport : réfection de la piste, mise aux normes du contrôle bagages, mais aussi des projets liés à l'enjeu d'efficacité énergétique.

b. Habitat et construction

Pour accompagner la transition écologique de la filière du bâtiment, l'Eurométropole de Strasbourg a signé le consortium du Pôle Territorial de Coopération Économique «Stras Eco Rénov» (PTCE « Stras Eco Rénov ») qui vise à venir en appui à la structuration d'une filière de rénovation énergétique des bâtiments.

Dans ce cadre, l'Eurométropole s'engage à :

- Apporter une contribution en nature, notamment par la co-animation des axes du PTCE « Stras Éco Rénov » ;

- Garantir l'intégration du projet PTCE sur le territoire et sa coordination avec les démarches existantes, ainsi que la collaboration interservices de la Collectivité ;
- Faire le lien entre les actions du PTCE et les politiques publiques portées par l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Donner de la visibilité sur les opérations de rénovation de son patrimoine, et mobiliser les chantiers de rénovation d'équipements publics à des fins pédagogiques.

L'Eurométropole s'est également engagée dans le Pacte bois et biosourcé du Grand Est, proposé par l'interprofession de la filière forêt bois Fibois Grand Est. Il permet d'accompagner les donneurs d'ordre et la maîtrise d'ouvrage publique et privée qui souhaitent s'engager à réaliser des ouvrages avec tout ou partie de bois et matériaux biosourcés, en cas de construction comme de rénovation.

En mars 2022, le projet de démonstrateur Citadelle (un quartier bas carbone, résilient et accélérateur de transitions) a été mené à la ZAC Deux Rives à Strasbourg. Porté par en partenariat avec la SPL Deux Rives, ce projet a été désigné lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « démonstrateurs de la Ville durable » de France 2030, parmi 39 autres candidats. Avec la signature de la convention financière entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Banque des Territoires, le projet rentrera dans la phase d'incubation et bénéficiera d'une enveloppe financière de 500 000 € de l'État pour la période 2023-2025. Cette subvention sera allouée à la phase de réalisation du projet, incluant le déploiement des missions d'ingénierie, la coordination et la consolidation de l'écosystème d'acteurs.

c. Tourisme

L'année 2022 a marqué une nouvelle étape dans le cadre du contrat de délégation de service public avec la SEM Strasbourg Événements et pour le tourisme d'affaires de l'agglomération. Le nouveau Parc des Expositions, imaginé par l'architecte Kengo Kuma, a été mis à disposition le 24 août 2022, ouvrant pour la première fois ses portes à l'occasion de la Foire Européenne. Doté d'une surface totale de plus de 20 000 m², ce nouveau lieu de référence pour l'organisation de grands congrès et événements nationaux et internationaux contribuera à positionner l'Eurométropole de Strasbourg comme une destination européenne de référence pour le tourisme d'affaires.

d. Agriculture et alimentation

Du 26 juin au 3 juillet 2022 se sont tenus les premiers rendez-vous de, qui avaient les objectifs suivants :

- Sensibiliser le grand public à l'ensemble des enjeux de la transition alimentaire ;
- Mobiliser l'écosystème alimentaire local pour proposer des solutions concrètes ;
- Encourager les citoyens à participer à la co-construction du Projet alimentaire territorial.

Le programme a été co-construit avec plus de 60 partenaires offrant à 4 000 participants plus de 50 animations mêlant plaisir et réflexion.

e. Économie sociale et solidaire

Dans le cadre de la Présidence française du conseil de l'Union européenne, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont organisé les 5 et 6 mai 2022 la manifestation : « l'économie

sociale, le futur de l'Europe. » à destination des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire mais également des réseaux qui les soutiennent et / ou les représentent.

Cette manifestation a été co-construite avec les acteurs (plus de 170 contributions à l'élaboration du programme), et a accueilli 1400 acteurs en provenance de 65 pays différents.

3. Quelques chiffres clés

En 2022, la DDEA a :

- Versé 915 871 € d'aides de l'Eurométropole pour soutenir des projets économiques (hors fonds européens, France 2030 ou fonds DRAAF) ;
- Commercialisé environ 129 ares de terrain en zones d'activités pour favoriser l'implantation et le développement de TPE.

Direction de l'Environnement et des Services Publics Urbains

1. Principales missions de la direction

Parmi les compétences de l'Eurométropole mises en œuvre auprès des habitants des 33 communes qui la composent, la direction de l'environnement et des services publics urbains assure :

- La protection et restauration des ressources naturelles (gestion des milieux aquatiques, pollution de l'air), la mise en œuvre des politiques de prévention et gestion des risques naturels (inondations, effondrement de galeries souterraines) ;
- La production et la distribution d'une eau de qualité destinée à la consommation humaine, conforme aux prescriptions du code de la santé publique ;
- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel ;
- Le nettoyage manuel et mécanisé de l'espace public, les toilettes publiques, la viabilité hivernale ;
- La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que leur réduction sous toutes les formes ;
- L'éducation à l'environnement et la communication.

La direction de l'environnement et des services urbains compte 1195 postes répartis en 5 services.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

a. **Dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE)**

L'Eurométropole de Strasbourg développe les pratiques favorables à la protection de la ressource en eau. En 2022, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée auprès de 30 agriculteurs sur la période 2023-2028 dans le cadre du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à hauteur d'un million d'euros. L'un des principaux objectifs des PSE est de rémunérer les exploitants agricoles pour leurs actions environnementales. Cette démarche a pour but de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, et plus particulièrement les herbicides. Les aires et périmètres de protection des captages sont prioritaires pour déployer ce dispositif, centré sur la valorisation de pratiques agricoles limitant les risques de pollution des captages.

Le PSE vise également à encourager des pratiques de diversification des assolements pour limiter les risques d'érosion et favoriser la biodiversité. Enfin, le PSE ambitionne de favoriser le développement d'infrastructures agro-écologiques, en complément des initiatives déployées et des réglementations en vigueur.

b. Label éco-défis : accompagner les artisans aux bonnes pratiques

Afin d'accompagner et de valoriser les entreprises artisanales qui agissent pour réduire leur impact environnemental, l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre de Métiers d'Alsace ont lancé en mars 2022 le label éco-défis. Le projet est mené avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les candidats doivent choisir et réaliser 3 actions parmi les 43 proposées dans 6 thématiques différentes : l'eau, l'énergie, les déchets, le choix des produits, les transports et le volet sociétal. Les actions concrètes comprennent l'installation de luminaires économes en énergie, l'équipement en vélo à assistance électrique ou encore l'équipement en système de prétraitement des eaux usées issues de l'activité professionnelle. Plus d'information sont disponibles sur le site internet www.strasbourg.eu/eco-defis.

12 lauréats ont été récompensés en octobre 2022, en présence de Pia Imbs, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et de Jean-Luc Hoffmann, président de la Chambre de Métiers d'Alsace.

c. Un Service triplement certifié

Après les obtentions des certifications Qualité (ISO 9001) et Sécurité (ISO 45001), le service de l'eau et de l'assainissement a décroché la certification Environnement (ISO 14001) grâce à l'implication et au professionnalisme de tous ses agents.

d. Viabilité hivernale (2022/2023)

Durant la saison hivernale 2022/2023, 4 interventions de déneigement en priorité 1 et 2 ont eu lieu. Parallèlement, le déploiement de 12 interventions ponctuelles et une consommation de sel de 957.00 tonnes se sont avérées nécessaires au cours de la saison.

e. Signature de la convention avec l'Éco-Organisme pour la réduction des mégots

En 2022, le service propreté urbaine s'est engagé dans une démarche de réduction des mégots sur l'espace public. Un comptage des mégots a été effectué sur l'ensemble du territoire eurométropolitain, de mi-juillet à mi-septembre. Il a permis d'élaborer une cartographie des principaux points de concentration de mégots, consultable à cette adresse : bit.ly/hotspotsmegots.

La contractualisation avec Alcome, l'éco-organisme en charge de la filière de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les déchets issus de l'activité du tabac, a été délibérée lors du conseil eurométropolitain du 30 septembre. La durée de la convention est similaire à la durée de l'agrément de l'éco-organisme soit jusqu'en 2027.

Première filière de REP qui combine des enjeux de propreté et environnementaux en France, l'objectif est de réduire de 20 % la présence de mégots jetés sur les voies publiques d'ici 2024 et de 35% pour 2027. Cette mission revêt 3 volets :

- Sensibiliser dans le but d'améliorer durablement le comportement des fumeurs et, par conséquent, de diminuer les mégots sur la voie publique ;
- Développer la mise à disposition ciblée de dispositifs de collecte adaptés comme la distribution de cendriers de poche et l'installation de cendriers de rue ;

- Poser le cadre juridique en matière de coercition, proposé aux 33 communes de l'Eurométropole

f. Galeries souterraines

En 2022, les opérations de prévention et gestion du risque lié à la présence de cavités souterraines se sont poursuivies avec l'appui d'ANTEA Group. 12 inspections ont été programmées, et aucune intervention suite à l'apparition de désordres sur le domaine public et privé n'a été nécessaire. La démarche du Programme d'actions pour la prévention des risques liés aux cavités (PAPRICA) a été finalisée et envoyée aux services de l'État pour labélisation.

Un levé 3D du complexe de galeries du site Schutzenberger, à Schiltigheim, a été réalisé afin de fournir des éléments d'aide à la décision pour la réhabilitation du site.

g. Qualité de l'air

Le plan pollution a été déclenché 2 fois pour des épisodes liés à l'ozone. Ces épisodes de courte durée n'ont pas entraîné de déclenchement de la circulation différenciée. Le projet Scol'Air a été poursuivi avec le début des analyses relatives aux mesures effectuées.

Le « Fonds Air Bois » a évolué suite aux modifications des niveaux d'aides visant à augmenter la part de ménages modestes bénéficiaires, et par le respect des nouvelles contraintes de sobriété et a été élargi aux énergies renouvelables thermiques. 56 primes ont été versées en 2022 (108 depuis le début du projet) pour un montant de 39 400€.

Le diagnostic du territoire a été amélioré à l'aide des dispositifs suivants :

- Une campagne de mesures multi-sites, ayant débuté en octobre 2022 dans les zones résidentielles pour mesurer l'impact éventuel d'une influence industrielle et d'améliorer les connaissances sur des polluants non pris en compte dans la surveillance obligatoire (particules ultra fines, black carbon, etc.) ;
- Une multiplication des mesures et des enrichissements des outils de modélisation, avec la mise en place de 13 « mini stations » ;
- Une mesure de l'impact du report de trafic sur les concentrations en NO2 au niveau de la route du Petit Rhin et de la rue du Péage suite aux aménagements urbains initiés en 2022 dans le quartier Starlette.

En 2022, le lancement de la mission « Innovations et qualité de l'air » avait pour but d'identifier les pratiques et solutions innovantes efficaces pour améliorer durablement la qualité de l'air du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

h. Gestion des milieux aquatiques

Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques, plusieurs activités ont été déployées en 2022 :

- La finalisation des diagnostics écologiques préalables aux opérations de restauration de l'Ehn à Blaesheim, du Gruft à Lipsheim, du Scharzwasser à Eschau et de l'Ostwaldergraben à Geispolsheim ;
- Le lancement des diagnostics écologiques des opérations programmées sur 2023-2024 : Pettergiessen à Plobsheim, Ehn à Geispolsheim, Souffel à Reichstett et Mundolsheim, Muhlbach d'Achenheim, Neugraben à Geispolsheim-Gare ;
- Une poursuite des études de maîtrise d'œuvre des opérations de restauration des milieux aquatiques du Muhlbach de Koenigshoffen, de la ZEC de Vendenheim, du

Muhlbach d'Eckwersheim, de l'Ehn à Blaesheim, du Gruft à Lipsheim, du Scharzwasser à Eschau et de l'Ostwaldergraben à Geispolsheim et le Muhlbach d'Achenheim ;

- Le lancement des travaux de création de la ZEC de Vendenheim et du Muhlbach de Koenigshoffen.

i. Prévention des inondations et de réduction de la vulnérabilité

Dans le cadre de la prévention des inondations, plusieurs activités ont été déployées en 2022 :

- La poursuite des procédures de régularisation des systèmes d'endiguement du territoire métropolitain avec notamment : digue de Geispolsheim ; Canal de la Bruche ; ouvrage hydraulique d'Eckwersheim ;
- L'adoption d'une convention de partenariat entre l'Eurométropole, l'État et le SDEA pour l'élaboration d'une étude globale « Aléa inondations » sur le Bassin de la Souffel ;
- Une définition de la stratégie eurométropolitaine en matière de réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation et de coulées de boues ;
- Une poursuite de l'étude de faisabilité des zones d'expansion des crues de Berstett ;
- L'organisation de visites dans le cadre des Assises nationales des Risques naturels ;
- L'adhésion au Centre Européen pour la Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI).

j. Lutte contre les coulées d'eaux boueuses

Pour la lutte contre les coulées d'eaux boueuses, plusieurs activités ont été déployées en 2022 :

- Des actions de prévention contre les coulées d'eaux boueuses sur les 14 communes à risque ;
- L'adoption d'un protocole de partenariat entre l'EMS et le SDEA pour le déploiement de dispositifs d'hydraulique douce sur le bassin sec partagé des communes d'Eckwersheim et de Berstett.

k. Nouvelle recyclerie coopérative et solidaire d'Emmaüs Mundo

Dans le cadre du développement du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) relatif à la réduction et à la valorisation des déchets, L'Eurométropole de Strasbourg a participé au développement de la nouvelle recyclerie Emmaüs sur la commune de Bischheim, en apportant une participation financière de 0,8M€ sur un investissement de plus de 5,5M€. Les objectifs sont de passer de 55 postes (2019) à 120 (2025), atteindre 3 000 tonnes de dons collectés par an à l'horizon 2025, réemployer plus de 50% des objets, recycler à 45% et réduire les déchets ultimes à moins de 5%.

l. Subvention de 30 € pour l'achat de protections menstruelles lavables

4 250 subventions ont été versées entre fin novembre 2021 et avril 2022, pour un budget de plus de 126 k€ à comparer au budget prévu initialement de 18 k€. Malgré le vif succès et au vu des montants en jeu et du temps de traitement des demandes, la collectivité a renoncé au dispositif. Dès 2023, de nouvelles solutions seront proposées pour accompagner les utilisatrices vers de nouvelles pratiques.

m. Semaine européenne de la réduction des déchets SERD-2022

À l'occasion de la SERD, plus de 50 événements (ateliers, visites de sites, ciné-débats, conférences et autres actions diverses) organisés sur le territoire de l'EMS par de multiples acteurs. L'EMS a participé à 5 événements :

- Grande friperie des collecteurs ;
- Laisse parler ton cœur - grande collecte de jouets d'occasion menée toute la semaine avec l'association Carijou et l'éco organisme Eco System ;
- Stand de sensibilisation au marché OFF avec atelier tawashi et furoshiki ;
- Stand de sensibilisation durant l'opération Nettoyage de l'III ;
- 1 atelier « parlons couches lavables » avec l'Avis en Vert.

n. Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

382 bornes ont été installées en 2022 sur 23 communes de moins de 10 000 habitants et sur le quartier de Cronenbourg à Strasbourg, soit auprès de 104 000 habitants au total. 500 tonnes ont pu être détournées de l'Unité de Valorisation Énergétique pour être transformées en biogaz, digestat et compost.

Chaque foyer a été rencontré pour transmettre les consignes de tri, les plans avec l'implantation des bornes ainsi qu'un bioseau et des sacs kraft pour faciliter le transport des déchets alimentaires depuis la cuisine vers l'abri-bac situé généralement dans un rayon d'environ 150 mètres.

3. Quelques chiffres clés

Eau potable :

- 35 430 876 m³ d'eau potable produits,
- 89.89 % le rendement du réseau de distribution,
- 2.88 € TTC : prix moyen du m³ d'eau à Strasbourg sur la base d'une consommation de 120 m³ abonnement et assainissement compris au 01/01/2022.

Assainissement :

- 3 stations d'épuration dont une de 1 000 000EH (Strasbourg – La Wantzenau) et 2 stations de prétraitement,
- 103 508 d'ouvrages sur le réseau et 1 792 km de réseau de collecte des eaux usées
- 100 % de conformité en performances épuratoires,
- Près de 68 000 000 m³ d'eaux usées traitées en 2022 correspondant à 186 000 m³/j.

Propreté urbaine :

- 242 balayeurs conducteurs interviennent en régie,
- Sur 150 véhicules affectés à la propreté urbaine, 29 sont des véhicules électriques,
- 42 opérations de nettoyage de printemps (Osterputz) réalisées avec prêt de matériels,
- 4951 bornes de propreté,
- 172 opérations de nettoyage de fond,
- 12 toilettes publiques gardiennées, 6 toilettes publiques automatiques,
- 119 canisites et 12 aires d'ébats et 461 heures de sensibilisation à l'éducation canine réalisées,
- 8683 tonnes de déchets collectés par le service propreté urbaine en 2022,
- 429 vélos d'épaves retirés de l'espace public,
- 5350 interventions pour 58195 m² de graffiti effacés ou recouverts et 4780 m² d'affiches décollées soit un total de 61575 m².

Collecte et valorisation des déchets :

- 60 équipes de collecte,
- Plus de 173 000 bacs sur le territoire tous flux confondus,
- 117 056 tonnes de déchets ménagers résiduels collectés,
- 26 528 tonnes de matériaux issus des collectes sélectives tous dispositifs confondus collectés,
- 13 297 tonnes de verre collecté,
- 867 391 entrées en déchèteries,
- 14 089 interventions de collecte des objets encombrants sur appel,
- 409 subventions versées pour l'achat de bacs à compost individuels.

Qualité de l'air :

	Moyenne 2022 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)			
	NO ₂	PM10	PM2.5	O ₃
Valeurs limites réglementaires	40	40	25	-
Stations de mesures				
Strasbourg Clémenceau	31	21	-	-
Strasbourg A35	34	23	-	-
Strasbourg A35 Remparts	43	25	-	-
Strasbourg Nord	31	20	-	48
Strasbourg Danube	21	18	11	-
Strasbourg Sud (Geispolsheim)	-	-	-	49
Vendenheim	12	17	12	-

Tableau des concentrations annuelles moyennes par stations de l'Eurométropole de Strasbourg

Gestion des Milieux Aquatiques / Prévention des Inondations / Lutte contre l'érosion des sols :

- 4 systèmes d'endiguement classés au titre du code de l'environnement représentant un linéaire de 1 910 ml sous gestion finalisée Eurométropole de Strasbourg,
- 126 dispositifs d'hydraulique douce conventionnés, représentant un linéaire de 9 767 ml et 53 conventions,
- 3 750 ml de cours d'eau et milieux hydrauliques annexes diagnostiqués,
- 52 interventions de gestion sur cours d'eau.

Centre d'Initiation à L'environnement animé par l'association SINE sous convention pluriannuelle 2022-2025 : 153.000€ / an

- 13 000 personnes sensibilisées sur l'ensemble des activités proposées en direction de divers publics (jeune, scolaire, grand public), avec une priorité donnée aux territoires QPV, dont 5419 enfants à l'occasion de 343 journées d'animations
- 6368 participants à ses actions en direction du grand public (ateliers, expositions, événements)
- 327 autres personnes (enseignants, animateurs, seniors, handicap) sur 24 demi-journées.

Soutien aux associations :

- Appel à projet compostage et écocitoyenneté : 8 594 € (5 projets),
- Appel à projet Éducation environnement : 183 300 € (46 projets déposés par 35 associations),
- Conventions pluriannuelles d'objectifs permettant le financement d'action de sensibilisation avec 7 associations (FACE Alsace, Alter Alsace Énergies, Chambre de Consommation d'Alsace, Alsace Nature, Gepma, LPO, Zéro Déchet Strasbourg) pour un total de 138,4 K€

Direction des Mobilités

1. Principales missions de la direction

La direction composée de 70 agents est notamment chargée de la zone à faibles émissions, des projets d'extension du réseau de transports en commun (tramway notamment), du développement avec la Région Grand Est d'un réseau express métropolitain, du développement des mobilités actives, de l'apaisement des circulations routières, de l'évolution de la politique de stationnement, de la mise en place d'une stratégie de logistique urbaine et plus globalement de la contribution à la transition écologique du territoire portée par le nouvel exécutif.

- **Piloter l'ensemble des sujets mobilités du territoire de manière systémique**, en cohérence avec la feuille de route politique, en étant force de proposition au politique et en évaluant les politiques publiques et projets mis en place ;
- **Disposer d'une force d'analyse et de projection stratégique, avec une composante opérationnelle avancée** pour renforcer la réactivité et la robustesse de l'administration sur l'ensemble des sujets afférents aux mobilités et pour s'assurer que ce qui est envisagé soit suivi d'une réalité opérationnelle crédible ;
- **Conforter la place de l'Eurométropole de Strasbourg comme une métropole « à la pointe » des sujets mobilité** au niveau national et en s'appuyant sur l'innovation.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

a. **La nouvelle organisation de la Direction des mobilités a été validée en comité technique en juin 2022.**

La direction des mobilités a en charge le pilotage de la définition de la stratégie des mobilités et de sa déclinaison opérationnelle autour de 4 services métiers, d'une direction de projet stratégique et d'un service support. Chacun des nouveaux services engage en 2022 une réflexion autour de leurs projets de service.

b. **Direction de projet stratégie : mise en place de la Zone à Faible Émission (ZFE)**

La Zone à Faibles Émissions a été créée au 1^{er} janvier 2022, avec en 2022 une première année pédagogique d'interdiction des véhicules Crit'Air 5 et non classés. La campagne de communication est montée en puissance en 2022 en vue de la 1^{ère} interdiction définitive des véhicules Crit'Air 5 au 1^{er} janvier 2023.

Suite à une consultation réglementaire et au dialogue avec le monde économique, de nouvelles dérogations (notamment un délai après 2028 pour les poids lourds et véhicules utilitaires immatriculés après le 1^{er} janvier 2022) et le Pass ZFE 24h ont été intégrés. Ils seront effectifs au 1^{er} janvier 2023. Le Pass ZFE-m 24h permet aux habitant-es, entreprises, visiteurs-euses occasionnel-les dont le véhicule ne serait pas aux normes autorisés d'accéder à l'Eurométropole 24 fois dans l'année, pour une durée de 24h.

L'agence du climat est la porte d'entrée du dispositif d'accompagnement. Elle assure un conseil en mobilité, requis préalable pour bénéficier des aides ZFE, se basant sur un diagnostic de mobilité initial s'ouvrant sur des solutions de mobilité personnalisées (itinéraires, modes alternatifs, aides etc.). En un an d'existence, l'agence du climat a eu 3 819 prises de contacts qui ont abouties en 2 091 conseils en mobilité pour les particuliers et 139 pour les professionnels. Suite à cela, 1 669 attestations pour les demandes d'aides ont été envoyées.

c. ZFE : Mise en place des dispositifs d'aides

Trois dispositifs d'aide accompagnent la ZFE sont déployés à cette occasion : le compte mobilité, une aide à la conversion pour les particuliers et une aide à la conversion pour les professionnels. En 2022, 820 aides à la conversion pour les particuliers ont été déposées et 574 aides versées pour un montant de 891 615€ (la différence correspond aux dossiers qui étaient en cours de traitement à cette date). Environ 70% avaient été allouées à des ménages ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13 489€.

Le compte mobilité, porte-monnaie numérique à dépenser dans les mobilités alternatives (CTS, Citiz, Velhop, vélocistes référencés pour l'abondement de l'aide VAE classique etc.), est totalement opérationnel depuis septembre 2022. 73 aides ont été déposées en 2022. Certains ménages aux revenus modestes ont pu en bénéficier en se séparant d'un véhicule interdit par la ZFE-m.

En 2022, 28 dossiers de demande de professionnels ont été déposées, pour un montant de 48 500 €. Ce faible niveau de demandes est dû au fait que la majorité du parc automobile professionnel est classé en Crit'Air 2 et par le manque de motorisations alternatives au diesel sur le marché ou les difficultés d'approvisionnement. Le dispositif d'aides attache une importance particulière à soutenir les personnes vulnérables, avec des montants plus élevés pour les strates de revenu fiscal de référence par part les plus basses.

d. ZFE : Mise en place des dérogations

L'instauration de la ZFE s'est accompagnée d'un certain nombre de dérogations qui sont de trois types : les dérogations nationales obligatoires et permanentes prévues par la loi, les dérogations locales instaurées par l'Eurométropole en faveur de certaines catégories d'usagers ou de véhicules spécifiques pour des durées pouvant aller jusqu'à trois ans, les Pass ZFE 24h. Début décembre 2022, un outil simple de demande en ligne a été mis en place ainsi qu'un accompagnement dans les démarches par l'Eurométropole de Strasbourg : www.zfe-derogations.strasbourg.eu.

e. Mise en place de l'observatoire ZFE

Un observatoire de la ZFE a été créé en 2022 pour suivre sa mise en œuvre étape par étape et de l'évaluer avec l'appui de l'ADEUS. Il vise à mesurer l'efficacité de la mesure et de sa mise en œuvre ainsi que ses impacts sur les pratiques de déplacements. La création de l'observatoire s'est accompagnée de la mise en place de 3 comités de suivi, réunis 2 fois par an en moyenne : un comité de suivi politique, un comité de suivi territorial large avec les partenaires, un comité de suivi avec les acteurs économiques. Cet observatoire permettra de suivre et de réaliser les évaluations renforcées de 2024 et 2026.

f. Ligne G

Les études du prolongement de la ligne G de BHNS ont été réalisées puis **approuvées le 28 juin 2022** et la réalisation du projet a été transférée à la CTS dans le cadre de son contrat de concession.

Les **travaux** de réalisation du prolongement du BHNS ont commencé en **septembre 2022 sur 5,4 km** depuis le boulevard de Lyon jusqu'au quai des Belges. Ils comprennent la réalisation de **12 stations** et la création d'une **piste cyclable** bidirectionnelle à l'extérieur du boulevard de Lyon, faisant la jonction entre le boulevard de Nancy et le pont Pasteur sur plus de **800 m**. Un **sens unique de la circulation générale a été mis en place boulevard de Lyon en novembre 2022** afin de réaliser ces travaux ainsi qu'un nouvel accès à la M35 Nord depuis la rue Averroès. La mise en service de cette extension du BHNS G est prévue fin novembre 2023.

g. Tram Ouest

Le **30 septembre 2022**, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a **approuvé le bilan de concertation et l'ensemble des études d'avant-projet**, comportant notamment les modalités d'insertion du projet sur l'espace public (**+4km d'infrastructure tramway supplémentaires et 8 nouvelles stations**), le futur plan de circulation associé au projet, la restructuration du réseau de transport en commun, le coût du projet (**79,27 M€ de travaux**) et le dossier d'enquête publique, dont l'étude d'impact et l'évaluation socio-économique du projet.

Cette étude a été soumise à l'avis de l'Autorité environnementale (Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable – Ministère de l'Environnement) qui a rendu son avis en janvier 2023, en vue de l'organisation de l'enquête publique du projet en février-mars 2023.

h. Tram Nord

2022 a marqué l'élaboration, la consultation, les négociations et enfin l'attribution du **marché de maîtrise d'œuvre** de la ligne de tram Nord, notifié le 20/11/2022 pour un montant de **11 M€ HT**.

- Un premier temps de concertation complémentaire s'est tenu en décembre 2022, notamment sur le secteur de la route de Bischwiller.
- Une **concertation spécifique** au réaménagement du secteur des **Halles et de la gare basse** a été conduite de septembre à novembre 2022. Le bilan de cette concertation sera soumis au conseil de l'Eurométropole en 2023 et intégrera les temps complémentaires de concertation organisés au printemps 2023.

i. PEM

Les études préliminaires ont démarré pour les **PEM de Vendenheim et de Mundolsheim**, alors que les études de faisabilité ont été poursuivies pour les **PEM de Bischheim-Schiltigheim et de Strasbourg Roethig** et ont démarré pour les **PEM de La Wantzenau, de Graffenstaden et de Lingolsheim**.

Des présentations de l'état d'avancement des études ont eu lieu à destination des **conseils communaux** (Mundolsheim, Lampertheim, Schiltigheim) et des **associations thématiques** de mobilité.

Service Autorité Organisatrice des Transports en Commun

j. Mise en œuvre d'un nouveau marché de transport de personnes à mobilité réduite

Le marché Mobistras a été attribué à compter du 1^{er} janvier 2022 à l'entreprise Antoni pour une durée de 3 ans. Le service a connu des difficultés à son démarrage mais de nombreuses

réunions entre l'Eurométropole, Antoni et son prestataire Padam ont permis d'améliorer significativement la situation à partir du mois de septembre 2022.

k. Les évolutions du réseau de transport en commun de la CTS

La dynamique d'amélioration du réseau de transport s'est poursuivie grâce à l'étude et la mise en place de dessertes supplémentaires dans de nombreux quartiers et communes de l'EMS tout au long de l'année 2022. Les analyses menées sur la ligne 4 et la ligne F suite à son extension à l'été 2020 ont permis de couper la ligne 4 à Comtes en contrepartie d'un renforcement de la ligne de tram F à compter de septembre 2022. De même, les réflexions sur l'évolution et l'optimisation du réseau ont permis de prendre des arbitrages structurants fin 2022 et sur le premier trimestre 2023 ; ces évolutions portent sur de petites évolutions mais également sur des modifications décisives :

- Suppression de la navette Robertsau au 1^{er} janvier 2023 (constat d'une sous-utilisation)
- Élaboration du projet de ligne 18 mise en service le 3 avril 2023 ;
- Élaboration, concertation, validation du nouveau réseau bus « Neuhof Meinau » qui sera mis en service le 28 août 2023 ;
- Élaboration, concertation en vue d'une validation en janvier 2023 pour le nouveau réseau bus « Centre-ville », associé au projet Ring, qui sera mis en service le 13 novembre 2023 ;
- Validation du schéma bus réorganisé dans le cadre de l'AVP du prolongement de la ligne F à Wolfisheim, mise en service prévue fin 2025 ;
- Début du travail sur le réseau bus associé au tram Nord et les aménagements de la L5.

l. Mise en place du réseau express métropolitain européen (REME)

L'année 2022 a été particulièrement intense pour la préparation de la mise en place du REME, afin de déployer une offre intégrée - en termes d'infrastructures ferroviaires, de desserte du bassin de vie par les trains et les cars interurbains – ainsi que sur les évolutions de service afin de faciliter les usages.

Ces réflexions se sont traduites par :

- Une gouvernance partenariale, mise en place avec la Région Grand Est ;
- La convention permettant de formaliser les conditions opérationnelles du premier saut d'offre ferroviaire, négociée avec la Région : elle prévoit une participation de l'EMS à hauteur de 50% des frais d'exploitations liés à ce saut d'offre, en contrepartie d'un engagement de la Région de financer 40% des infrastructures structurantes liées aux cars express ;
- Le suivi et l'accompagnement des projets ferroviaires : sous-station de Lampertheim, centre de maintenance de Schiltigheim-Bischheim, arrière-gare ;
- L'engagement de l'étude du schéma directeur des transports interurbains.

m. Signature d'une convention d'exploitation de la ligne D de tramway en Allemagne

L'intérêt de la ligne de tramway transfrontalière n'est plus à démontrer ; elle joue un rôle majeur dans le développement des relations transfrontalières entre la France et l'Allemagne. Le succès rencontré par ce nouveau tronçon de la ligne D témoigne des relations étroites entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Kehl. En effet, La ligne D a retrouvé sa fréquentation d'avant crise sanitaire, soit près de 4 millions de voyages/an et une moyenne quotidienne de 75.000 voyages.

L'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Kehl ont renouvelé leur convention d'exploitation pour le tronçon de la ligne exploité en Allemagne, approuvée par le Conseil de l'Eurométropole du 30 septembre 2023.

n. Tarification et billettique :

La politique tarifaire et billettique s'améliore par la recherche de solutions marketing multimodales adaptées afin de favoriser l'utilisation de tous les modes de transport sur notre territoire. De plus, la crise énergétique alliée à la crise sanitaire ont modifié l'équilibre économique permettant de financer le développement du réseau de transports collectifs. Un important travail a été mené afin d'atteindre les 2 objectifs poursuivis : rééquilibrer les finances et faciliter les usages :

- Les travaux sur les évolutions tarifaires à apporter afin de financer le réseau de transport en commun ;
- Le renouvellement des conventions d'intégration tarifaire ;
- Le lancement des travaux de simplification et d'intégration « plus globale » entre les différents opérateurs de TC (CTBR, CTS, EMS et RGE) ;
- Le Bilan à un an de la mise en œuvre de la gratuité pour les moins de 18 ans.
- Participation aux travaux de refonte des QF des services publics.

Service planification et organisation des mobilités

o. Promotion des mobilités actives et développement des services vélo

- Accompagnement des employeurs via optimix et le 13^{ème} Challenge « Au boulot à vélo » en partenariat avec le CADR67 et l'Eurodistrict ;
- Organisation de la semaine de la mobilité du 16 au 25 septembre 2022 : Programme grand public d'animation et campagne de communication ;
- Approfondissement du Plan de mobilité interne : année record en terme de participation au Boulot à Vélo (voir chiffres-clés), Obtention du label Employeur pro vélo niveau or ;
- Subventions aux associations de promotion, d'apprentissage du vélo et ateliers d'autoréparation : instruction des demandes pour attribution de 230 300 € à 5 associations ;
- Évolutions des aides à l'achat de VAE, vélo cargo à assistance et motorisation de vélo classique à destination des particuliers : Rédaction des règlements, publicité, intégration des partenaires au réseau Vélooptimiste
- Procédure de renouvellement de la DSP service vélos : lancement de la consultation, analyses des offres et négociations en vue d'une attribution en mars 2023.
- Promotion du vélo-cargo : Finalisation du programme européen « City Changer Cargo Bike », Dispositif « Adopte un cargo » terminé en octobre 2022, Rédaction d'un guide de recommandation pour le stationnement des cargos sur voirie
- Stationnements vélos sécurisés : Diagnostic des besoins et rédaction d'un guide technique de recommandation pour le stationnement sécurisé à destination des bailleurs et copropriété

p. Logistique urbaine

- Préparation de la feuille logistique urbaine durable : Identification des enjeux et des actions à mener et de l'implication des différents services, lancement mise à jour du diagnostic ;
- Plateforme fluviale à Vendenheim – convention de partenariat VNF ;
- Fluvialisation des chantiers du secteur Archipel 2 en lien avec la DUT : Lancement d'un AMI pour mettre à disposition du foncier pour l'implantation d'une centrale à béton automatisée alimentée en matériaux par la voie navigable. Conférence de presse sur la livraison d'ovoïdes par péniche sur le chantier ;
- Pilotage du groupe de travail logistique fluviale du démonstrateur ville durable du secteur Citadelle en lien avec la DDEA ;
- Élaboration d'une convention partenariale avec La Poste sur la logistique urbaine.

q. Mobilités partagés

- Autopartage : Mise en place d'une organisation pour l'autorisation d'occupation du domaine public, Publicité et attribution d'emplacements à l'opérateur Citiz par convention pour 5 ans
- Covoiturage : Finalisation de l'étude d'opportunité pour le développement de lignes de covoiturage en lien avec la voie réservée sur la M35 et les principaux axes de l'agglomération
- Services numériques de mobilité : Poursuite des travaux en lien avec la Charte de la multimodalité en Grand Est (SIM Fluo), Réponse à un appel à projet Horizon Europe pour le développement d'un service MaaS.

r. Planification et offres multimodales

- Premiers aménagements légers et grande concertation sur ces offres prenant la forme de déambulations, de questionnaires, d'échanges via le forum "Ville à vivre" du 2 novembre.
- Nombreuses études multimodales réalisées, soit en interne (dans les secteurs de la rue de Boston ou de Saint Arbogast), soit partiellement externalisées, comme la mise en place de deux vélostras au sud de Strasbourg
- Un travail a été réalisé dans le cadre de la modification 4 du PLUi pour proposer à la concertation une refonte de l'article 12 vélo, qui dicte le dimensionnement des locaux vélos, une refonte des orientations d'aménagement et de programmation relatives au réseau vélostras, mais aussi la création d'une OAP inter-thématique autour de la ceinture verte qui prend en compte le vélo et le piéton.
- Délégation de maîtrise d'ouvrage pour accélérer le déploiement du plan vélo auprès de la Communauté de Communes du Kochersberg et du Port Autonome de Strasbourg : un aménagement cyclable a été réalisé à Lampertheim et le long de la rue de la Rochelle à Strasbourg.
- Lien renforcé avec les associations avec le traitement de 55 demandes dans le cadre de "l'atelier vélo", pour améliorer le quotidien des cyclistes par des petits travaux, et avec l'exploitant du réseau BUS et les 33 demandes qui permettent d'améliorer la sécurité et la vitesse commerciale sur le réseau.

Service Stratégie et gestion du stationnement :

- Réception du premier parking public du quartier des 2 Rives, le parking Dock-1, et mise en exploitation pour les premiers habitants du secteur ;
- Suivi des opérateurs de parkings en ouvrage.

Direction des Espaces Publics et Naturels

1. Principales missions de la direction

La Direction Espaces Publics et Naturels est en charge des services suivants :

- **Service Voies Publiques** : Gestion, Entretien et Exploitation, sécurisation du domaine public routier et ses dépendances, espaces publics urbains et interurbains dont les ouvrages d'art, signalisation verticale et horizontale – MOA gestionnaire, pilotage de projets de proximité, LOM, PAVE, ... - Auscultation, expertise sur chaussées et contrôle extérieur des travaux – Gestion et Exploitation des installations d'éclairage public et d'illumination pour la Ville de Strasbourg, ...
- **Service Aménagement espace public** : le service intervient en tant que maître d'ouvrage opérationnel des projets d'aménagement de l'espace public qui relèvent des besoins en termes d'adaptation aux nouvelles politiques publiques et aux évolutions des besoins de déplacement. Le service pilote la mise en œuvre du plan vélos,
- **Service Programmation, études pré-opérationnelles, évaluation** : le service établit la programmation pluriannuelle des opérations de la direction et notamment des délibérations. Il assure également la maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle (faisabilité, définition du programme) pour les opérations d'aménagement. Enfin, dans le cadre de la réorganisation de la direction, le service est également en charge du pilotage des nouvelles formes de projet (projets légers, tactiques, déminéralisation, projets participatifs, etc.).

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

a. **Service des Voies Publiques** :

- Prise en charge des MOA Ring vélos (projets tactiques) et Voiries du CA ;
- Diagnostics et préconisations : Ring vélos, la Ligne G BHNS, le Renforcement / Réfection / Requalification de la BAU M35 – Contrôle Extérieur sur bassin d'orage à Plobsheim - Rue du Péage - RM 302 La Wantzenau – Expertises sinistres Rocade Sud et TSPO ;
- Accompagnement des travaux de réseaux pour amélioration de la sécurité et du confort des usagers ;
- Réfection / Rénovation des passerelles Giacometti et Chagall, ponton du Heyritz à Strasbourg, passerelle Rundswuert à Fegersheim ;
- 17 opérations de réfection/renforcement de chaussées dont la réfection de la route du Rohrschollen (PAS) avec création d'une voie verte (2.3 km).

b. **Service Programmation, études pré-opérationnelles, évaluation** :

- Déploiement d'une dizaine de rues scolaires (rues fermées temporairement ou définitivement à la circulation automobile) ;
- Initialisation du programme 2022 (environ 50 nouvelles opérations) : projet ring vélo du centre-ville, rue Finkwiller, secteur Lyautey NPNRU, liaison cyclable Achenheim-Ittenheim, liaison cyclable vers l'éco-parc Rhénan, etc ;

- Élaboration de la programmation Arc Ouest en lien avec la DM ;
- Évaluation de l'aménagement tactique de l'allée de la Robertsau (micro-trottoirs, analyse des comptages et publication d'un rapport).

3. Quelques chiffres clés

- Déploiement du schéma vélo : environ 10 km d'aménagements cyclables en site propre créés et 31 km d'aménagement favorables aux modes actifs (zones 30, zones de rencontre).
- Schéma directeur d'assainissement :
 - Vendenheim : poursuite des travaux de construction du bassin enterré de 7400 m³ pour la protection du milieu naturel (9 000 000 €TTC)
 - Plobsheim : construction du bassin enterré de 2000 m³ pour la protection du milieu naturel (3 545 000 €TTC)
 - Entzheim : Réalisation de la 2^{ème} et de la 3^{ème} tranche de travaux pour la lutte contre les inondations (1 200 000 €TTC)
 - Eckbolsheim : Réalisation des 2 premières de travaux pour la lutte contre les inondations et la protection du milieu naturel (1 284 000 €TTC)
 - Mundolsheim : démarrage de la 1^{ère} tranche de travaux pour la protection du milieu naturel (455 000 €TTC)
 - Fegersheim : Fin de la 1^{ère} phase de travaux et Réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux pour la protection du milieu naturel accompagnée du renouvellement des réseaux d'eau potable (3 800 000 € TTC)
 - Lampertheim : Réalisation de la 1^{ère} phase de travaux pour la protection du milieu naturel (82 000 €TTC)
 - Eschau : Réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux pour la lutte contre les inondations (1 277 000 €TTC)
- Gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement :
 - Rue de Dunkerque et d'Alger à Strasbourg
Réhabilitation du collecteur d'assainissement par le chemisage de 200 ml de collecteur de 300 mm et la pose de 450 m de coque en PRV de diamètre 1400 mm pour 910 000 € HT.
 - Refoulement de la Station de pompage à Reichstett
Repose d'un kilomètre de collecteur d'assainissement corrodé par le sulfure d'hydrogène de diamètre 500 m au refoulement de la station de pompage entre Vendenheim et Reichstett pour 430 000 € HT.
 - RM63 entre Oberhausbergen et Wolfisheim
Renouvellement de 570 m de conduite d'eau potable de diamètre 300 mm pour 230 000 € HT.
- Pour le département Grands projets :
 - Requalification de la M351 : finalisation et mise en service, le 24 septembre 2022, du tronçon de la M35 (ancienne RN4) entre le COS et l'échangeur de Wolfisheim (dans les deux sens de circulation),

- Échangeur des Forges : organisation de la concertation préalable du projet (approbation des modalités par délibération du Conseil du 16 décembre 2022),
- Travaux des aménagements périphériques du PEX au Wacken : démarrage des travaux à la fin de la foire européenne 2022, pour une durée estimative de 2 ans.

➤ **Service des Vois Publiques :**

○ **Équipements de la rue :**

- Entretien Préventif de la Signalisation Horizontale sur « programme annuel » à hauteur d'environ 1 M d'euros,
- Entretien Préventif de la Signalisation Horizontale sur « aménagements cyclables » à hauteur d'environ 500 000 euros,
- Plus de 3 000 interventions curatives et plus de 1 000 instructions techniques.

○ **Ingénierie et Gestion du Patrimoine :**

- MOA Gestionnaire : 414 dossiers traités (ADS, Prise en gestion)
- MOA projets de proximité : environ 350 affaires pour 1,2 M d'euros de travaux avec des projets remarquables comme la 1^{ère} tranche du Ring Vélos ou l'accompagnement de la phase chantier du Centre Administratif,
- Section ingénierie patrimoniale : une centaine d'affaires traitées - Politique de déploiement du mobilier urbain anti-stationnement. Finalisation de la procédure de fiabilisation des données. Élaboration du programme d'entretien préventif de la signalisation horizontale (EPSH),
- Application de la Loi d'Orientations des Mobilités avec la mise aux normes (LOM) de 1 500 passages piétons sur un patrimoine de 9 600 passages piétons,
- Démarches administratives et juridiques : près de 900 affaires traitant notamment d'occupation du domaine public routier et de sinistres sur domaine public.

○ **Laboratoire Voirie :**

- 285 rapports d'auscultation dont plus de 1 000 analyses amiante/HAP,
- Environ 250 interventions de contrôle extérieur pour 111 chantiers
- 80 dossiers de synthèse du Contrôle Extérieur.

○ **Voirie Urbaine :**

- Entretien préventif : 88 opérations de remplacement des revêtements en chaussées et trottoirs pour un linéaire total de 20 900 ml,
- Entretien courant : 479 chantiers de réparations localisés,
- 60 opérations en accompagnement des interventions sur les réseaux souterrains,
- 783 opérations de sécurisation sur le domaine public routier.

○ **Ouvrages d'Art :**

- Entretien courant : 42 ouvrages traités pour 870 000 euros,
- Inspections aériennes et subaquatiques pour environ 350 000 euros,

- Rénovation des passerelles Giacometti et Chagall à Strasbourg pour respectivement 650 000 et 340 000 euros, de la passerelle Rundswuert à Fegersheim pour 300 000 euros,
 - Platelage et garde-corps en bois des passerelles des Dames et Stéphanie dans la Réserve Naturelle du Neuhof pour 70 000 et 80 000 euros.
 - En régie : Rénovation complète de la passerelle Im Schloessle à Fegersheim pour un montant global de 60 000 euros.
- **Exploitation Interventions Interurbaines :**
- Entretien préventif : 17 opérations de réfection/renforcement de chaussée pour 7,82 M d'euros,
 - Entretien courant : 2,13 M d'euros,
 - Astreinte d'intervention : 2 268 sorties.

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE

Direction de l'Urbanisme et des Territoires

1. Principales missions de la direction

La Direction Urbanisme et territoires (DUT) est composée de 7 services, de 2 missions ou directions de projets. Elle compte au total 200 agents (au 31 décembre 2021).

La DUT est une direction stratégique et opérationnelle qui a en charge la définition et la mise en œuvre des politiques et des projets de développement urbain à toutes les échelles et à toutes les étapes : planification territoriale, définition et programmation des projets urbains, mise en œuvre opérationnelle, droit du sol. Elle est le lieu où se traduisent et s'assemblent sur le territoire les différentes politiques territoriales portées par la collectivité : habitat, politique de la Ville, transition énergétique, environnement, transports, développement économique...

Direction de projet Politique de la ville

a. Principales missions du service

La Direction de projet Politique de la ville est un service qui travaille en coordination fonctionnelle avec l'ensemble des services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg pour améliorer le cadre de vie des habitant.es des quartiers populaires et lutter contre les inégalités territoriales. À ce titre, elle est notamment en charge du pilotage stratégique transversal de la Politique de la ville et des documents cadres (Contrat de Ville, conventions de renouvellement urbain), de la coordination des directions de projet QPV, de la mise en œuvre du Deuxième programme de renouvellement urbain, de l'instruction de l'appel à projets annuel du Contrat de Ville, de l'animation des démarches d'observation stratégique et d'évaluation, et de l'animation des pratiques professionnelles et du réseau Politique de la ville.

b. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Le pilotage de l'évaluation du Contrat de ville 2015-2023 : l'évaluation finale du Contrat de ville a été engagée et conduite, en partenariat avec le service d'évaluation des politiques publiques et des appuis externes, autour de 3 axes validés fin 2021 : la gouvernance (appui ASDO), la dynamique territoriale (appui ADEUS) et l'axe jeunesse (appui ADEUS et ORIV) ; l'ensemble des services et des partenaires concernés ont été associés ; les études ont été achevées fin 2022 en vue d'un cycle de restitution au Comité de pilotage partenarial programmé de décembre 2022 à mars 2023.

La poursuite de la mise en œuvre du 2^{ème} programme de renouvellement urbain : des modifications contractuelles ont été réalisées (signature de deux ajustements mineurs et poursuite des négociations du 1^{er} avenant) et la coordination du suivi financier a été consolidée (2 réunions de coordination financière) ; des outils de pilotage nécessaires à la conduite opérationnelle ont été renouvelés (AMO développement économique, AMO urbaniste conseil Elsau, AMO OPC. Urbain) ; une nouvelle stratégie de communication a été définie sur la base d'un diagnostic partenarial des besoins ; l'ensemble des démarches environnementales réglementaires a été achevé pour les PRU Neuhof-Meinau, HautePierre et Écrivains ; la mise en

œuvre des démarches d'ambitions environnementales renforcées a été poursuivie (réalisation d'un pré-diagnostic ressources et engagement de 5 expérimentations d'économie circulaire, réalisation d'un état des lieux climatique et engagement de 6 expérimentations pour améliorer la gestion de l'eau, structuration de l'AMI du projet Cités fertiles) ; les protocoles fonciers ont été élaborés et signés.

c. Quelques chiffres clé

- Appel à projets 2023 du Contrat de Ville : instruction partenariale (80 co-instructeurs internes et externes) de 663 dossiers (661 en 2021) ;
- Subventions attribuées :
 - 1,31 M€ Ville ;
 - 643 k€ Eurométropole.

Service Aménagement du territoire et projet urbain

a. Pilotage de démarches partenariales en lien avec les acteurs du territoire.

Projet de territoire métropolitain : cette démarche qui consiste à anticiper et proposer une stratégie de gestion du territoire concertée. 39 élus, maires ou vice-présidents ont été interviewé pour concevoir 4 ateliers de travail. La gestion de l'état de crise, le besoin en logement, les transports, la résilience sont au cœur des réflexions. Ici se construit la trame du PADD du futur PLU.

Démarche Trame verte et bleue (TVB) : le service porte la démarche ensemble de la TVB et organise la transversalité avec les autres services et directions porteurs d'actions. En 2022, le service a organisé la mise en œuvre de de la feuille de route TVB, Végétalisation et Biodiversité.

Transition agro-écologique : poursuite de l'accompagnement au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, dans le cadre du partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) et l'Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace. Le service a élaboré en lien avec les services GPRE et la DDEA, la mise en place du dispositif des paiements pour service environnementaux (PSE) et les AFAFE.

Zone d'activité agricole (ZAA) : en lien avec la DDEA, le service pilote la démarche qui propose de développer de façon localisé des aménagements permettant une transition agro-écologique. En 2022 l'expérimentation a démarré sur 5 sites (PANA à Holtzheim, Fontaine à Souffelweyersheim, Hoenheim, Bischheim et Mélanie sur Strasbourg).

Charte « Tous unis pour plus de biodiversité » : après un travail de réflexion en 2021, 2022 a été l'occasion de présenter à l'ensemble des signataires la nouvelle version de la charte "Tous unis pour plus de biodiversité". Cette refonte a été l'occasion de proposer 4 profils différents, adaptés aux enjeux des signataires, ainsi que la création de 3 niveaux d'engagement et un nouveau concept de durée d'engagement de 3 ans.

Atlas de la Biodiversité communale : en 2022, les partenaires naturalistes ont réalisé une grande partie des inventaires prévus sur les deux ans du projet.

Trame nocturne : 2022 a vu la création d'un groupe de travail regroupant les communes volontaires pour la mise en place d'une trame nocturne (13 au total). En parallèle, un travail de

compilations des mesures de modification de l'éclairage existantes dans chaque commune a été mené.

b. Évolution des documents de planification

Le travail engagé en 2021 pour adapter le PLU aux ambitions l'Eurométropole s'est intensifié en 2022 avec 400 points pré-instruits pour préparer la Modification 4 du PLU.

Des démarches de concertation spécifiques en lien avec cette procédure ont été portées :

- Présentation du projet de modification 4 du PLU aux élus et au Conseil de développement ;
- Tournée des communes avec la vice-présidente thématique : validation des points spécifiques aux communes de la modification 4 du PLU et échanges sur les perspectives de mandat des communes en matière d'aménagement du territoire ;
- Présentation aux acteurs de la société civile (FFB, FPI, AREL Port autonome de Strasbourg, membres du PACTE, comité des acteurs de la Ceinture verte) ;
- Préparation d'une campagne de communication en lien avec les services de la communication et multimédia sur le projet de modification 4 du PLU ;
- Tenue d'une phase de concertation composée notamment de 4 réunions publiques sur les territoires (Strasbourg, secteur nord, sud et ouest).

Le service a travaillé durant toute l'année 2022 aux modalités d'intégration de la démarche Ceinture verte dans le PLU :

- Des réunions participatives avec les acteurs clés de la démarche ;
- Suivi des travaux de l'ADEUS ;
- Formalisation des éléments du règlements écrit et graphique (la production d'un OAP spécifique, d'un zonage spécifique, Zéro imperméabilisation nette, inventaire des arbres...).

c. Pilotage d'études :

- Études patrimoniales réalisées par l'ADEUS sur les communes d'Ostwald, d'Illkirch, de Lingolsheim, de Geispolsheim, de Blaesheim, de Lipsheim, de Hangenbieten, d'Osthoffen et de Kolbsheim ;
- Études préalables sur les sites « Clestra » à Illkirch, P+R à Hoehnheim, site Lohr à Hangenbieten, secteur rue de l'Industrie à Illkirch... ;
- Schéma directeur paysager sur le secteur Eglise Rouge-place de Haguenau en lien avec les études tramway.

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) pour le PLU : réalisation d'études et des documents graphiques et écrits pour : OAP Jean Monnet, friche Stradal à Geispolsheim, cité administrative à Strasbourg, OAP Neuhof Jesuithenfeld, OAP Neuhof Redoute, OAP Musau-Wattwiller, OAP Fegersheim Moulins, OAP Roethig – Petit Marais ; OAP route de la Wantzenau et rue du Chêne à Hoenheim, OAP rue de l'industrie à Illkirch.

d. Accompagnement et expertise

Promotion de la qualité urbaine, paysagère et environnementale tout au long de la vie du projet : expertise des fiches de lots et des cahiers de consultation, analyse des concours et des consultations, suivi des projets jusqu'à la phase PC/PA.

- ZAC : Rives du Bohrie, Vergers Saint-Michel, Deux-Rives, zone commerciale nord, Poteries, Danube, Baggersee.
- Projets complexes : hôtel Mercure place de Bordeaux et Porte des Romains à Strasbourg, site Schutzenberger à Schiltigheim, secteur Jean-Monet à Eckbolsheim, entrée nord de la Meinau, secteurs Kriegacker à Wolfisheim, rue des Artisans à Geispolsheim...
- Espex 23 : secteurs Hohberg, Généraux, Singrist, Rotterdam, Esplanade.

e. Observation et évaluation urbaine

- Prospective de populations scolaires : production de l'impact de l'urbanisation sur les équipements scolaires : Neudorf, Meinau, Koenigshoffen, Vendenheim...
- Article 55 de la loi SRU : mise à jour des données Eurométropole et déclinaisons communales.
- ZAN et SRADDET : comparaison des territoires du Grand Est sur la consommation foncière et des caractéristiques de production de logements et de densités.
- Caractéristiques démographiques, démographie et besoins en logements dans l'Eurométropole.

Service Conduite des projets d'aménagement

a. Chiffres clés

- Montant total des investissements publics : 280 M€HT
- Emprise totale des périmètres d'intervention : 715 ha

b. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Pilotage contractuel, technique, juridique et financier de 9 concessions et notamment :

- **ZAC des Deux rives** (Strasbourg) : validation de la nouvelle programmation de la cour des douanes et lancement des négociations avec les opérateurs.

Lancement de la démarche « bas carbone » dans le cadre de l'appel à projets « développement ville durable » pour le quartier Citadelle et réflexion sur la préservation du patrimoine arboré dans le quartier du Port du Rhin ;

- **ZAC des Vergers Saint Michel** (Reichstett) : obtention du label ÉcoQuartier phase 2 et renforcement des ambitions environnementales de la tranche 2 ;
- **Technoparc-Nextmed** (Strasbourg) : coordination des services pour l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme ; suivi et coordination des travaux ; suivi des études de définition de l'offre de services, de la stratégie de commercialisation, de communication et de concertation ;
- **ZAC Parc d'innovation** (Illkirch) : réalisation d'études de programmation qui ont permis de stabiliser un scénario pour la partie sud de la zone après 2024, incluant une part dédiée à l'innovation, une part dédiée à une programmation d'agriculture périurbaine et une zone d'activité généraliste ; réalisation d'une étude comparative sur les types de montage opérationnel possibles sur la partie sud ainsi qu'un premier bilan prévisionnel d'opération ; suivi des modalités de rétrocession des équipements publics aux collectivités compétentes ;
- **ZAC Rives du Bohrie** (Ostwald) : suivi des opérations de réception des aménagement d'espaces public ; suivi et pilotage des opérations de rétrocession ; pilotage et accompagnement des opérations de régularisations foncières (arpentage, ventes et

acquisition) ; échanges réguliers avec l'association des habitants pour informer, ajuster des aménagements et communiquer sur les actualités du projet.

- **ZAC Zone Commerciale Nord** (Vendenheim) : démarrage des travaux du lot centre en tant que nouvelle polarité commerciale. Poursuite du programme du quartier d'habitat sur des anciennes friches commerciales ou industrielles avec le démarrage des travaux de l'opération immobilière (SAS 3B).
Réflexions pour intégrer les piliers du mandat aux futures opérations (densification, mixité programmatiques, ...). Restitution en 2023 de l'étude VNF d'opportunité de plate-forme logistique fluvial. Développement des programmes sur Actinord : validation du programme de PEM, projet de nouveaux restaurants ;
- **ZAC Danube** (Strasbourg) : réflexion sur la remise des ouvrages aux collectivités.

Coordination des interfaces avec des porteurs de projets dont notamment :

- **Secteur nord des HUS** (Strasbourg) : coordination des services pour réalisation des abords du CARDO ; suivi opérationnel et financier des travaux ; articulation et négociations avec les HUS pour la prise en charge partielle du coût des aménagements extérieurs ; négociations foncières pour l'acquisition d'une parcelle par la Ville de Strasbourg et définition de plusieurs types de montage foncier alternatifs ; négociation, discussions avec les HUS d'un principe de rétrocession à termes des espaces viaires du PA ; accompagnement des réflexions avec le CROUS et l'État sur un projet de restauration et de logements universitaires sur le lot 2 de l'emprise du permis d'aménager.
- **Secteur Jean Monnet** (Eckbolsheim) : coordination des études préalables au dépôt d'un permis d'aménager pour la construction d'un nouveau quartier d'environ 100 logements.

Appui aux communes :

- **Quartier du Parc** (Mundolsheim) : suivis opérationnel et financier de l'opération ;
- **Lotissement rue des Fleurs** (Eckwersheim) : accompagnement stratégique de la commune dans ses relations avec l'aménageur et la définition des orientations de projet ; accompagnement technique de la commune pour faciliter le dialogue avec l'aménageur et son équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, effectuer une analyse des propositions émises par l'aménageur ;
- **Projet Macknext** (Plobsheim) : accompagnement du porteur de projet pour la réalisation de son pôle de recherche et développement dédié à la création d'attractions, la production audiovisuelle, l'attraction immersive et la réalité virtuelle ; travail sur la conception qualitative du projet architectural et paysager ;
- **Secteur Kriegacker** (Wolfisheim) : Coordination et accompagnement de la commune dans le cadre de la préparation du Permis d'Aménager modificatif n°2 du lotissement des Vergers du Fort Kleber. Coordination de l'interface entre l'aménagement d'une voie verte « tronçon de la Route des Forts » sous MOA EMS et l'aménagement des futurs espaces publics du lotissement sous MOA Cogedim / Altaréa.

Appui à la création de la SEML-Calorie-Kehl-Strasbourg ;

Accompagnement de la SEML-Calorie dans l'attente du recrutement de ses salariés Pilotage et suivi de la procédure de consultation d'un marché de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Aménagement des zones d'activités en cours de réalisation et lancement des extensions :

- **ZA Extension Joffre** (Holtzheim) : commercialisation des lots, suivi des PC et des interfaces techniques ; suivi environnemental spécifique effectué au titre des actions en faveur de la biodiversité en zones d'activité ;
- **ZA du Château Sury** (Vendenheim) : dépôt de la DAACT, gestion des mesures compensatoires et d'accompagnement ;
- **ZA Extension du Quadrant II** (Entzheim) : accompagnement technique de la commercialisation des lots ;
- **ZA Extension d'Eckbolsheim** : attribution du mandat d'aménagement confié à la SERS. Cette prestation intellectuelle a été mobilisée pour assurer le pilotage opérationnel quotidien de ce projet dont l'EMS conserve la maîtrise d'ouvrage. Suivi et participation à la préparation et au lancement de la consultation de Maîtrise d'œuvre Urbaine
- **ZA Redoute/ Maréchaux** (Mundolsheim, Niederhausbergen, Souffelweyersheim) : gestion de l'interface avec des projets connexes : Delta, aire d'accueil des gens du voyage. Finalisation du dossier de DUP et attribution du marché de mandat d'aménagement confié à la SERS.

Suivi et accompagnement du développement d'une démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé : montage et organisation d'une session de formation professionnelle en collaboration avec le service Hygiène et Santé et en partenariat avec l'École des Hautes Études en Santé Publique de Rennes. Organisée le 28 et le 29 novembre, cette formation a permis de former et de sensibiliser une trentaine d'acteurs locaux de l'aménagement urbain et de la construction au concept de l'urbanisme favorable à la santé et plus globalement aux nombreux enjeux de santé publique (qualité de l'air, bruit, îlot de chaleur, nuisible...).

Service Géomatique et connaissance du territoire

a. Réalisations et évènements marquants

Festival International de la Géographie de Saint-Dié-des-Vosges

Pour la quatrième année consécutive, le service Géomatique et connaissance du territoire a représenté l'Eurométropole au Festival international de la géographie 2021, à Saint-Dié-des-Vosges, les 30 septembre et 1er, 2 octobre 2022. Le thème du festival cette année était "déserts" et le pays invité était le Portugal. Les nouveaux drones du service étaient exposés et ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

b. Activités du service

Données de références topographiques et foncières

Le programme de révision des données topographiques de référence concernait la zone sud de l'Eurométropole auquel il faut adjoindre les mises à jour courantes pour environ 73500 changements sur l'année. En ce qui concerne les données du découpage parcellaire cadastral, 270 croquis d'arpentage ont été traités. Le calcul du parcellaire s'est poursuivi en 2022 sur l'ex-communauté de communes des châteaux.

Prestations topographiques

En 2022, le nombre de prestations a doublé par rapport à 2021 et représente 46 chantiers. Quelques opérations particulières : levé drone d'un site de compensation écologique à Blaesheim pour le compte du service Eau et Assainissement, levé bathymétrique sur le

Bannscheidergraben à Geispolsheim pour le compte du service GPRE et relevé en régie du Parc des Expositions.

c. Autres activités ou projets remarquables

- Appui technique au groupe de travail des gestionnaires de réseaux et responsables des projets dans le démarrage et le suivi du marché transversal de détection et de géoréférencement des réseaux en classe A. Ce marché, piloté par le SICEP (DEPN) a été attribué et les opérations de test ont débutées fin 2021 ;
- Mise en place d'un projet de vectorisation des données cadastrales de l'Eurométropole par la DGFiP connu à partir du deuxième trimestre 2022, avec pour objectif de constituer le nouveau Plan Cadastral Informatisé vecteur (PCI) officiel à partir de nos données ;
- Mise à niveau des données hydrographiques en se basant sur les données existantes, l'imagerie aérienne, la BD occupation du sol et végétation grande échelle 2017 produite par le SERTIT et le Lidar 2021.

Atelier de géomatique

Environ 10 200 demandes de travaux externes ont été traitées, principalement pour de la vente de plans aux notaires. De plus, 800 prestations gratuites d'édition ont été réalisées pour les services de la collectivité, leurs prestataires ainsi que les communes.

Open data

Dans la continuité des années précédents, la stratégie est de continuer de publier les données dont on perçoit un intérêt, prioriser et accompagner les services volontaires, et continuer de se former.

Développement des usages de la géomatique

- Développement de SIG thématiques : gestion des cours d'eau, projets d'aménagements cyclables, stationnement des véhicules, patrimoine sportif, prévention urbaine, protection des champs captants...
- SIG métropolitain : élaboration d'un catalogue répertoriant les données géographiques de référence et thématiques métropolitaines ainsi que les services rendus aux communes par le service Géomatique et Connaissance du Territoire ;
- Animation de l'espace collaboratif « Club des Géomaticiens » et organisation d'événements : « petits dej' de la géomatique » et « Journée de la géomatique ».

d. Études et projets

- Finalisation de l'Atlas jeunesse ;
- Observation territoriale de l'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- Production de connaissance au service de l'évaluation finale du Contrat de Ville ;
- Bourse d'aide à la licence sportive : bilan de la campagne 2021-2022 ;
- Profil des familles monoparentales strasbourgeoises.
- Photomaillage 2022 : nouvelles photographies aériennes : l'acquisition des nouvelles photographies aériennes haute résolution durant l'été et le démarrage de la production du nouveau photomaillage 3D constituent le projet phare de l'unité de projet SIG3D. Ce sont

au total 102 560 photos et 30 milliards de points du LIDAR 2021 qui vont être exploités pour produire ce nouveau millésime de photomaillage 3D 2022.

- Usages de la 3D :
 - Simulation d'ondes électromagnétiques : intégration de la maquette 3D dans le logiciel métier MithraREM
 - Projet innovant Surélévation UpFactor : conseil technique et contrôle des livrables en permettant la visualisation 3D dans OD@CiT
 - Mise à disposition de la maquette 3D adaptée aux simulations des îlots de chaleur urbains et des parcours fraîcheur...

Depuis 2020 le projet de déploiement d'un nouvel outil SIG intranet libre se poursuit avec pour objectifs de proposer une interface web intuitive pour accéder aux cartes QGIS et de proposer également un catalogue de données associé.

L'année 2022 a permis de réaliser des avancées significatives dans le développement par la société prestataire de l'outil QGIS Web, dont le déploiement a pu être réalisé en début d'année 2023.

e. Partenariats

CIGAS : animation de la CIGAS (Commission de l'information géographique de l'agglomération de Strasbourg) : cinq comités techniques, un comité exécutif. Adhésion du Port de Strasbourg à la CIGAS le 1^{er} janvier 2022.

Autres : Participation au partenariat Dinamis/Kalideos d'utilisation des images satellites.

Service Police du bâtiment

La dématérialisation des demandes d'Autorisation du droit des sols avance doucement et alourdit drastiquement le travail des agents, tant du service que des communes. La mise en place du Guichet numérique des autorisations d'urbanisme a permis le dépôt de quasiment 30% des demandes au format dématérialisé, pour l'ensemble des communes.

Après une forte augmentation du nombre de demandes les deux années précédentes, l'année 2022 marque un pallier, qui reste toutefois haut. 6 124 dossiers Droit des sols instruits. 1 403 Permis de construire et 4 955 déclarations préalables

Le nombre de logements autorisés dans l'Eurométropole est supérieur à l'année précédente : 3 056 contre 2 622 en 2021.

La taxe d'aménagement s'élève à 9,57 M€ en 2022 (contre 11,2 M€ à 2021).

Le nombre de recours est stable pour les décisions Droits des sols (84 pour Strasbourg et 86 pour les 31 autres communes).

Le projet de PSMV en Commission locale du Site patrimonial remarquable de Strasbourg a été présentée à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture qui a émis un avis favorable à l'unanimité. L'enquête publique s'est tenue du 19 septembre au 21 novembre. A son issue, le commissaire enquêteur a rendu son rapport motivé et son avis favorable au projet assorti de trois réserves et quatre recommandations.

Service Habitat

a. Chiffres clés

- Parc public : 78 opérations agréées représentant 1 539 logements (neuf et réhabilitation)
- Parc privé : 397 dossiers agréés, représentant 1 173 logements
- 369 ménages positionnés grâce à la gestion des 3 020 logements composant aujourd'hui le contingent réservataire de l'Eurométropole représentant 888 dossiers instruits ;
- 350 situations individuelles relatives à l'accès à un logement ou à un hébergement ont été traitées en appui des travailleurs sociaux du territoire.

b. Contributions sur le volet transition écologique et énergétique du territoire

- L'Eurométropole a initié en mars 2022, le lancement de l'appel à projets « ambition renforcé » 2022-2023 pour soutenir les opérations présentant un caractère d'exemplarité sur l'un des trois volets du mandat ;
- Aide à la végétalisation du patrimoine existant des bailleurs sociaux : lancement en novembre 2022 du dispositif en faveur de l'adaptation de la ville au changement climatique, de la biodiversité urbaine, l'amélioration du cadre de vie des habitants.
- Préfiguration d'une aide universelle à la rénovation énergétique des logements, en complément des aides existantes ;
- Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter l'Eurométropole » : Dossiers engagés pour la rénovation de 937 logements dont 92 locatifs, 248 appartenant à des propriétaires occupants et 239 concernant des lots de copropriétés fragiles (POPAC) ;
- OPAH copropriétés dégradées : poursuite du pilotage de l'OPAH copropriétés dégradées 2019-2024 dont le périmètre couvre 10 copropriétés (1 225 logements). Accompagnement de deux copropriétés au vote de travaux d'urgence et de la première tranche de travaux, en vue de la réalisation de projets d'amélioration énergétique ;
- Logement indigne : réhabilitation de 50 logements indignes et très dégradés, en complémentarité avec le dispositif départemental d'éradication du logement indigne et non décent (DDELIND) ;
- Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) : assistance à 40 copropriétés fragiles (800 logements) ; l'opérateur accompagne 5 copropriétés à syndic bénévole en tant qu'AMO dans leurs projets de travaux ;
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain de Koenigshoffen (2023-2027) - délibération du 28 juin 2022 : l'opération vise l'amélioration des conditions de vie dans 1 000 logements au sein d'un large périmètre d'approximativement 5 600 logements privés pour un total d'aides aux travaux estimé à 7,8 M€HT, co-financé par l'ANAH (6,17 M€) et par l'Eurométropole (1,63 M€) ;
- Création de l'ACLV : association nationale « agir contre le logement vacant » à l'initiative de l'Eurométropole, rejointe par 9 collectivités ;
- Copro Grand Est : avenant à la convention initiale pour renforcer le soutien de la collectivité à 139 copropriétés pour des travaux de rénovation énergétique.

c. Actions transversales

Démarrage du projet Maison de l'Habitat de l'Eurométropole

- Définition des contenus, fonctionnalités et arborescence du futur site web ;
- Préparation d'une démarche de consultation grand public.

Évolution des dispositifs de cadrage d'une production de logements abordables : charte sur les ventes en VEFA aux bailleurs : en 2022, une concertation a été faite avec le groupe de travail des bailleurs sociaux et l'AREAL pour amender les différentes dispositions de la charte en concertation également avec la FPI et la FFB.

Politique de développement de l'habitat participatif, élargissement à de nouveaux territoires, et nouveaux partenariats :

- Signature de la convention de partenariat « NETCO » avec un réseau de villes européennes
- Démarrage effectif des chantiers d'habitat participatif dans les communes de Reichstett, Mundolsheim et Bischheim

Développement de l'habitat pour seniors et personnes handicapées

- Le référentiel travaux de l'habitat évolutif a été intégré à la charte VEFA et au référentiel des marges locales de loyer ;
- Accompagnement des communes à la définition de leurs besoins en habitat senior.

Étude-action de promotion d'un environnement intérieur sain (CEI)

L'action expérimentale initiale (2017-2019) a été reconduite en 2021 et 2022 et étendue au parc privé, dans le cadre d'un partenariat avec la CAF, sous co-pilotage Habitat et Hygiène et santé environnementale.

d. Politique d'attributions et interventions sociales liées à l'habitat

Politique « d'attributions » des logements locatifs sociaux

- Organisation et animations des instances de gouvernance partenariales de la réforme : groupe de travail avec les communes, plateforme associative, séminaire réforme des attributions et Conférence Intercommunale du Logement ;
- Construction du service d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux (SAID) : expérimentation tournée vers les accueillants pour harmoniser l'information diffusée vers les demandeurs de logement social.

Relogement NPNRU

Dans le cadre du NPNRU, plus de 2 200 ménages doivent être relogés sur une période de 6 ans (soit 350 relogements par an représentant environ 8 % des attributions suivies de baux signés annuelles de l'Eurométropole).

Depuis 2019, 950 ménages (dont près de 200 en 2022) ont été relogés dont près de 55 % hors QPV et 34 % dans des constructions neuves ou mises en locations depuis moins de 5 ans. 6 % des ménages ont été relogés dans le cadre de l'inter-bailleurs ANRU.

PDALHPD

La mise en œuvre des différentes actions (Bureau d'accès au logement, Fonds solidarité logement, Accord collectif départemental, Intermédiation locative, prévention des expulsions...) nécessite un travail de coordination important du service Habitat avec l'État la CeA et les bailleurs sociaux. L'accord collectif 2019-2021, principal outil d'accès prioritaire au parc social pour les publics défavorisés du PDALHPD, a été prorogé en 2022.

Logement d'abord

En 2022, le service a contribué à la mise en œuvre de la feuille de route du « logement d'abord » au travers de sa participation active aux différentes équipes projets, groupes de travail, comités techniques tout au long de l'année.

Animation et déploiement place de la plateforme « FAC'il », ciblant la captation des logements privés à des fins de conventionnement social.

Service Politique foncière et immobilière

a. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Si l'année 2021 a été une année charnière de formalisation de la stratégie foncière, l'année 2022 s'est concentrée sur la validation du plan de cession du bâti et du non bâti. Un COPIL stratégie immobilière et foncière a été créé à cet effet et s'est réuni pour la première fois le 15 décembre 2022. Il se réunira désormais tous les deux mois. Ce COPIL a validé le plan de cession à intervenir sur la période 2023/2026 avec des recettes attendues d'environ 15 M d'€ par an.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- Un plan de cession en support de la lutte contre la vacance, de la spéculation foncière et de la sobriété foncière ;
- Un plan de cession au service des politiques publiques : ventes à des bailleurs sociaux (environ 13 immeubles), vente pour des projets d'habitat participatif (environ 10 immeubles) ;
- Mise en œuvre des outils permettant de soutenir ces politiques publiques : bail à réhabilitation sur environ 300 logements, vente sous la forme d'un usufruit social locatif permettant la dissociation de la nue-propriété auprès d'un investisseur et de l'usufruit auprès d'un bailleur social (2 immeubles), vente à l'OFSA pour des opérations en BRS permettant de dissocier le foncier du bâti (20 maisons sur l'EMS) ;
- Ventes sèches d'immeubles, volumes ou lots de copropriété afin de faire des recettes pour la Ville et l'EMS.

La gouvernance relative au plan de cession a été validée :

- Pour le bâti : les commissions patrimoine restent compétentes ;
- Pour le non bâti : le COPIL stratégie patrimoniale sera compétent.

b. Quelques chiffres clés

- Dépenses d'investissement : 10,5 M€ (-31,82 %)
- 4 035 DIA (+2,95 %), pour 27 préemptions hors EPFA (-27%).
- Transactions immobilières : conclusion de 105 actes

Direction des Transitions Énergie Climat

1. Principales missions de la direction

La Direction Transitions Énergie Climat est chargée du pilotage transversal de la transition énergétique. Elle est une autorité Organisatrice de Distribution d'Énergie (AODE), et conduit le développement de la production d'énergies renouvelables locales, centralisées et décentralisées.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Transition énergétique

a. Révision du Schéma directeur des énergies

Document de planification énergétique volontaire validé en décembre 2019 et définissant la stratégie « 100% renouvelables en 2050 » sur le territoire, le schéma directeur des énergies établit un diagnostic de la demande énergétique actuelle et future par type d'énergie et par secteur géographique, ainsi que les ressources renouvelables disponibles. Puis, il propose un scénario permettant par étapes successives, d'atteindre l'objectif, selon une démarche inspirée du scénario Négawatt qui s'appuie sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement massif de la production renouvelable.

Il s'agit d'une première version de ce document de planification, dont la révision a été validée en Conseil EMS de février 2022, intégrant notamment la dimension démocratique par l'association des citoyens aux réflexions via le Conseil de développement, une évaluation de l'impact carbone et des trajectoires d'émission de gaz à effet de serre. L'objectif de cette révision est de disposer d'ici fin 2023 d'une feuille de route renforcée de transition énergétique afin d'atteindre « 100% renouvelables et neutralité carbone en 2050 » sur le territoire de l'EMS.

b. Stratégie de rénovation énergétique du parc bâti sur le territoire

Pesant plus de la moitié des consommations énergétiques du territoire, le secteur du bâtiment constitue un enjeu prioritaire des politiques publiques. La délibération-cadre de décembre 2021 vise à synthétiser la stratégie de la collectivité autour de 5 axes et à accélérer l'engagement de tous les acteurs dans la rénovation énergétique du parc bâti.

- Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité territoriale avec des objectifs clairs, des données accessibles et un pilotage associant tous les acteurs,
- Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique,
- Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier le patrimoine des collectivités,
- Favoriser la sobriété énergétique par l'évolution des usages,
- Accélérer la montée en compétences et les innovations de la filière de la rénovation des bâtiments.

Distribution d'électricité et de gaz

L'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE), assure le dialogue avec les concessionnaires chargés de la gestion des réseaux, contrôle la qualité du service public et les comptes des concessions, instruit les dossiers d'extension de réseaux et perçoit les redevances afférentes.

La gestion des réseaux de distribution d'électricité est assurée par SER (Strasbourg Electricité Réseaux), filiale d'ÉS (Électricité de Strasbourg). Les 33 contrats de concession, conclus entre 1993 et 1998 et sur une durée de 40 ans, sont gérés par l'Eurométropole de Strasbourg en vertu de la loi MPATAM. En 2022, le déploiement des compteurs communicants « Linky » a été engagé sur les quartiers de la Gare, Cronenbourg, HautePierre, Koenigshoffen à Strasbourg ainsi que sur les communes de Blaesheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Lingsheim, Ostwald et Schiltigheim.

La gestion des réseaux de distribution de gaz est assurée par R-GDS, société d'économie mixte locale. R-GDS est à ce titre chargée de la conduite, de l'entretien et du développement des 32 réseaux de distribution mis à disposition des fournisseurs de gaz naturel.

Réseaux de chaleur Strasbourg Centre

Le 25 mars 2022 le conseil de l'Eurométropole a attribué pour une durée de 20 ans l'exploitation du réseau de chaleur Strasbourg Centre à la société Strasbourg Centre Energies dans le cadre d'une SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération unique). Le choix de ce mode de gestion implique une participation de l'Eurométropole en tant qu'actionnaire au côté de la Banque des Territoires et de la société R-CUA choisi au terme de la mise en concurrence. Les objectifs fixés dans ce nouveau contrat visent à conforter la transition énergétique, à moderniser les réseaux et à développer l'offre de chaleur renouvelable sur un périmètre concessif élargi.

Réseaux de chaleur Ouest Strasbourg

Le 25 mars 2022 le conseil de l'Eurométropole a attribué pour une durée de 20 ans l'exploitation du réseau de chaleur HautePierre-Poteries à la société EVOS (Énergies Vertes Ouest Strasbourg), société dédiée filiale 100% d'ENGIE Solutions, et ce à partir du 1^{er} juillet 2022.

A l'occasion d'un premier avenant, le réseau de chaleur a été renommé Ouest Strasbourg, pour marquer son extension importante dans de nouveaux quartiers.

Les objectifs fixés dans ce nouveau contrat visent à conforter la transition énergétique, à moderniser les réseaux et à développer l'offre de chaleur renouvelable sur un périmètre concessif élargi.

c. Énergies renouvelables

Solaire photovoltaïque et thermique

La stratégie solaire, adoptée en décembre 2021, structure le développement de la filière solaire. Un marché d'accompagnement à la mise en place de cette stratégie est en cours afin de renforcer le rôle proactif de la collectivité. En parallèle, le développement des grands projets photovoltaïques identifiés sur le territoire continue. La puissance totale photovoltaïque installée sur le territoire est supérieure à 11 MWc à la fin de l'année 2022. Les projets citoyens

d'énergie renouvelable émergent, les Brasseurs d'énergie développent le premier projet solaire citoyen du territoire sur le toit de l'école Louvois à Strasbourg.

Modification 3 du Plan Local d'urbanisme

La modification 3 du Plan Local d'Urbanisme imposait l'installation d'un système photovoltaïque pour toute nouvelle construction, à raison de 7 Wc/m² SDP (ou une installation solaire thermique équivalent à 50% de la demande d'eau chaude sanitaire). Cette obligation réglementaire a permis l'installation de 3,8 MWc photovoltaïques sur le territoire (installés ou en instruction).

Géothermie profonde

L'avancement de la filière de géothermie profonde est bloqué suite aux évènements de 2021.

d. Mobilités décarbonées

Schéma directeur des mobilités décarbonées

En lien avec le déploiement progressif de la zone à faibles émissions mobilité, l'Eurométropole s'est engagée dans l'élaboration de son schéma directeur des mobilités décarbonées. Il vise à projeter l'évolution du parc routier vers les énergies alternatives à l'horizon 2035 et dimensionner le réseau de stations de recharge et d'avitaillement (électricité, bioGNV, hydrogène) nécessaire à ces nouvelles mobilités.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de ce schéma a démarré en juillet 2022 et se poursuivra jusqu'à fin juin 2023.

Déploiement de bornes de recharge électrique sur la voirie

Lauréat d'un appel à initiative privée visant à densifier l'offre de recharge pour véhicules électriques, le groupement ENGIE / FRESHMILE a engagé au printemps 2021 le déploiement de 95 bornes de recharge de puissance variable (22, 50, 75 et 150 kW), pour un investissement de 2,2 M€.

Fin 2022, 75 bornes (150 points de charge) sont en service sur l'espace public métropolitain. Le déploiement se poursuivra jusqu'au printemps 2023, avant d'engager une 2^{nde} tranche de 160 bornes à installer d'ici fin 2025, afin d'accompagner la forte progression des ventes de véhicules électriques. L'offre de recharge électrique sur le territoire est complétée par des points de charge installés dans les parkings en ouvrage et sur des sites privés tels que les commerces.

3. Quelques chiffres clés

- Consommation énergétique du territoire de l'Eurométropole en 2020 : 10 336 GWh (données brutes) ;
- Installations photovoltaïques sur le territoire (données 2022) :
 - Puissance installée : 12 MWc
 - Production sur l'année glissante : 9,5 GWh
- Production de chaleur issus d'énergie renouvelable (données territoriales 2020) :
 - 448 GWh, soit 8,5% de la consommation de chaleur
- Production d'électricité renouvelable (données territoriales 2020) : 811 GWh, soit 25,7% de la consommation d'électricité

Mission Climat

1. Principales missions de la direction/mission

La mission climat anime le Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg tant en interne qu'en externe (en lien avec labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique - climat air énergie » pour laquelle l'Eurométropole a obtenu 4 étoiles sur 5 lors du dernier audit indépendant).

Elle organise le suivi, l'évaluation et le pilotage des actions de ce plan et accompagne la transformation écologique du territoire à travers notamment *l'Alliance pour le climat* (bannière qui vise à fédérer les actions allant dans le sens de l'urgence climatique) et le déploiement de l'Agence pour le climat (guichet des solutions pratiques à destination des particuliers, des communes et des petites entreprises).

La mission co-porte également plusieurs projets transversaux dont la démarche interne de sobriété énergétique et le projet métropolitain de territoire.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- **Réception officielle du label Climat-Air-Énergie 4 étoiles** pour la qualité de la politique générale en matière d'énergie et de climat (68% du potentiel d'actions réalisé), et **renouvellement de l'engagement dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique pour une durée de 4 ans sur les volets Climat-Air-Energie et Economie circulaire**, pour accélérer la mise en œuvre du Plan Climat et viser la labellisation Climat-Air-Énergie au niveau 5 étoiles d'ici 2026 ;
- **Structuration de la gouvernance** autour des enjeux climatiques avec un déploiement opérationnel des différentes instances en 2023 et engagement des travaux de suivi et d'évaluation des politiques climatiques avec publication du bilan des 10 transformations (2 ans du mandat) ;
- **Mise à jour du Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre** réglementaire sur le patrimoine et les compétences de l'EMS et sur les données de 2020. Il n'y a pas eu d'évolutions significatives dans l'empreinte carbone globale de la collectivité entre 2019 et 2020. En juillet 2022, la réglementation a évolué pour intégrer de manière obligatoire les émissions indirectes. Cette évolution avait été anticipée et les calculs complémentaires ont été réalisés ;
- **Déploiement de l'agence du climat, le guichet des solutions.** Fondée en juin 2021 sur une base associative, l'agence est montée en puissance en 2022 et compte désormais 21 salarié-e-s et 85 membres répartis en 4 collèges (Eurométropole & communes / acteurs économiques / associations / acteurs institutionnels). Elle accompagne les particuliers, les communes et les petites entreprises pour les questions relatives à la mobilité décarbonée (en lien avec la ZFE), la rénovation énergétique, la végétalisation et plus généralement tout accompagnement des bonnes pratiques climatiques. En 2022, un travail partenarial avec les équipes de l'agence ont permis de déposer 3 candidatures conjointes à des projets européens en lien avec le climat. 2 projets ont été retenus, sur le sujet du financement de

l'adaptation au changement climatique et le décarbonation des achats publics et l'intégration d'une tarification carbone dans les budgets ;

- Lancement d'un groupe de travail autour des **méthodes de compensation carbone** et de Label Bas Carbone en lien avec l'agence du climat : benchmark du marché français, retours d'expérience et collaboration avec les collectivités françaises pionnières (dont Paris et La Rochelle), prise de contacts avec les acteurs territoriaux pour évaluer la possibilité de réaliser des premières expérimentations sur le territoire ;
- Pilotage et cofinancement du programme **Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique** (SARE) porté par la Région Grand Est en lien avec des structures conseil - Agence du climat (coordinateur du programme) et Chambre de Consommation et lancement d'une réflexion autour de la **précarité énergétique** (projet collectif INET) ;
- Déploiement des partenariats au sein de **l'Alliance pour le climat** : rencontres régulières avec les associations engagées (dont Alternatiba), financement de structures associatives (Alter Alsace Énergies, Trion climate...), diffusion régulière d'un journal du climat aux signataires de la déclaration d'état d'urgence climatique ;
- Réunions thématiques avec les communes autour du climat au sein du **'groupe de travail intercommunal sur le Climat'** : atlas de la biodiversité, consommation énergétique des bâtiments municipaux, rénovation des copropriétés, sobriété énergétique et achat d'énergie et continuité du groupe de travail sur la trame nocturne ;
- **Évaluation carbone du Budget Prévisionnel 2022** de l'Eurométropole (méthode nationale I4CE que Strasbourg a co-construite avec 4 autres collectivités françaises) sur les sections investissement et fonctionnement ;
- Co-pilotage du **projet métropolitain de territoire** qui vise dans un premier temps à disposer d'un récit de territoire (document de synthèse d'une parole politique sur les grands enjeux, complétée par le point de vue des acteurs du territoire) préalable aux questions de révision des documents d'urbanisme ;
- Co-animation du **plan de sobriété énergétique interne** de l'Eurométropole : coordination des réunions techniques, animation d'un forum ouvert à destination des agents techniques, rédaction d'un guide des écogestes et valorisation nationale de la démarche (NégaWatt, Forum Zéro Carbone à Paris, Webinaire France Urbaine...).
- Une **première campagne multicanaux de sensibilisation au climat « Le climat change, et vous ? »** pour sensibiliser les habitants de l'Eurométropole aux enjeux climatiques en lien avec les politiques publiques menées. Cette campagne a été diffusée du 15 juin au 3 juillet en affichage, presse, radio, cinéma et web. Selon l'étude post-test réalisée à l'issue du plan média, 85% des répondants ont apprécié la campagne. Le 17 juin a également eu lieu une **conférence-débat « GIEC tout compris ! »** -rediffusée en live sur Strasbourg.eu-, à l'occasion de la publication du 6eme rapport du GIEC, en présence des élus et de Valérie Masson-Delmotte, du Shift project et du média indépendant « Vert ». Plusieurs projections de films thématiques ont eu lieu en 2022 dont le film en avant-première « La fabrique des pandémies » de Marie-Monique ROBIN, « L'Arche » à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement ou encore « Ruptures » à l'issue de la conférence du 17 juin.
- L'année 2022 a été l'occasion de renforcer **l'implication de la collectivité dans le cadre de démarches européennes** avec la réponse à des appels à projet des missions 'Villes neutres 'et Adaptation au changement climatique' de l'UE, la participation aux rencontres des réseaux (Eurocities, ClimateChance), la signature de la charte adaptation de l'UE en fin d'année, l'adhésion à l'Alliance pour le climat Europe.

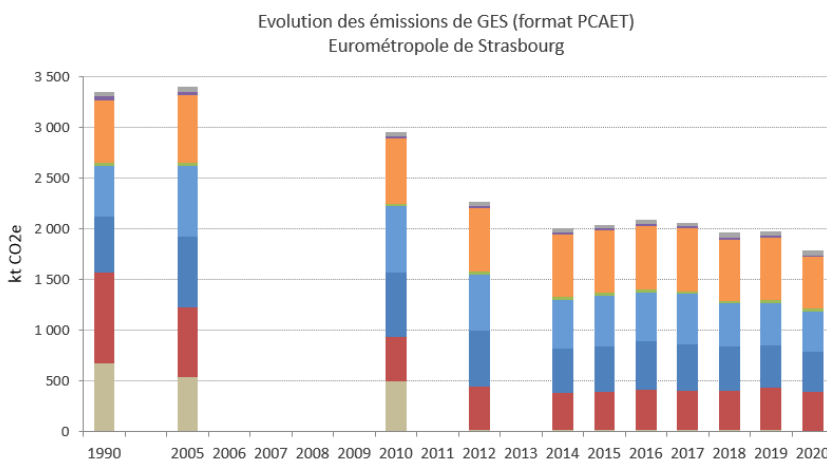
- Mobilisation de l'ensemble de l'équipe dans les travaux de structuration d'une nouvelle direction Transitions Énergie Climat visant à rassembler l'ensemble des missions relatives à l'énergie et au climat en une direction à vocation transversale. La DTEC visera à assurer au quotidien la consolidation des sujets les plus stratégiques : l'énergie, le suivi opérationnel et l'évaluation des Plans Climat et du Label TEET, la coopération et l'animation des transitions.

3. Chiffres clés

En interne, la démarche de sobriété énergétique engagée sur la période de chauffe 2022-2023 a permis, grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des équipes, entre septembre et décembre 2022 par rapport à septembre-décembre 2021 de :

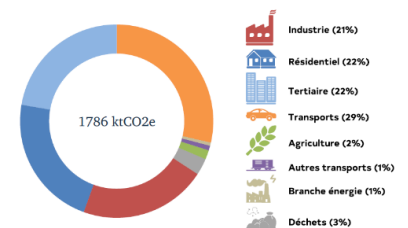
- Réduire la consommation énergétique du patrimoine de l'Eurométropole de 18 % en consommation réelle (soit une baisse de 10 % de la consommation corrigée du climat),
- Malgré tout, la facture énergétique a quant à elle grimpé de près d'1 M€ en raison de l'explosion des prix de l'énergie.

Les émissions de gaz à effet de serre* sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont baissé de 10% entre 2019 et 2020 en raison d'une situation exceptionnelle liée au Covid (ralentissement de l'activité économique, limitation des déplacements (baisse de 17% secteur des transports), fermeture de nombreux équipements, etc.).



Evolution des émissions de GES
Format PCAET-PRG 2013 - source ATMO Grand Est Invent'Air V2022

Emissions de GES par secteurs en 2020



La séquestration carbone par la biomasse permet de capter l'équivalent de 0,76% des émissions de GES du territoire.

* émissions directes et indirectes / format PCAET / PRG 2013 – Source ATMO Grand Est invent'AirV2022

TRANSFORMATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

Direction de la Culture

1. Le service des Archives

Le service des Archives assume la double mission d'Archives municipales et d'Archives communautaires. Il a connu durant l'année 2022 plusieurs difficultés majeures, dont le décès le 28 septembre 2022 de la cheffe de service, Laurence Perry, en arrêt de maladie longue durée depuis octobre 2021. Son absence n'avait pas été compensée, tout comme celle du responsable du département Ressources (cat. B), également en congé maladie à partir d'avril 2022.

L'équipe de direction a été réduite de cinq à trois personnes. Pour autant, les feuilles de route des quatre départements ont été respectées, en tenant également compte de la reprise d'activité face aux différents publics avec les derniers soubresauts de la pandémie de 2020-2021.

La fin de l'année 2022 a vu le démarrage du projet de remplacement du Système informatique d'archivage (SIA). L'actuel système (Thot), acquis et développé à partir de 2003, n'est plus performant sous plusieurs aspects : il convient donc d'envisager son remplacement.

Relations avec les services versants

L'une des difficultés rencontrées par le service a été, à la suite de l'année 2021, d'absorber les versements d'un volume extraordinaire, liés à la restructuration du centre administratif. L'octroi d'un CDD surcroît de travail n'a pas été une réussite, eu égard à la volatilité des personnels acceptant ce type de contrat. En revanche, un contrat passé avec une société de service a donné pleine satisfaction. Cette formule pourra être renouvelée.

Les relations avec les producteurs se sont maintenues avec un effort particulier dans le domaine de l'**archivage numérique**. Outre les journées de sensibilisation et la remise à jour de la démarche sur les « Bonnes pratiques documentaires » (BPDocs), la montée en charge du système d'archivage électronique (SAE) a été l'un des points essentiels de l'année. Ce dernier est désormais opérationnel.

Le service s'inscrit fortement dans la politique « **Numérique responsable** » de la collectivité : avec l'élaboration d'une boîte à outils d'écogestes documentaires et une journée de nettoyage numérique.

La question de la **mutualisation** du service entre l'Eurométropole, la ville-centre et les communes membres de l'intercommunalité a été posée. Une étude, menée avec l'appui d'une société extérieure, a abouti à une proposition (avec trois schémas) qui doit maintenant être étudiée par les élus.

Une base de données des éliminations pratiquées depuis 20 ans a été constituée, ainsi qu'une base de données centralisées des durées de conservation et sorts finaux.

Classements

Les opérations de classement ont porté sur la poursuite du traitement des versements contemporains antérieurs à 1870. Cette avancée permettra la rédaction d'un guide des sources manuscrites de l'histoire de Strasbourg qui portera sur cette période.

Le traitement des archives des élus, prises en charge en 2020 lors des élections municipales, au moment du confinement, rendra possible l'élaboration d'un bilan complet sur la méthodologie appliquée et sur la qualité des archives accueillies et traitées (papier et numérique).

Les archives privées bénéficient de l'aide bénévole d'un conservateur en chef honoraire, qui traite les documents déposés par la Fondation Saint-Thomas (Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace-Lorraine). En 2022 s'est également achevé le classement des archives des architectes strasbourgeois Salomon, dont l'activité s'étale sur presque un siècle (jusqu'en 1940) et l'entrée sous forme de mécénat (ayant fait l'objet d'une convention passée en conseil municipal) des archives de Gustave Stoskopf.

Dans le domaine des fonds iconographiques, un des pôles d'excellence du service, les sous-séries sont désormais structurées et cotées ; à l'image du fonds Manias, producteur international de cartes postales, dont les Archives conservent les plaques de verre. La numérisation de cet ensemble avec inventaire détaillé permet la mise en ligne de cet ensemble documentaire exceptionnel qui aura occupé le département pendant trois ans (soit 700 jours depuis 2019).

L'activité de l'atelier de Conservation, Restauration et Numérisation a été réduite en raison de pathologies subies par les deux agents de cette cellule. Pour autant, le traitement des plans-calques du service de l'architecture ainsi que de plusieurs chartes, et la reliure de registres d'état civil et de livres de la bibliothèque ont été assurés.

La numérisation et la mise en ligne est assurée en interne, par l'atelier pour les documents fragiles ou les plans, et par une société prestataire pour les registres.

Accès et réutilisation

La question du **RGPD** a été évoquée lors d'une journée réunissant le réseau, tenue aux Archives, en lien avec le service référent de la collectivité. L'année 2022 a vu la parution du premier rapport d'activité RGPD de la collectivité.

La **salle de lecture** a fonctionné de manière satisfaisante, mais avec une baisse notable de lecteurs inscrits. On déplore notamment l'absence d'étudiants qui sont cependant présents aux Archives par le biais de séminaires ou de visites thématiques spécialement organisées à leur intention, probablement causée par l'effet prolongé de la pandémie. En revanche, les **recherches par correspondance** sont de plus en plus importantes, avec une augmentation des demandes de mise à disposition de documents numérisés. La question de l'accès aux archives ne peut plus être perçue autrement que sous une forme hybride : en présentiel et en virtuel.

Le SAE fonctionne, mais n'est pas encore doté de la possibilité de communiquer les données numériques sans intervention manuelle d'un archiviste. Le projet AVISU a été lancé à la fin de l'année 2022, avec l'objectif de créer un **module de visualisation** des archives numériques.

Offre culturelle et pédagogique - Action Scientifique

Le **service éducatif** fonctionne avec une agente (cat. B) qui prépare les dossiers pédagogiques et accueille les classes, avec le soutien d'un professeur-relais présent une matinée par semaine. L'année 2022 a vu le passage de plus de 2300 élèves aux Archives, un très bon score qui est d'autant plus méritant que les retours des enseignants insistent sur la qualité des séances.

Une **exposition** portant sur « Cent ans d'architecture en Alsace », avec l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (à l'occasion de son centenaire) a été au centre de l'activité culturelle de l'année. Une seconde exposition, empruntée au Mémorial d'Alsace-Lorraine, consacrée au camp de Schirmeck (1940-1944) a été proposée aux scolaires à l'automne 2022.

- 2 809 mètres linéaires (dont 80 % d'archives intermédiaires) et 20633 fichiers ;
- 1 244 lecteurs en salle de lecture ;
- 2341 séances de travail ;
- 703 dossiers communiqués aux services ;
- 81 789 connexions au site pour 51247 IP ;
- 2 300 élèves et étudiants reçus aux Archives.

2. Service du Conservatoire

Le Conservatoire de Strasbourg est un lieu d'enseignement artistique spécialisé, offrant un cursus musical, chorégraphique ou théâtral complet, depuis l'initiation jusqu'à l'enseignement préparatoire supérieur. Parallèlement à ses activités pédagogiques, il propose également une saison de spectacles ayant un double objectif : préparer les élèves à la scène, tout en offrant à un large public des manifestations de qualité.

Ouvert sur l'extérieur, le Conservatoire mène des actions éducatives, notamment à travers le dispositif Démos, initié en 2018, qui permet d'agir concrètement en faveur de l'accès à l'éducation artistique et culturelle par la découverte et la pratique de la musique classique.

Par ailleurs, il se nourrit des échanges mis en place avec les artistes invités, tout comme des partenariats avec les institutions culturelles strasbourgeoises.

Établissement à facettes multiples, le Conservatoire s'inscrit pleinement dans le projet culturel de la Ville de Strasbourg.

La série des spectacles destinés aux scolaires a accueilli 4839 élèves des écoles primaires de l'Eurométropole pour 11 spectacles. Quatre temps forts rythment la saison de spectacles 2022/2023 :

- Tangodingo (24-27 novembre 2022) ;
- Semaine du piano (3 au 8 janvier 2023) ;
- JazzLab#5 (11-15 avril 2023) ;

- Portes ouvertes (17 juin 2023).

Le service dénombre 190 enseignants pour 1 590 élèves, répartis comme suit :

- 1175 musiciens, 182 danseurs et 77 comédiens ;
- 106 enfants participant au dispositif Démos et 156 élèves en horaires aménagés externes ;
- 8 écoles primaires pour 28 intervenants artistiques, 3 référents sociaux, une coordinatrice territoriale, et un chef d'orchestre.

Saison de spectacles (octobre 2022 à mai 2023)

Sur la saison 2022-2023, le Conservatoire aura accueilli, entre octobre et mai 30 714 personnes sur les 139 dates de spectacles proposées à la Cité de la musique et de la danse.

Il faut ajouter à ces chiffres 176 auditions publiques de classes, dont le public n'est pas comptabilisé.

Enfin, 42 artistes ont donné des master classes aux élèves et étudiants entre octobre 2022 et juin 2023.

3. Fondation de l'œuvre Notre-Dame

L'œuvre Notre-Dame a pour mission de conserver, restaurer et entretenir la cathédrale de Strasbourg et préserver les savoirs et savoir-faire associés grâce à l'accueil d'apprentis, de compagnons du devoir, de stagiaires et aux échanges entre professionnels. Elle conserve et valorise les collections riches d'environ 100 000 pièces (dessins d'architecture, moulage en plâtres, photographies, et livres anciens. Enfin, elle assure la gestion stratégique du patrimoine et maximiser ses ressources afin de renforcer l'indépendance budgétaire de la Fondation (immobilier foncier et bâti, tourisme, partenariat, produits dérivés, des dons et du mécénat).

- Portail numérique des collections : <https://lumen.oeuvre-notre-dame.eu/>

Le chantier de conservation-restauration des façades sud et est du bras sud du transept s'est achevé par le retour de la statue du maître d'œuvre Erwin et de son piédestal lors des Journées Européennes du Patrimoine, clôturant ainsi plus de 7 années de travaux.

Les travaux sur le portail Saint-Laurent ont débuté par la dépose des éléments de son couronnement pour restauration en copie conforme, et d'une partie du groupe sculpté. Ce dernier fera l'objet d'analyses et d'études complémentaires.

Le portail numérique des collections LUMEN a vu le jour et rassemble les collections graphiques, la photothèque, les collections des vitraux, la médiathèque, l'outil patrimonial, les archives, le dépôt lapidaire, la gypsothèque et la bibliothèque.

L'Ascension vers la plateforme de la cathédrale et de la maison des gardiens a rencontré un succès attirant 100 000 visiteurs pendant la saison estivale et 260 000 visiteurs sur l'année.

Opération : « La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame ouvre ses portes à la pratique artistique ». L'institution a développé ses partenariats et proposé aux publics un certain nombre d'animations et d'événements lors du Festival Couleur Conte, de Strasbourg Culture, des Journées Européennes du Patrimoine et du Festival Musica.

- Le budget principal de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame s'est élevé à 6 millions d'euros.
- Les revenus générés par les visites de la plateforme s'élèvent à 1,2 million d'euros.
- La contribution de la Ville au budget de l'institution s'élève à 1 million d'euros et représente 29,4 % de son budget total.

4. **Service des Médiathèques**

La lecture publique est une compétence partagée entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg. Les communes constituant le territoire de la métropole portent également pour 20 d'entre elles des bibliothèques-médiathèques en régie, que l'Eurométropole soutient financièrement. Au sein de l'administration mutualisée entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole, et au sein de la Direction de la Culture, le service des médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge du réseau historique de la Ville de Strasbourg (8 médiathèques et 1 bibliobus) et de celui, plus récent, de l'Eurométropole (trois médiathèques existantes et une en construction). Le service des médiathèques anime également le réseau Passerelle qui regroupe l'ensemble des médiathèques du territoire métropolitain, y compris des communes autres que Strasbourg, ainsi que la ville allemande de Kehl.

Les médiathèques assurent un fort maillage du territoire pour répondre aux besoins et évolutions de la société. Elles proposent une offre documentaire multimédia conséquente et sans cesse renouvelée, une programmation culturelle riche et diversifiée et développent une politique partenariale orientée vers la médiation sur les différents territoires de la Ville et de l'Eurométropole. En étant des espaces publics gratuits et libres d'accès, elles sont de plus en plus des lieux de vie et de partage, et revêtent une vocation sociale, notamment dans les QPV où elles sont présentes et engagées.

Ainsi, les médiathèques favorisent l'appréhension du monde, de la société, de l'altérité et donc du vivre-ensemble, et ont vocation à favoriser l'émancipation de chacun et chacune dans la cité.

Maillage territorial du réseau avec l'acquisition d'un nouveau bibliobus. Le Bibliobus en activité depuis 18 ans et doté d'une vignette Crit'air 5, sera remplacé par un véhicule neuf et Crit'air 1 en janvier 2023. Son arrivée se doublera de l'ouverture de nouvelles stations dans des quartiers « politique de la ville ».

Poursuite des projets de Maison de services au public (MSAP) Elsau et Koenigshoffen. Une réflexion collective menée dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'usage a permis de finaliser le programme de ces équipements innovants. La MSAP de l'Elsau accueillera la nouvelle médiathèque du quartier dans un espace partagé avec un centre médico-social, une mairie de quartier, un espace France services et la direction territoriale. La MSAP de

Koenigshoffen accueillera la première déclinaison à Strasbourg d'un Kiosk automatisé permettant d'emprunter parmi 200 livres ;

Poursuite du chantier MNord – Frida Kahlo et inscription de la médiathèque sur son territoire : comptoirs de prêt aux halles Scilt, projet Des livres à soi, partenariat avec l'équipe de handball, montage d'un club BD . L'ouverture de la médiathèque au public est prévue fin 2023 ;

Finalisation du projet de nouveau portail : intégration de la charte graphique et des contenus, paramétrage des interfaces, suivi de la recette des paramétrages et développements spécifiques, séances de présentation aux agents du service ;

Acquisition de nouvelles ressources numériques en remplacement des anciennes : formations en ligne, presse en ligne et mise en place d'une offre de livres numériques sur la base du dispositif PNB (prêt numérique en bibliothèque). Démarrage du projet de numérisation d'une partie des œuvres patrimoniales ;

Organisation d'une plénière de service suite à un arrêt lié à la situation sanitaire ;

Création d'un atelier de conservation élargi au sein du pôle Patrimoine/Illustration.

5. Service des Musées

Le service des Musées de la Ville de Strasbourg (10 musées, 1 monument historique, 1 bibliothèque, 1 pôle d'étude et de conservation) est organisé sous la forme d'un réseau mutualisé. Une direction centrale ainsi que des départements transversaux sont chargés de la conservation, de la valorisation et de la diffusion des collections, ainsi que de la programmation artistique et culturelle et du développement des publics.

Expositions et accrochages majeurs :

- « Folon. Un rêveur engagé » au Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration : 17 800 visiteurs entre le 18 mars et le 3 juillet 2022.
- « Marcelle Cahn. En quête d'espace » au MAMCS : 35 000 visiteurs entre le 29 avril et le 31 juillet 2022.
- « Passé, présent, avenir d'œuvres récupérées en Allemagne en 1945. Les MNR des musées de Strasbourg » à la galerie Heitz (palais Rohan) : 19 200 visiteurs entre le 22 octobre et le 31 décembre 2022. Exposition visible jusqu'au 15 mai 2023.
- « SurréAlice » au MAMCS et au Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration : 78 540 visiteurs entre le 17 novembre et le 26 février 2023 (dont 29 700 sur l'année 2022).

Acquisitions majeures :

- Musée de l'Œuvre Notre-Dame : acquisition du dessin d'architecture de la cathédrale attribué à Johannes Hültz, reconnu « trésor national » par le ministère de la Culture, grâce au mécénat du Crédit Mutuel et de la Société des Amis de la cathédrale ;

- Musée Tomi Ungerer : donation du Tomi Ungerer Estate d'une valeur de 392 000 € (donation passée en délibération municipale en 2022 mais convention pas encore signée)

Restaurations : 215 œuvres / objets restaurés ou en cours de restauration en 2022, soit environ 60 projets d'étude ou d'intervention réalisés par une trentaine de conservateurs-restaurateurs indépendants, dont notamment :

- Les sculptures de l'horloge astronomique du Musée des Arts décoratifs ;
- Le sonneur de cloche, œuvre emblématique du Musée Alsacien, étudié et restauré ;
- Première phase d'un bilan sanitaire des collections du Musée Archéologique ;
- Restauration du tableau brûlé de Hans Baldung Grien (Musée de l'Œuvre Notre-Dame), La lapidation de Saint-Etienne, qui s'est déroulée au C2RMF.

Éditions : 3 catalogues d'exposition et 3 publications sur les collections (4600 exemplaires vendus en 2022) ont été produits, suivis par l'impression fin 2022 de la nouvelle collection des guides des musées, parue en librairie en février 2023

Actions éducatives et actions de développement des publics : 115 565 visiteurs ont été accueillis en 2022 par l'équipe du Département éducatif et culturel ou sont venues aux musées par son intermédiaire (42 168 visiteurs en 2021), dont 80 718 lors de visites en groupes et 31 448 lors d'événements (14 631 visiteurs lors de la Nuit des musées, 13 817 lors du dimanche des Journées du patrimoine)

D'autres activités marquantes : la deuxième édition du projet « Les seniors à l'œuvre », le projet #2 du Muséolab 2022, le projet « Coup de ballet dans les musées », l'acte 3 d'ExpériMAMCS « Dans les rêves d'Alice », la démarche participative du Musée Zoologique, la journée d'étude « La médiation numérique à l'Œuvre ».

Développement du service vers le numérique : le portail numérique hébergeant les collections des Musées de la Ville de Strasbourg est accessible au grand public et aux professionnels depuis l'été 2022. Il s'agit là de la première phase de la mise en ligne de ces collections qui verra plusieurs évolutions et enrichissements dans les mois à venir.

Une refonte importante du site web des Musées a été effectuée en 2022. Entièrement pensée pour améliorer l'expérience utilisateur et l'accessibilité, cette refonte permet ainsi un accès facilité aux informations pratiques ainsi qu'à l'actualité dans les musées, à travers un parcours de visite fluidifié et un design graphique plus moderne. Il crée également une complémentarité avec le portail des collections des musées.

- Près de 700 articles de presse ont rendu compte de l'activité 2022, dont une grande partie concerne la fermeture d'un jour supplémentaire et le legs Ballabio;
- 268 agents ;
- Budget fonctionnement : 2 978 000 € ;
- Budget investissement : 770 000 € ;

- Fréquentation annuelle : 576 170 visiteurs en 2022, en hausse de 56 % par rapport à 2021 ;
- Comptes Instagram des Musées : 45 700 abonnés, en hausse de 8% ;
- Compte LinkedIn des Musées : 2600 abonnés, en hausse de 260%.

6. Service du TAPS : Théâtre Actuel et Public de Strasbourg

Le Théâtre de la Ville de Strasbourg est dédié à l'écriture contemporaine et à la création :

- Programmation d'une saison théâtrale d'octobre à juin et d'une saison estivale dédiée aux familles et au jeune public en juillet-août ;
- Accueil de compagnies en résidence ;
- Mise à disposition d'espaces de travail et de répétition dans la Fabrique de Théâtre ;
- Ateliers et stages de pratique théâtrale et d'écriture pour amateurs et professionnels ;
- Actions de médiation auprès des publics.

20 ans du TAPS :

La saison 2020-2021 était la vingtième du TAPS. Elle a été marquée par un retour du public après les nombreuses annulations liées au COVID de la saison 2019-2020. Malgré une baisse de fréquentation par rapport à 19/20, la fréquentation moyenne de la saison théâtrale a été de 75%, avec 5 spectacles qui ont dépassé les 90% de taux de remplissage (Vingt ans, Toutes les choses géniales, Tartuffe, Le Journal d'Anne Frank, Les guêpes de l'été nous piquent encore en novembre).

À l'occasion de la vingtième saison du TAPS, la pièce de théâtre Vingt Ans a vu le jour. Réunissant sur scène huit des comédiens associés au TAPS ces vingt dernières années, la pièce a fait l'objet d'une commande d'écriture à Thierry Simon, auteur strasbourgeois. Olivier Chapelet en a signé la mise en scène tandis que l'équipe technique permanente du TAPS s'est chargée des créations son et lumière et de la régie générale de la pièce (Taux de remplissage de 92%, avec 880 entrées pour ce spectacle).

Médiation auprès des élèves et étudiants :

Plusieurs actions de médiation auprès des publics scolaires et étudiants ont été menées parmi lesquelles :

- Travail avec des comédiennes et mise en voix de deux textes sélectionnés pour les Actuelles par une classe de collège et une classe de lycée ;
- Partenariat avec le Crous de Strasbourg pour l'organisation du Concours National de théâtre. La troupe lauréate du Concours Régional de Théâtre a remporté la finale nationale avec son spectacle Crapalachia ;
- Intervention du TAPS dans le module « Découverte du monde professionnel » de la licence Arts du spectacle de l'Université de Strasbourg.

Succès du dispositif Billets Ambassadeurs : chaque abonné a la possibilité de faire bénéficier d'une place à tarif préférentiel à la personne de son choix afin de lui faire découvrir le TAPS.

Cette saison, ce dispositif a séduit 59 nouveaux spectateurs qui ont profité de ce tarif Découverte.

Nombre de jours d'occupation des plateaux des théâtres de septembre 2021 à août 2022 :

- TAPS Scala : 62 jours de représentation et 158 jours de répétitions, mises à disposition pour des répétitions, résidence, installation technique.
- TAPS Laiterie : 58 jours de représentation et 148 jours de répétitions, mises à disposition pour des répétitions, résidence, installation technique.
- La Fabrique de Théâtre accueille 40 compagnies ou ensembles, 87 compagnies ont pu répéter dans une des salles mises à leur disposition en 2022.
- Les 7 ateliers hebdomadaires de pratique théâtrale ont affiché complet, avec 83 participants.

7. Service de l'Action Culturelle

Composé d'une quarantaine d'agents-es, le service de l'action culturelle est organisé en départements thématiques (spectacle vivant, arts visuels-livre-illustration, audiovisuel et cinéma,) et deux d'équipements culturels à destination des habitants-es (5^e Lieu – culture, architecture, patrimoine, Centre Chorégraphique de Strasbourg) accompagnés par un département ressources et un secrétariat.

L'activité du service est complétée par la gestion bâtiminaire d'équipements culturels en régie directe (théâtre de Hautepierre, salle des Colonnes) ou mis à disposition des acteurs et le suivi de de la délégation de service public du cinéma municipal.

Valoriser, soutenir, développer les écosystèmes culturels du territoire :

Le service accompagne les artistes et structures culturelles du territoire. Ce soutien prend la forme de subventions à des dispositifs (CPOM, conventions d'accompagnement, aides à la création) et de mises à disposition de lieux appartenant à la Ville. Il soutient la formation, l'emploi et les compétences métiers à travers ses aides financières et en nature mais aussi à travers un accompagnement en conseil et un suivi régulier des acteurs. Il accompagne les rencontres et aide à l'organisation de rencontres professionnelles dans une démarche de mise en réseau des acteurs.

Favoriser la découverte des publics à toutes formes d'arts et de cultures :

Le service sensibilise les publics aux différentes disciplines et œuvres à travers la mise à disposition d'équipements, notamment en termes de promotion, de médiations, stages et visites, ainsi que la programmation et la coordination d'événements. Il développe le soutien aux pratiques artistiques et culturelles en amateur tant par l'enseignement artistique, les dispositifs de soutien aux acteurs que par la mise en réseau des associations permettant la promotion de leur activité et l'organisation de temps de présentation et d'expérimentation

Il favorise l'appropriation d'une histoire commune tant par la découverte de la ville, de ces acteurs, de l'offre culturelle du territoire qu'en accompagnant les dispositifs de démarches participatives et en encourageant les partenariats entre les acteurs.

Participer au rayonnement du territoire :

Le service est mobilisé sur les grands événements en participant à l'organisation de manifestations, ou en valorisant auprès du grand public des œuvres soutenues par les dispositifs de soutien, notamment le fonds triennal, les soutiens aux équipements et acteurs structurants et reconnus au-delà du territoire, mais aussi à travers les labels - en particulier ceux du patrimoine et la promotion du dynamisme culturel dans les événements nationaux et festivals.

- Instruction des dossiers déposés au Fonds triennal ;
 - Mise en place de la concertation avec les acteurs culturels menant à 4 recommandations à mettre en œuvre autour la permanence de l'offre culturelle dans l'espace public en période estivale (la définition des usages pour le théâtre de Haute-pierre, la réduction de l'empreinte carbone des activités culturelles et le renouvellement des modalités de soutien à la création). Cette concertation a fait l'objet d'un cycle d'ateliers sur 3 journées de mai à juillet 2022 associant élus municipaux, agents de la collectivité, associations, institutions. Une restitution des ateliers a eu lieu en décembre ;
 - Intégration des équipes du 5e lieu (anciennement Boutique culture et département Architecture et patrimoine) ;
 - Rencontres de l'Illustration qui fédèrent les collections et actions des Médiathèques, des Musées, de la BNU, de la HEAR et de Central vapeur, en plus du réseau illustration-livre strasbourgeois ;
 - Évolution du dispositif de soutien aux salles de spectacle de l'Eurométropole (fonds de concours aux salles en régie, subvention aux salles associatives) et augmentation du nombre de salles soutenue ;
 - Décision d'extension de la salle de la Laiterie et inscription au PPI ;
 - Travail sur l'évolution du dispositif du fonds de concours aux salles de l'Eurométropole
 - Co-organisation du forum européen « Where to land » porté par le Maillon ;
 - Renouvellement de la direction du TJP ;
 - Participation du service à la candidature de Strasbourg Capitale Mondiale du Livre via le recensement de projets labellissables.
-
- 45 493 visiteurs accueillis au 5^e lieu ;
 - 1 290 élèves inscrits au CCS pour la saison 2022/2023 et 610 élèves fréquentant les cours donnés par les associations hébergées / 120 cours répartis dans 2 cursus + 33 cours donnés par des associations partenaires, 1 Ensemble Chorégraphique et 1 Jeune Ballet Urbain ;
 - Plus de 40 événements (classes ouvertes, classes en scène, carte blanche, nuit des Conservatoires, nuit des Musées et journée de l'Architecture et gala des hôpitaux) organisés par le CCS et 4 médiations « Coup de Ballet dans les Musées » dans 4 établissements scolaires (448 enfants touchés de 7 à 17 ans) ;
 - Subventions au titre de la Ville : 182 structures soutenues en fonctionnement pour un montant total de 9 378 198 € dont 17 festivals et 5 structures soutenues en investissement pour un montant total de 42 480 € ;
 - 22 projets ont été soutenus pour le fonds Culture du Contrat, avec un montant total de 774 833 € et 13 projets soutenus en investissement pour un montant de 497 500 € ;

- 8 grands équipements strasbourgeois soutenus à hauteur de 5 988 000 M€ (Laiterie, Espace Django, Maillon, TJP, Pôle Sud, Espace K, Choucrouterie, Maison Bleue) ;
- 37 équipes artistiques soutenues pour des créations en spectacle vivant (204 700 €) ;
- Au titre du soutien eurométropolitain : 10 salles associatives soutenues pour un montant total de 600 000 € ; 8 communes de l'EMS soutenues pour leur salle de spectacle en régie, pour un montant de 480 000 € ; 3 festivals pour un montant de 70 000 € ; 31 projets au titre du fonds de soutien audiovisuel ;

8. Service de l'Administration Générale

Le service de l'Administration générale de la direction de la Culture a vocation à accompagner l'ensemble des services opérationnels de la Direction dans le pilotage et la gestion de leurs ressources, ainsi que dans la conduite de leurs projets opérationnels. Il conseille la direction, la direction générale et les élus sur les choix stratégiques en matière de gestion des équipements et des services culturels portés en régie. Il est actuellement en charge des :

- Finances : suivi budgétaire et financier de la direction, exécution comptable, instruction et passation des marchés publics ;
- Ressources humaines : suivi des agents permanents de la direction de la Culture (emploi, mobilité carrière), pilotage des effectifs, suivi des enveloppes RH déconcentrées, instruction et mise en œuvre des demandes de formation ; gestion des fiches de paie des intermittents du spectacle ; pilotage du dialogue social (notamment, présentation aux instances représentatives du personnel des projets des services), assurer la gestion des déplacements des agents et des intervenants extérieurs (réservations de transports et hébergements et liquidations de frais) ;
- Prévention des risques professionnels : mise en œuvre des orientations de la politique de prévention de la collectivité au sein de la direction, réalisation des documents uniques d'évaluation des risques ; sur le plan juridique, le service est chargé du conseil juridique aux sollicitations des services opérationnels et de la sécurisation des actes (conventions, délibérations, partenariats).

Dans un contexte budgétaire contraint par la crise énergétique, le service a été fortement mobilisé sur la recherche de propositions d'économie et l'adaptation des services publics de la culture (notamment pour les Musées, où la grille horaire a été adaptée). Parallèlement, au regard du contexte social, le service a accompagné une démarche de levée des irritants au service des Musées et le lancement d'une étude de fonctionnement au service des Médiathèques.

Dans le cadre du baromètre social lancé par la collectivité, le service de l'administration générale a mis en place un plan d'action spécifique à la direction, tout en poursuivant la mise à jour des documents uniques des services.

L'actualité du service a également été marquée par l'accompagnement de la mission Capitale mondiale du Livre sur les volets financier, marché public et humain dans le processus de candidature comme de labellisation, qui a requis un suivi financier des montants alloués dans le cadre du fonds culture du contrat triennal.

- 19 496 actes comptables réalisés (ordres de service, mandats, titres de recettes) ;

- Élaboration de 41 marchés au-delà de 25 000€ HT + 7 Marchés subséquents + 2 occupations du domaine public + 1 appel à manifestation d'intérêt ;
- Organisation de 690 déplacements ;
- Suivi des recrutements réalisés : une centaine de procédures de recrutement, dont 60 sur postes permanents ;
- 1 062 départs en formation, générant plus de 2 471 jours de formation pour l'ensemble des agents ;
- 11 formations collectives organisées sur 16 sessions ;
- Prise en charge de 3 dossiers CPF, de 6 bilans de compétence/professionnels et de 6 VAE ;
- 23 départs en préparation à concours/examens ;
- 611 fiches de paie à destination des intermittents du spectacle ont été établies en 2022.

9. Mission Développement des Publics

L'action métropolitaine de la Mission Développement des Publics se caractérise par :

- La gestion, l'animation et la promotion du Dispositif Carte Atout Voir
- Le soutien au GIP ACMISA (Groupement d'Intérêt Public Action Culturelle en milieu scolaire d'Alsace) pour des projets présentés par des enseignants et des projets à dimension académique en temps scolaire
- La gestion du fonds de concours métropolitain de soutien aux écoles de musique de l'agglomération

Les faits marquants de l'année et les principaux projets :

- Organisation du Comité de suivi de la Carte Atout Voir, moment clé de partage entre partenaires.
- Arrivée d'un nouveau partenaire : l'Espace Malraux de Geispolsheim.
- Renouvellement de la gratuité de la carte pour tous les élèves de CM2 de la métropole.
- Promotion du dispositif par 2 volontaires en service civique auprès d'associations ciblées et lors d'événements.
- Travail de communication autour des outils utilisés par les jeunes (TikTok par exemple).
- Lancement du travail sur un processus de concertation avec les partenaires portant sur de l'évaluation et de la prospective du dispositif carte atout voir qui fêtera ses 30 ans en 2024.

Chiffres clés

- Effectifs de la Mission (Ville et EMS) au 31/12/2022 : 4 agent-es
- **528 526 €** versés au titre **du fond de concours métropolitain pour les écoles de musique de l'agglomération pour un total de 7 149 élèves.**
- **11 850 billets** vendus au tarif Carte Atout Voir sur la saison 2021/2022.
- **6145 élèves** de CM2 de l'Eurométropole ont pu bénéficier d'une carte Atout Voir gratuite à la rentrée 2021/2022.
- **242 cartes** Atout Voir offertes aux membres des conseils des jeunes de Strasbourg, Schiltigheim, Breuschwickersheim et La Wantzenau.

Direction des Solidarités, de la Santé et de la Jeunesse

1. Principales missions de la direction

La Direction solidarités santé jeunesse (DSSJ), à travers l'activité de ses 528 agent-es, a pour objectif de lutter contre les inégalités pour donner à chacun-e une place pleine et entière, à travers un ensemble de services et d'actions de proximité. La Direction s'appuie, en matière d'interventions sociale et médico-sociale, sur une logique intégrée qui regroupe les compétences de la Ville, du CCAS, de la Métropole mais également dans le cadre d'une convention de délégation, des compétences du département (action sociale généraliste, aide éducative à domicile et action éducative en milieu ouvert, protection maternelle et Infantile, insertion des allocataires du Revenu de solidarité active) et des compétences de l'État (santé scolaire).

Pour l'Eurométropole, la DSSJ décline des politiques publiques en matière d'hébergement d'urgence et d'accompagnement vers le logement, d'accueil des gens du voyage, de soutien aux jeunes en situation de vulnérabilité, de santé et d'autonomie et enfin d'accès aux droits, d'insertion et d'inclusion numérique.

Contribuer à protéger les personnes sans domicile fixe et faciliter leur accès au logement

L'Eurométropole de Strasbourg développe depuis 2006 une politique volontariste d'hébergement d'urgence intégrée dans sa compétence logement. Cela se traduit dans le Plan Local de l'Habitat de la collectivité par le financement de la construction de structures d'hébergement et de logements adaptés.

Les actions auprès des personnes précaires ont été déléguées au CCAS qui gère deux structures d'hébergement d'urgence, Fritz Kiener (42 places) et Remparts (40 places), des logements d'insertion (23 unités de vie familiale), une résidence sociale (8 unités de vie familiale) et une équipe médico-sociale de rue. Le CCAS assure également pour le compte de l'Eurométropole le soutien financier à l'enterrement des personnes dites « indigentes ».

La démarche développée par l'Eurométropole depuis 2018, suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État, est celle du « Logement d'abord » qui se veut réformer en profondeur les principes à l'œuvre en matière d'hébergement et de logement et plus particulièrement pour les personnes sans domicile fixe. Il s'agit notamment de renforcer les dispositifs de veille et d'observation sociale, de mobiliser l'offre de logements du territoire dans un contexte de forte tension sur la demande à travers des actions et dispositifs innovants et enfin, de contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles en adaptant l'accompagnement aux personnes et en favorisant l'accès direct au logement plutôt que des étapes longues et parfois discontinues.

Depuis le 1er janvier 2017 l'Eurométropole gère également le Fonds de Solidarité Logement suite au transfert de compétence du Conseil départemental en vertu de la loi NoTre. Cette mission est assurée par le Département Logement-FSL.

Les principaux champs d'intervention du FSL sont :

- Le soutien financier des ménages pour l'accès ou le maintien dans un logement décent, grâce à des aides financières aux familles à revenus modestes ;
- L'accompagnement social lié au logement pour aider les ménages dans leur recherche de logement ou pour les aider à s'y maintenir ;
- Le soutien financier de tout ménage occupant régulièrement son logement et présentant des difficultés à faire face au paiement de ses factures d'eau, d'énergie et de téléphone.
- Le soutien et le développement d'actions en appui à la démarche « logement d'abord »

Garantir la qualité de l'accueil des familles des Gens du voyage sur le territoire :

L'accueil des Gens du voyage est régi par la loi du 5 juillet 2000, dite loi Besson. Elle prévoit l'obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants d'aménager des aires d'accueil. Elle définit les Schémas départementaux d'accueil des Gens du voyage (SDAGV) pilotés par l'État et les Départements comme étant les pivots du dispositif d'accueil des Gens du voyage.

L'Eurométropole de Strasbourg, depuis le transfert de compétence opéré par la loi NOTRe du 07 août 2015 est chargée de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des aires d'accueil sur son territoire. Ce dispositif est piloté en régie par le Service Gens du voyage qui assure également la coordination sociale et le pilotage du Centre social ressource.

L'Eurométropole dispose sur son territoire de : 9 aires d'accueil permanentes, soit 298 places de caravanes ouvertes à l'année ; un terrain d'appoint hivernal de 56 places avec un sanitaire collectif et des emplacements à la superficie plus réduite ; une aire de grand passage permettant d'accueillir 160 caravanes et destinée aux regroupements estivaux de grands groupes pour des passages d'une à deux semaines.

Un nouveau dispositif d'accueil, intitulé « terrains familiaux locatifs », dont les caractéristiques sont détaillées dans le décret du 26 décembre 2019, doit être développé pour répondre aux nouveaux besoins des voyageurs. Ce nouveau format d'habitat adapté vise certains voyageurs plus ancrés sur le territoire souhaitant disposer d'un lieu de vie stable et privatif tout en conservant la caravane comme habitat principal et la possibilité de voyager. Aujourd'hui, l'Eurométropole ne dispose d'aucun terrain familial locatif et doit donc amorcer un travail important de diagnostic social et de conception de cette nouvelle offre d'accueil spécifique.

Pour le Schéma départemental 2019-2024, l'Eurométropole est soumise à des prescriptions importantes, avec notamment :

- La construction de l'aire de Mundolsheim-Souffelweyersheim ;
- La livraison de plusieurs terrains familiaux locatifs sur Strasbourg pour répondre aux besoins des familles identifiées sur le territoire.

Conjointement aux missions de coordination sociale, le Service Gens du voyage est agréé Centre social Ressources par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin depuis 2017 pour :

- Encourager la participation et l'inclusion sociale des gens du voyage ;
- Faciliter l'accès au droit commun et responsabiliser les voyageurs ;
- Soutenir la scolarité et la parentalité.

Pour avoir une action diverse et adaptée, le Centre Social a fait appel à des associations qui interviennent directement sur les aires d'accueil. Elles sont elles-mêmes agréées opérateurs EVS (Espace de Vie Sociale) par la CAF. Un Lieu d'accueil enfant parent, « L'autre caravane », est également présent.

Pour le renouvellement de son agrément en 2021, Le Centre social Ressources a proposé un projet social ambitieux auprès de la CAF, en passant de 6 à 10 EVS et renforçant la présence sur les sites (avec des interventions 2 fois par semaine au lieu de 1 actuellement). Il s'agit en complément de porter une attention particulière à l'alphabétisation de tous les publics et à l'accompagnement à la scolarisation des élèves. Le projet social souhaite également s'inscrire dans les dispositifs visant à réduire la fracture numérique, et également développer des actions adaptées à destination du public « Jeunes » 12-25 ans. Enfin, afin de prolonger les actions sanitaires initiées pendant la crise, une étude est menée en 2021 avec l'Agence régionale de santé pour développer un projet de médiation santé.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et prévenir leur marginalisation sociale ou leur décrochage scolaire :

La DSSJ porte depuis 2017 et le transfert de compétence du Département à l'Eurométropole, deux dispositifs de prévention et d'insertion auprès des jeunes :

- Le pilotage du dispositif de prévention spécialisée qui relève des politiques d'aide sociale à l'enfance et qui s'adresse aux jeunes âgés de 10 à 25 ans. La mise en œuvre de ces missions éducatives de prévention de la marginalisation sur le territoire de l'Eurométropole et notamment les territoires de la politique de la Ville a été confiée à cinq associations habilitées et conventionnées ; ces dernières rencontrent chaque année plus de 8000 personnes en entretien, sur l'espace public ou dans un bureau d'entretien.
- Le pilotage du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) au bénéfice des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. Il octroie des aides financières à plusieurs centaines de jeunes confrontés à une situation de précarité sur le territoire de l'Eurométropole. La gestion du FAJ a été confiée à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg (MLPE).

L'Eurométropole finance également la plateforme d'accueil des jeunes, mise en œuvre par l'association l'Étage, qui accueille les jeunes en situation de précarité.

Promouvoir la santé et l'autonomie

En matière de promotion de la santé de la personne, les compétences de l'Eurométropole concernent les champs de l'observation, de la santé environnementale et de la santé mentale. Les objectifs stratégiques sont réalisés via la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) 2 à l'échelle de l'Eurométropole. Le portage en est assuré par le service santé-autonomie.

Avec le Conseil Local de Santé Mentale de l'Eurométropole (CLSM), il s'agit de favoriser l'intégration des personnes atteintes de troubles de santé mentale, envisager tant les parcours de soins, les ados et jeunes adultes, les personnes âgées, les questions de logement et d'hébergement, ainsi que l'insertion professionnelle.

La politique de la collectivité en faveur des personnes âgées et handicapées est destinée à faciliter l'inclusion de ces publics dans la Ville tout en favorisant leur autonomie.

En ce sens, le service santé-autonomie développe depuis plusieurs années des axes stratégiques allant dans ce sens :

- La carte Évasion : ce dispositif a été créé historiquement pour répondre aux axes de la politique de lutte contre l'isolement de la collectivité en favorisant également un accès à la culture et aux loisirs pour des personnes aux revenus modestes.
- Mobistras : système de transport à destination des personnes à mobilité réduite qui a pour objectif de répondre aux attentes des personnes ne pouvant pas emprunter le réseau bus et tram traditionnel du fait de leur handicap ou leur incapacité.
- La Commission intercommunale pour l'accessibilité a pour vocation de suivre l'accessibilité de la chaîne des déplacements : établissements publics, espaces publics et voirie, transport et logement.

Agir en faveur de l'accès aux droits et aux services, de l'insertion et de l'inclusion numérique

Au sein de la DSSJ, le Département Développement des Politiques Sociales crée et développe des réponses et projets, en transversalité, avec les différentes directions de la collectivité et les partenaires externes, selon les axes suivants :

- ✓ Accès aux droits et aux services
- ✓ Levée des freins pour la reprise d'activité
- ✓ Inclusion numérique
- ✓ Tarifications solidaires
- ✓ Apprentissage de la langue française

Il anime des collectifs d'acteurs de l'insertion socio-professionnelle tels que l'Équipe Technique Emploi et un réseau d'acteurs de l'inclusion numérique et de l'apprentissage linguistique qui contribuent à établir des diagnostics des besoins et développer des projets sur ces différents axes. C'est ainsi qu'a vu le jour en 2019 le portail numérique interactif « Bonjour Strasbourg » ayant pour objet d'améliorer la cohérence des parcours des apprenants en Français Langue Étrangère (FLE) sur le territoire de l'Eurométropole. Ce portail, traduit en 5 langues offre une porte d'entrée commune aux apprenants et aux acteurs de la formation en FLE ; il constitue un outil de connaissance territorialisé de l'existant, pour accompagner le développement d'une offre de cours adaptée aux besoins du territoire.

2. Les faits marquants de l'année 2021 et les principaux projets

2022, 3^e année de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté

L'Eurométropole de Strasbourg a signé avec l'État une convention territoriale dans le cadre de la **stratégie nationale de lutte contre la pauvreté** sur les années 2020 – 2021 – 2022. Cette convention permet notamment le développement de la coordination alimentaire entre les acteurs engagés sur le territoire de l'Eurométropole, ou encore le montage d'une solution d'hébergement pour les jeunes de moins de 25 ans, dont les contours ont été élaborées avec les acteurs qui accueillent les jeunes en vulnérabilité. Cette stratégie de lutte contre la pauvreté sera reconduite sur les mêmes bases en 2023. La démarche sera à refonder en 2024 sur la base des nouvelles orientations du gouvernement pour la période 2023-2027.

Accueil et accompagnement des Gens du Voyage

- Mise en œuvre avec l'Agence régionale de santé et le Commissariat à la pauvreté d'une mission de médiation santé spécifique auprès des Gens du voyage, afin d'améliorer la santé des voyageurs, et d'évaluer précisément les besoins en santé sur les aires d'accueil : deux infirmières du réseau ASALEE sont intervenues sur deux aires d'accueil et ont mis en place un réseau de santé de proximité ;
- Aménagement d'un terrain d'appoint hivernal d'une cinquantaine de places afin de répondre aux besoins d'accueil de groupes familiaux de voyageurs locaux de plus en plus nombreux, et de proposer subséquemment une solution d'accueil digne malgré la saturation du dispositif d'accueil ;
- Rédaction d'une charte de développement durable pour la construction de Terrains familiaux locatifs, afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles de voyageurs souhaitant s'ancrer davantage dans la vie locale comme sur un territoire.

Jeunesse

- Adoption d'une délibération cadre sur « le soutien et l'accompagnement des jeunes eurométropolitaines » le 28 juin ;
- Lancement d'une Démarche Diagnostic d'Orientations Communautaires (DDOC) sur les jeunes du territoire métropolitain (environ 100 000 jeunes concernés) et sur la prévention spécialisée à partir de septembre.

Santé et soutien à l'autonomie

- Accompagnement des travaux partenariaux de renouvellement de la 3^{ème} génération du Contrat local de santé de l'Eurométropole de Strasbourg (voté en CEMS du 12 mai 2023) ;
- Accompagnement de la 33^{ème} édition de la semaine d'information à la santé mentale en octobre 2022 ;
- Accompagnement des activités du nouveau prestataire MobiStras : 2 478 usagers-ères inscrit-es dont 75 % de 60 ans et plus et 31 % de 85 ans et plus.

Logement des personnes défavorisées

- Mise en place par le Fonds de Solidarité Logement d'une expérimentation sur les aides aux rappels de charges maintien/énergies avec une prise en charge financière (jusqu'à 4500€) pour lutter contre la précarité énergétique des ménages dans un contexte d'augmentation des prix des énergies ;
- Poursuite de la plateforme de captation de logement FAC'il, avec 105 logements captés depuis le lancement de l'outil. En 3 ans, 42% des logements ont été loués en location sous location. 58% en bail direct ;
- Dispositif Logement d'abord : 59 accompagnements de la rue au logement réalisés aboutissant à 35 accès aux logements pour des personnes sans-abri.

Dans le cadre de la CTG avec la Caisse d'allocations familiales

L'Eurométropole s'est engagée avec la CAF dans un programme d'actions partagées formalisé par la signature d'une **convention territoriale globale (CTG)** pour la période 2021 – 2025 validée par le conseil de l'Eurométropole le 19 novembre 2021.

Les objectifs et actions partagés dans le cadre de la Convention territoriale globale s'organisent en axes de coopération dans chaque domaine d'intervention croisée : observation sociale, soutien aux publics jeune et issu des gens du voyage, soutien à l'accès au logement et à l'inclusion numérique.

Réduction des impacts sociaux de la ZFE-m :

En 2022, la Direction des solidarités a accompagné le déploiement de la ZFE-m à travers plusieurs actions de sensibilisation, de construction de réponses personnalisées pour les personnes en difficulté financière et de mise en lien des acteurs pour favoriser l'accès aux aides déployées par l'Eurométropole.

3. Quelques chiffres clé

- ✓ **20 973 nuitées d'hébergement** mises à disposition des personnes sans domicile fixe dans nos structures d'hébergement
- ✓ **678 jeunes** soutenus par le **Fonds d'Aide aux Jeunes**, pour un montant total de **364 742 euros**
- ✓ **4 252 400 euros de dotations** versées aux associations de **prévention spécialisée**
- ✓ **3 050 personnes accueillies** sur les aires d'accueil des gens du voyage avec une forte hausse sur les aires d'accueil et une baisse relative sur l'aire de grand passage
- ✓ **2 208 connexions** sur la plateforme « Bonjour Strasbourg », d'orientation vers les cours de Français Langue Étrangère
- ✓ **5 249 aides apportées** par le Fonds de Solidarité pour le Logement à des personnes en difficulté dans le paiement de leur loyer ou de leur énergie
- ✓ **1 151 cartes évasion** distribuées à des personnes de 65 ans et plus non imposables, pour bénéficier de sorties gratuites ou à tarif réduit

Direction des Sports

1. Principales missions de la direction

La Direction des sports pilote les politiques sportives, distinctes et complémentaires, de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pour développer un territoire physiquement actif et sportivement durable. Pour ce faire, la Direction des Sports :

- Accompagne les territoires et soutenir les clubs et manifestations sportives ;
- Développe des animations sportives et de loisirs ;
- Assure la gestion des ressources et du patrimoine sportif ;
- Propose des programmes d'investissement pluriannuels en matière de rénovation et de création d'équipement sportif ;
- Observe les évolutions liées aux pratiques sportives.

Les compétences de l'Eurométropole en terme de sport portent sur :

- Les équipements sportifs d'intérêt métropolitain ;
- Les événements se déroulant soit dans les équipements sportifs d'intérêt métropolitain, soit de plein air et nécessitant des moyens logistiques importants ;
- Le soutien aux initiatives communales susceptibles de favoriser le rayonnement et le développement social et culturel de l'agglomération et présentant un intérêt intercommunal pour l'organisation de grandes manifestations et le soutien au sport de haut niveau amateur.

Leur mise en œuvre est assurée par 3 services opérationnels et 2 services fonctionnels :

1. Le service Aqua-Glisse

Il assure la gestion, la surveillance et l'animation des 8 piscines de l'Eurométropole, ainsi que l'exploitation estivale des plans d'eau. Il accompagne l'Éducation Nationale dans l'apprentissage de la natation scolaire en mettant à disposition des équipements et des personnels. Par ailleurs, les piscines proposent différentes formules pour développer le savoir-nager des 6-11 ans.

Le service assure également l'exploitation de la patinoire via la coordination de différents marchés de prestations.

Les principaux enjeux du service sont :

- L'adaptation de l'offre au regard des attentes des habitants du territoire ;
- Le renforcement de l'attractivité des équipements ;
- L'amélioration continue du service rendu à travers une démarche qualité ;
- Le développement du savoir nager.

2. Le service Patrimoine sportif

Il a pour mission de développer, de maintenir et d'exploiter techniquement les équipements sportifs appartenant à la Ville et à l'Eurométropole de Strasbourg, et d'assurer la logistique des manifestations. Le service est composé de 4 départements opérationnels (Espaces extérieurs, Gestion du patrimoine, Technique piscines, Logistique manifestations et transports), auxquels se rajoutent une mission sur les nouveaux projets ainsi qu'une expertise en géomatique.

- a) Le département « Gestion du patrimoine »
Ce département, composé de 31 agents répartis sur 3 territoires (Nord, Sud et Ouest), intervient dans la gestion de l'ensemble du patrimoine sportif, notamment des équipements eurométropolitains que sont les 8 piscines, la patinoire, le stade de la Meinau, le Rhenus sport et l'aérodrome du Polygone.
- b) Le département « technique piscines »
Ce département, composé de 20 agents, a pour mission d'assurer la maintenance et l'exploitation technique des piscines, en concertation avec leurs gestionnaires.
- c) Le département « espaces extérieurs »
Ce département intervient pour assurer la maintenance et l'entretien des stades et terrains sportifs de plein air, ainsi que des espaces extérieurs des piscines, du plan d'eau de la Hardt, de la patinoire et des gymnases.
- d) Le département « logistiques, manifestations et transports »
Les 12 agents de ce département ont pour mission la prise en charge de la logistique pour les manifestations et les transports d'engins et de matériels.

3. Le service Vie sportive

Il a pour mission l'accompagnement du mouvement sportif par l'attribution de créneaux dans les équipements sportifs, par l'octroi de soutiens financiers, par l'apport de conseils et/ou d'appui logistique. Il contribue à l'animation sportive du territoire, notamment en direction des publics les plus éloignés des pratiques physiques et sportives.

Le service est structuré autour de 3 objectifs de politique publique (« sport performance », le « sport vivre mieux » et le « sport vivre ensemble ») sur 3 territoires (Centre-Nord, Sud et Ouest).

4. Le service Missions stratégiques et transversales : Mistral

Le Mistral a pour mission d'accompagner :

- Les services de la Direction en termes administratifs avec les 4 assistantes de l'équipe de Direction, en termes de communication, de qualité et sécurité, ainsi que de prévention au travail, et pilote les dossiers stratégiques, complexes ou transversaux ;
- Les communes, avec le Centre de ressources sportives intercommunal ;
- Les usagers, avec l'accueil de la Direction.

5. Le service Administration Générale et Ressources

Ce service est composé de deux départements :

- **Ressources humaines**, piloté par le chef de service et composé d'une Responsable Ressources humaines et de trois Assistants-es Ressources humaines, avec pour missions :
 - Le recrutement d'agents permanents sur postes vacants et en CDD ;
 - La gestion des enveloppes budgétaires dédiées aux vacances, saisonniers, CDD et heures supplémentaires, soit un budget annuel dédié d'un montant de 1 044 000 € (VDS et EMS) ;
 - Le plan de formation, qui a représenté 1076 jours de formation soit 579 actions de formation pour 227 agents. Ce plan de formation est consacré d'une part aux formations obligatoires liées aux statuts et missions des agents et d'autre part aux souhaits des agents et objectifs des services. Une enveloppe de 40 269 € hors CNFPT a été utilisée en 2022.
- **Ressources financières**, piloté par l'adjointe au chef de service qui a également la responsabilité des ressources numériques, et composé d'un responsable finance et marchés publics, de quatre comptables et d'une contrôleuse de gestion :
 - L'exécution budgétaire, avec 1 732 mandats émis pour un montant total de 8 870 623,35 € en investissement et en fonctionnement (délai de paiement moyen de 17,3 jours) ; 148 titres de recettes pour un montant total de 4 666 433,76 € ;
 - Les analyses des coûts des équipements ;
 - L'examen des comptes des associations, leurs fiches financières, le calcul des avantages en nature, les tableaux de bord de suivi de la politique d'accompagnement des clubs et le dialogue de gestion avec les clubs de haut niveau ;
 - Le suivi des projets informatiques notamment, la mise en place de la billetterie en ligne et la mise à jour des contrôles d'accès en bi-technologie dans les piscines et la patinoire de l'Eurométropole, le portail des aides.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

Pour les piscines, plans d'eau et la patinoire :

L'année 2022 constitue une année de retour à un fonctionnement sans les contraintes induites par la crise sanitaire. Le niveau de fréquentation est revenu à un niveau quasi-équivalent à la période d'avant-crise. Des événements d'envergure se sont tenus dans les établissements, qu'ils soient organisés par la collectivité ou portés par nos partenaires associatifs :

- CN Schiltigheim : Février vitaminé (quinzaine d'animations, structures gonflables du 7 au 20 février) ;
- CN Schiltigheim : Championnats de France hiver de plongeon (février) et de natation artistique (juin) ;
- Piscine Kibitzenau : Aqua-Cross-Training (avril) ;
- Piscine de la Kibitzenau : World League de water-polo : meilleures équipes nationales : juillet.

Cette année a également permis la mise en œuvre de deux dispositifs originaux permettant de structurer et renforcer l'offre d'apprentissage :

- « À l'aise dans l'eau » : 3 offres complémentaires (bébés-nageurs, éveil aquatique, écoles de natation), de 4 mois à 11 ans, organisée sur chacun des 3 territoires ;
- Projet Carava'nage : un bassin mobile implanté dans les communes des bassins de vie de l'Eurométropole visant à accueillir des enfants de 4-6 ans pour lutter contre les risques de noyade.

Les 4 plans d'eau (Reichstett, Ballastière, Baggersee et Achard) ont bénéficié d'une action organisée par le Comité Départemental de natation visant à favoriser l'apprentissage de la natation en milieu naturel et une sensibilisation à la pratique du Beach polo. Le volet apprentissage a été soutenu financièrement par l'Eurométropole.

Fréquentation 2022 des piscines et de la patinoire :

	Fréquentation totale : Public + scolaires + clubs
Piscines	1 251 442 entrées
Patinoire	129 076 entrées

Pour la Vie sportive :

L'Eurométropole a accompagné les clubs de haut niveau du territoire, avec un maintien des aides préexistantes (en subventions et/ou marchés de prestation) et du soutien aux athlètes en préparation olympique (Team JOP), à hauteur de 4 000 € par sportif.

De même concernant les clubs de performance, les montants ont été maintenus avec 2,42 M€ d'enveloppe globale, et la poursuite du développement d'actions à caractère social, démocratique et écologique sur le territoire.

Les événements sportifs d'intérêt métropolitain ont pu à nouveau être organisés sans contrainte sanitaires, que ce soient les Internationaux de tennis féminin, les Courses de Strasbourg Eurométropole, ou l'Eurotournoi organisé à Sélestat (en raison de l'indisponibilité du Rhénus sport pour travaux).

Enfin, le projet de restructuration/rénovation du stade de la Meinau porté l'Eurométropole en tant que maître d'ouvrage, a fait l'objet d'avancées en lien avec le cabinet d'architecte POPULOUS, en vue d'un démarrage des travaux en 2023. Par ailleurs, l'Eurométropole a voté, lors de son Conseil du 4 novembre 2022, une délibération relative à la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace (RCSA) pour la mise à disposition d'une emprise foncière affectée à la réalisation du centre d'entraînement professionnel du Racing Club de Strasbourg Alsace.

Pour Mistral :

L'année 2022 a été l'occasion pour le centre de ressource de reprendre le rythme des rencontres intercommunales. Le mode hybride de l'année 2021 ayant laissé la place à des rencontres 100% en présentiel, que ce soit pour les 6 réunions dans les bassins de vie ou pour la plénière en ateliers du mois de mai.

Dans le cadre de sa politique sportive, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne les communes par le biais de fonds de concours.

Comme en 2021, l'Eurométropole a permis aux communes ayant en charge la gestion d'un plan d'eau à usage de baignade de bénéficier d'un accompagnement financier. Ainsi Bischheim pour la Ballastière, Reichstett pour le Neubiltz et Strasbourg pour le Baggersee ont perçu un fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement (50% des dépenses plafonnées à 100 000€) et pour les dépenses d'investissement (50% des montants hors taxes des dépenses plafonnées à 150 000€). Les équipes de surveillants de baignade déployées sur les 4 sites (Lac Achard, Baggersee, Ballastière et Neubiltz) ont été intégralement prises en charge par l'Eurométropole.

Le dispositif Nager Grandeur Nature porté par le Comité Départemental de natation a été redéployé en fonction des besoins identifiés sur les différents sites.

- Les fonds de concours pour les aires d'agrès dans les communes

Un nouveau fonds de concours a été mis en place en 2022. Il s'agit d'un accompagnement à destination des communes désirant mettre en place et/ou réaménager une aire d'agrès en complément de l'offre d'activité des parcours Vitaboucle. Ce fonds de concours est plafonné à un montant de 7 000€ par réalisation et une enveloppe de 30 000€ est dédiée à ces investissements. En 2022, les communes d'Oberschaeffolsheim et de Plobsheim ont été les premières communes à bénéficier de ce financement.

En application de la délibération cadre de 2018, le gymnase du collège Paul Émile Victor de Mundolsheim qui a été transféré à la commune après mise aux normes accessibilité et sécurité de l'équipement.

L'année 2022 a vu le dispositif Vitaboucle s'étoffer de 5 parcours. Ainsi les communes d'Eckwersheim, de Lampertheim, de La Wantzenau, d'Oberschaeffolsheim et d'Osthoffen ont été dotées d'un parcours Vitaboucle. Ce sont donc maintenant 35 parcours qui forment le quasi maillage du territoire pour près de 280 km de circuits jalonnés.

Dans le cadre de l'accompagnement des initiatives communales, l'Eurométropole peut accompagner des clubs sportifs dans l'organisation de manifestations ponctuelles favorisant la mise en lumière du territoire. Elle peut aussi accompagner les clubs de haut niveau amateur.

- 47 000€ ont été dédiés à l'accompagnement de manifestations sur le territoire dans le cadre des manifestations intercommunales, des manifestations du label Terre de Jeux et des manifestations Vitaboucle.
- 93 000€ ont permis le soutien des clubs de haut niveau amateur c'est-à-dire évoluant au niveau national et bénéficiant pour la première fois de l'accompagnement de l'Eurométropole.

Mission Droits des Femmes et Égalité de Genre

L'année 2022 a été une année importante avec l'adoption en Conseil Municipal du 3^{ème} plan d'action droits des femmes et égalité de genre le 31 janvier 2022. Celui se décline ainsi :

- Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration ;
- Irriguer la ville d'une culture de l'égalité ;
- Soutenir, encourager et favoriser les initiatives et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité.

1. Principaux objectifs de la mission :

- a. L'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la Collectivité

Le troisième plan (2022-2024) poursuit un objectif ambitieux : être un employeur exemplaire conscient de sa responsabilité sociétale.

S'inscrivant dans le cadre légal et réglementaire, le troisième plan d'action couvre l'ensemble des dimensions de l'égalité professionnelle : inégalités salariales, lutte contre le sexisme, traitement des situations de violences sexistes et sexuelles, recherche d'une articulation entre les temps de vie, ancrage d'une culture de l'égalité au sein de la collectivité. Il intègre également la lutte contre toutes les discriminations.

Concernant le plan d'égalité professionnelle, ce sont 6 axes déclinés en 20 actions qui permettent de contribuer à l'égalité :

- En développant les connaissances statistiques en faveur de l'égalité professionnelle – axe n°2
- En irriguant la collectivité d'une culture de l'égalité – axe n°3
- En contribuant à une meilleure articulation des temps de vie – axe n°4
- En favorisant l'égalité salariale – axe n°5
- En luttant contre les discriminations et en favorisant la mixité – axe n°6
- En luttant contre les violences sexuelles et sexistes – axe n°7

Les principales réalisations de 2022 sont :

L'évolution du régime indemnitaire au service de l'amélioration de l'égalité professionnelle

En cohérence avec l'engagement politique de faire de l'égalité professionnelle, et notamment salariale, entre les femmes et les hommes de notre administration une priorité forte de notre politique de ressources humaines, l'enjeu de l'égalité salariale a été au centre des négociations

sur le régime indemnitaire qui ont été menées au printemps 2022 dans le cadre plus large du dialogue conduit avec les organisations syndicales au travers de l'Agenda social.

La mesure essentielle issue de ces négociations a été la revalorisation du régime indemnitaire socle, à hauteur d'environ 15%, des agents-es de catégories A et B des filières administrative, animation, culturelle, sanitaire et sociale et sportive. Cela représente en moyenne une augmentation de 45€ brut par mois en catégorie B et 90€ brut par mois en catégorie A.

Lutter contre les violences sexuelles et sexistes

En matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'année 2022 a été caractérisée par la poursuite des formations proposées à l'ensemble des agent-es en matière de lutte contre le sexisme et par la mise en place d'une cellule d'alerte et d'écoute des agent-es.

Mise en place d'une cellule d'alerte et d'écoute

Créée par l'arrêté eurométropolitain du 11 août 2022, la cellule d'alerte et d'écoute a ouvert le 19 septembre 2022. Cette cellule permet d'alerter sur tous les faits de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel, menace, agissements sexistes ou de situations de souffrance au travail, dont les agent-es pourraient être victimes.

L'objectif de la cellule est double :

- Écouter dans la confidentialité et en toute neutralité les agent-es et les orienter vers les dispositifs internes et externes qui peuvent les aider (associations, médecin traitant, permanences d'avocats...);
- Signaler les faits à la Directrice des ressources humaines et au Directeur adjoint des ressources humaines afin que des mesures puissent être prises.

Mise en place d'un comptoir des services

Une conciergerie d'entreprise a été mise en place au début de l'année 2022 afin de participer à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Présente sur les sites du Centre administratif et de la Fédération, ce sont 488 agent-es qui ont utilisé-es ce service dont 309 femmes et 179 hommes.

b. Irriguer le territoire d'une culture de l'égalité

« VEILLE SUR TES AMI.ES », UNE CAMPAGNE CONTRE LA SOUMISSION CHIMIQUE

La Ville de Strasbourg, la Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin et leurs partenaires - Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) Police nationale COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS CHRU de Strasbourg - Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - agissent pour la prévention des violences sexuelles et sexistes dans les lieux de vie nocturne.

Formation de la Police municipale : prévention et traitement des violences sexistes et sexuelles dans l'espace public (prévention et lutte contre le harcèlement de rue)

c. Poursuivre la prise en compte de la notion d'égalité parmi les politiques publiques

Le troisième objectif visé par la ville de Strasbourg dans son 3^{ème} plan d'action pour les droits des femmes et l'égalité de genre concerne l'intégration transversale dans les politiques

publiques des enjeux des droits des femmes et de l'égalité de genre. Il ne s'agit pas d'un relevé exhaustif, mais d'un panorama large sur les principaux axes de travail, les actions menées en 2022, avec des exemples choisis.

➤ **Pour une approche intégrée de l'égalité en santé**

En 2021, un travail concerté de renouvellement et d'élaboration du prochain CLS 2022-2026 a démarré. Un groupe de travail thématique Genre et santé des femmes a pour la 1^{ère} fois vu le jour, co-piloté par le service Santé et Autonomie et la MDF.

5 fiches ont été produites (avec l'appui des associations locales et partenaires identifiés).

➤ **Politique de développement social urbain et politique de la ville**

C'est également **une culture de l'urbanisme sensible au genre** qui se déploie sur les territoires, portée par les DT et le Groupe de travail Genre et Ville :

- **Plusieurs marches exploratoires** : Baggersee, Hautepierre, Poterie, Cronenbourg
- La direction des sports et le groupe genre et ville ont étudié le projet de sports urbains au Parc Citadelle du point de vue du genre, et ont procédé à des observations in situ
- Plusieurs actions ont également été réalisées par le groupe genre et ville sur l'urbanisme sensible au genre : finalisation de l'étude genre et végétalisation (newsletter, terrain) ; contribution au plan banc ; accompagnement d'un projet tutoré sur les cours d'école ; expérimentation d'une formation pour les agent.es du périscolaire sur l'égalité filles – garçons dans les cours d'école ; intégration du prisme « égalité filles-garçons » dans les fiches de poste des collègues de la DEPN en charge du réaménagement des cours d'école ; atelier dédié au groupe genre et ville lors de la journée d'été de l'Université permanente des territoires
- Concernant l'objectif de sensibilisation du grand public et du public jeune, il est à noter l'organisation d'un ciné débat « *Riposte féministe* », une matinée de sensibilisation auprès de la SPL Deux Rives, une table ronde exposition Ariane Pinel 5^e Lieu et la contribution au texte de l'exposition, l'organisation d'interventions CIDFF + Thémis + groupe genre et Ville aux collèges Vauban, Esplanade et écoles élémentaires, mise en place de l'exposition genre et ville au colloque sur les violences faites aux femmes, place du Temple neuf et Baggersee
- Le groupe genre et ville s'est mobilisé pour alerté sur les risques d'augmentation d'inégalités femmes-hommes dans l'accès à l'espace public et aux mobilités du fait de l'extinction de l'éclairage public programmé fin 2022.
- En cohérence avec le Contrat de Ville, formation d'une 50aine d'agent-es et de partenaires à la prise en compte du genre dans les projets d'aménagement urbain et de développement social.
- Lancement et attribution d'un marché transversal de gardes d'enfants proposées pour les temps de participation citoyenne

➤ **Séminaire ensemble pour l'insertion professionnelle des femmes**

La Direction de Territoire Cronenbourg-Hautepierre-Poteries Hohberg et la Mission droits des femmes et égalité de genre ont organisé le séminaire « Ensemble pour l'insertion professionnelle des femmes » le vendredi 30 septembre de 8h30.

**FINANCES,
PARTENARIATS,
PATRIMOINE ET
LOGISTIQUE DURABLES**

Direction de l'Architecture et du Patrimoine

1. Une direction transverse d'expertise

1.1 Une ambition partagée

La Direction de l'Architecture et du Patrimoine est une direction projets qui gère de manière durable un patrimoine vaste de 1800 bâtiments sur des thématiques variées comme le sport, la culture, l'enfance, la santé... Ses plus de 230 experts interviennent à chaque étape du bâti, de la définition du besoin (amélioration technique, rénovation, extension, nouvelle infrastructure) à la maintenance du site en passant par la construction.

En offrant aux usagers et aux agents des lieux adaptés à leurs besoins, elle contribue ainsi au rayonnement de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et accompagne la transformation de son territoire.

Le développement durable est au cœur des préoccupations de la DAP pour répondre aux enjeux de la crise énergétique et climatique.

Dans un contexte de raréfaction du foncier, de nécessaire réduction des consommations énergétiques, la DAP a pour mission de développer une culture de la sobriété, en valorisant le parc bâti existant, en mutualisant les usages et en définissant le juste niveau de performance (tant technique que fonctionnelle) à atteindre pour garantir les conditions d'un service public de qualité.

1.2 Expertise et conseils

Pionnière dans son domaine d'expertise, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine porte les missions suivantes, en s'appuyant sur les 7 services de sa solide organisation :

- Accompagner la définition du besoin avec le territoire, les élus et les directions thématiques.
- Piloter et garantir la performance énergétique du patrimoine bâti et de ses installations techniques.
- Conceptualiser les projets grâce à son ingénierie de la construction.
- Piloter les opérations jusqu'à livraison en sa qualité de maître d'ouvrage.
- Garantir le montage administratif et financier grâce à ses fonctions ressources.
- Assurer la maintenance des bâtiments livrés via sa régie.
- Enrichir continuellement l'inventaire de son parc bâti pour une meilleure connaissance des bâtiments.
- Impulser l'amélioration continue dans chacune de ses actions.

1.3 Accompagnement quotidien

Le service Administration Générale et Ressources est un service ressource, expert et facilitateur qui accompagne au quotidien la Direction pour une organisation agile et efficiente.

Il assure une mission de soutien à l'ensemble des entités de la Direction. Il porte la mise en œuvre administrative des projets, par ses différents départements : ressources humaines, marchés publics, comptabilité et gestion des subventions.

Le + : l'amélioration continue

Il décline les enjeux stratégiques et challenge systématiquement l'organisation pour impulser une culture de l'amélioration continue afin d'amener chaque service à clarifier sa vision et à repenser son fonctionnement.

1.4 Gestion de l'inventaire patrimonial du bâti

GIPB est un service patrimonial référent, représentant la collectivité-proprétaire, qui administre la base de données patrimoniales. Il amorce le pilotage et l'animation des stratégies de valorisation et d'optimisation du patrimoine. Le service est le garant de la cohérence des pratiques en matière de gestion patrimoniale et de leur mise en application. Il est le point d'entrée unique.

Le + : une gestion plus dynamique

La mise en place d'instances décisionnelles pour arbitrer les actions proposées a notamment permis de commencer à partager une culture commune autour de l'optimisation et la valorisation du patrimoine ainsi qu'une gestion plus dynamique.

1.5 Ingénierie de la construction

L'Ingénierie de la Construction intervient en amont de la maîtrise d'ouvrage pour faire émerger des solutions innovantes et conceptualiser les édifices de demain en réponse aux besoins des utilisateurs et des contraintes terrain. Il incite à l'optimisation des bâtiments du territoire pour les adapter aux usages mutualisés, aux changements climatiques et aux enjeux de sobriété.

Le + : sa fiabilité

Le SIC est un bureau d'études intégré performant et reconnu pour la qualité de ses livrables, de ses chiffrages et de ses données qu'il sait continuellement enrichir. Grâce à sa bibliothèque d'expertise fiable, il rivalise avec les acteurs de la construction du territoire.

1.6 Maîtrise d'ouvrage

Qu'ils soient spécialisés dans la culture, le social et l'administratif (CCSA) ou dans l'enfance, l'éducation et le sport (CEES), les services opérationnels de la construction sont experts dans l'acte de construire. Ils challengent les besoins d'équipements publics tout en intégrant la sobriété bâtementaire et énergétique des projets en vue de répondre aux ambitions politiques sur le territoire.

Ils accompagnent, pilotent et mettent en œuvre tout le processus de construction en s'appuyant sur les études réalisées par le service d'ingénierie et en porte la responsabilité dans toutes ses dimensions (programmative, technique, administrative, économique et temporelle).

Le + : le rôle de chef d'orchestre

Son rôle de pivot l'oblige à une réactivité de chaque instant et à une acculturation permanente aux évolutions réglementaires pour garantir l'adéquation du projet à ses ambitions et la satisfaction des utilisateurs et de la population.

1.7 Maintenance des bâtiments

SMB est un service d'interventions pluridisciplinaires pour la maintenance, l'entretien et la sécurité des bâtiments au service des autres directions de la collectivité 365 jours par an / 24H sur 24H. Il tend à plus de proactivité pour une gestion préventive et durable des équipements.

Le + : sa certification ISO 9001

Depuis 2013, le service est construit autour d'un Système de Management de la Qualité qui lui vaut sa certification ISO 9001. Auditée chaque année par un organisme extérieur, SMB assoie ainsi la performance de son activité, la qualité du service rendu à ses clients, la fluidité de ses relations avec les partenaires et l'implication de ses agent.es.

1.8 Énergie et patrimoine

Créé en 2022, ce nouveau service dédié à l'énergie développe une stratégie énergétique basée sur la qualité des process et la standardisation des méthodes et intervient sur les équipements techniques. Pour répondre aux enjeux du Décret tertiaire, il se doit de connaître, piloter et garantir la performance énergétique du patrimoine bâti et de ses installations techniques et relever ainsi le défi climatique.

Le + : un service dédié

En dédiant un service entier à l'énergie, la DAP confirme sa volonté d'impulser une culture de l'énergie dans la conception / rénovation des bâtiments et des installations, et de la diffuser non seulement dans chacun de ses services, mais aussi au sein de la collectivité et au-delà pour fédérer chaque acteur autour de cet enjeu.

2. Les temps forts 2022

2.1 Gérer le parc bâti de manière durable

- **Accompagner la transformation du territoire**

La Direction accompagne ainsi la transformation du territoire en passant d'une gestion administrative de son parc bâti vers une gestion patrimoniale stratégique. Cette année, elle réfléchit à la mise en place d'un comité de pilotage transverse avec la Direction de l'Urbanisme et la Direction des Territoires pour asseoir une nouvelle gouvernance, interroger les modes de gestion et adapter ses outils.

- **Affiner la connaissance du parc bâti**

Pour ce faire, elle doit pouvoir s'appuyer sur un inventaire exhaustif et solide de ses bâtiments. Elle travaille ainsi à améliorer la connaissance de ses équipements (gestionnaires, utilisateurs, usages, consommations...), les données recensées et leur partage. L'objectif étant de proposer alors un outil commun de gestion qui sera le point d'entrée unique de la donnée.

En 2022, un effort conséquent est fourni pour recenser de manière qualitative plus de 600 bâtiments afin de répondre aux obligations de réduction des consommations du Décret tertiaire.

- **Inciter au travail en réseau**

L'émulation en réseau contribue également à optimiser la connaissance du parc bâti. Un réseau de référents patrimoniaux issus de chaque direction thématique et animé par la DAP, alimente une réflexion transverse en vue d'harmoniser les pratiques et d'uniformiser les conditions de mise à disposition des bâtiments.

Dans cette même optique, la Direction formalise sa mission d'accompagnement juridique en matière de gestion patrimoniale auprès des autres directions de la collectivité via sa mallette du gestionnaire. Cette boîte à outils en ligne définit un référentiel (trames, contrats types) pour sécuriser au maximum les contrats d'occupation non constitutifs de droits réels.

2.2 Penser les projets par le prisme de l'énergie

En 2022, pour relever le défi de la transition énergétique et agir à hauteur des enjeux du grand projet de mandat, la DAP place l'énergie au cœur de ses préoccupations. Elle structure ainsi son action autour de 4 grands piliers du changement :

- **Passer à une organisation agile**

La DAP obtient le financement de la Banque Européenne d'Investissement et crée le service « Énergie et Patrimoine » pour porter de manière transversale l'ensemble des missions en lien avec l'énergie et intégrer pleinement le volet exploitation.

En complément, plusieurs agent.es se regroupent auprès de la direction au sein de la cellule « Mission Ressources et Méthodes » pour accélérer la transformation. Cette cellule d'appui transversal comporte plusieurs chargé.es de missions, respectivement spécialisés dans la construction circulaire, la transition énergétique environnementale et numérique du patrimoine, la transformation digitale et la communication.

- **Définir la trajectoire énergétique**

L'institut NégaWatt accompagne la Direction dans la définition de la trajectoire énergétique du parc bâti de la collectivité à l'horizon 2030 et 2050. Ensemble, ils agissent sur les deux volets complémentaires que sont la stratégie énergétique opérationnelle (travaux, exploitation, usages) et la conduite du changement pour faire émerger une culture commune de la sobriété énergétique au sein de la collectivité (entretiens individuels, ateliers collectifs, diagnostic des pratiques).

- **Orienter le PPI et opter pour de nouveaux moyens juridiques**

11 opérations de rénovation énergétique (Centre administratif, médiathèque Olympe de Gouge, Archives municipales, écoles, gymnases) se réalisent sous la forme d'un Marché Global de Performance (MGP). Le Contrat de Performance Énergétique (le MGP représentant le moyen principal de le mettre en œuvre) est un outil juridique qui impose une garantie de résultat dont la rémunération du prestataire dépend. Il inclut l'optimisation de l'exploitation de ses installations techniques et la maintenance corrective sur plusieurs années en complément des travaux.

- **Agir sur les usages**

La crise traversée oblige à jongler habilement entre la projection à long terme et les impératifs. Ainsi, un plan de sobriété énergétique est adopté par la collectivité fin septembre 2022 avec un objectif de -10% de consommation énergétique en 2023. Des décisions rapides sont prises dès l'hiver, telles que le recul de la période de chauffage et la formation des agent.es sur le terrain, la baisse des températures des bâtiments publics et l'équipement de 430 d'entre eux

en sondes pour un meilleur suivi à distance ainsi que l'adaptation des cycles de chauffage selon les usages.

2.3 Piloter les projets emblématiques 2022

Le patrimoine bâti de l'Eurométropole est composé de 600 bâtiments dont la typologie est également variée : bureaux administratifs, ateliers techniques, piscines, patinoire, archives, centres funéraires, ... Comme chaque année, la DAP accompagne la transformation du territoire à travers plusieurs projets emblématiques, certains au stade d'études, d'autres en travaux et ceux livrés en 2022.

- **Finalisation des études de programmation, choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et démarrage des études de maîtrise d'œuvre :**
 - Travaux de mise en conformité avant transfert gymnase Ostwald
- **Démarrage des travaux**
 - Aménagement intérieur de la nouvelle Médiathèque Nord, Schiltigheim.
 - Remplacement de la couverture thermique de la piscine du Wacken.
 - Rénovation de la salle des conseils et extension de l'accueil du Centre administratif, parc de l'Étoile.
 - Construction du district de propreté Nord-Est quai Jacoutot.
- **Livraison des opérations**
 - Création du cimetière d'Osthoffen.

3. Les chiffres clés pour 2022

- **Administration**
 - 230 agents et 7 services
 - 7752 mandats traités et 4697 titres émis
 - 124 opérations financées dont 15 initiées en 2022
 - 5,3 M€ d'aides encaissées, dont 1.98 M€ EMS
 - 64 M€ de budget EMS
 - 13 M€ de recettes locatives annuelles, dont 2.3 M€ EMS.
- **Patrimoine**
 - 1800 bâtiments dont 600 Eurométropole de Strasbourg
 - 2,2 M de m² SHOB
- **Technique**
 - 460 marchés et 410 avenants passés
 - 303 études réalisées : 33 potentialité, 83 faisabilité, 26 programmes, 133 expertises
 - 28 DCE en maîtrise d'œuvre interne
 - 10 000 demandes d'intervention
- **Énergie**
 - 14 postes financés par la BEI
 - 40 concierges formés
 - 800 sondes installées, 400 bâtiments équipés
 - 11 bâtiments concernés par les CPE

Direction de la Commande Publique Responsable

1. Principales missions de la direction

La Direction de la commande publique responsable (DCPR), créée en 2021, est rattachée à la direction générale adjointe finances, partenariats, patrimoine et logistique durables. Elle :

- Accompagne les directions et services dans leurs projets et montages contractuels,
- Pilote les achats et les délégations de service public, coordonne et passe les contrats publics,
- Accompagne le développement des clauses sociales et environnementales dans les contrats publics,
- Conseille les directions et services en matière de droit de la commande publique et de stratégie d'achats,
- Coordonne et anime plusieurs réseaux professionnels : commande publique, acheteurs, délégations de service public,
- Renforce et sécurise les liens avec les partenaires externes de la collectivité : entreprises, entreprises publiques locales, associations.

Elle est composée de deux services :

1. Le service « Achats et Commande Publique » (SACP), composé de 5 départements :

- Un département « systèmes d'information et communications » composé de 4 personnes en charge respectivement des outils métiers, de l'organisation des commissions (CAO et jurys de concours) et des relations avec les entreprises,
- Un département « coordination des achats » composé de quatre acheteurs coordonnateurs en charge du pilotage de la fonction Achats, de la déclinaison opérationnelle du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, des marchés stratégiques, de la coordination des marchés transversaux, de la mise en œuvre de la cartographie des achats,
- Un département « juridique » composé de 3 juristes thématiques (marchés publics, montages contractuels complexes, sécurisation et valorisation des occupations domaniales),
- Un département « marchés publics » composé de 9 personnes en charge de la rédaction, de l'instruction, de la notification et du contrôle des marchés.

2. Le service partenariats

Il est composé de 6 cadres A et de 1 cadre B et travaille à 50 % pour l'Eurométropole de Strasbourg ; il a emménagé au Centre administratif le 9 mai 2022 avec l'ensemble des équipes

de la direction. Ses locaux sont partagés avec le Service achats et commande publiques, de façon à exploiter et optimiser les réelles synergies qui existent entre les deux services.

Il a vocation à accompagner la direction générale sur le pilotage stratégique, et les directions et services pour un apport en expertise. Il intervient en soutien des services opérationnels, sur les aspects administratifs, juridiques, stratégiques et financiers pour la mise en place et le suivi des concessions, DSP et EPL de l'Eurométropole de Strasbourg. Il réalise des expertises juridiques et financières sur les montages portant sur les EPL (évaluation, filialisation, acquisitions, créations etc...).

Le renouvellement important de l'effectif du service il y a deux ans et les modifications réglementaires intervenues en matière de commande publique ont nécessité des formations de 1^{er} niveau, un important partage de connaissances et l'actualisation des procédures internes : aujourd'hui ces nouvelles procédures et modifications réglementaires ont été assimilées, et l'intégralité des procédures et modèles actualisés.

Les formations et parcours professionnels variés et complémentaires des agents-es (contrôleurs-euses de gestion, juriste, experte-comptable, financier...) permettent d'intégrer dans les travaux du service les différentes dimensions d'un dossier (juridique, financière, stratégique) afin d'apporter une aide à la décision complète aux services opérationnels, à la direction générale et aux élus.

1. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

a. Service des achats et de la commande publique

- Renforcement du département Achats permettant de donner de la visibilité à la fonction au sein de la collectivité,
- Création d'outils à destination des services permettant d'intégrer de manière plus systématique et pertinente les objectifs de développement durable dans les marchés publics (critère alternance, trame de mémoire environnementale déclinée par typologie de marchés...),
- Participation au projet de mandat vélo,
- Formations de sensibilisation aux marchés publics dispensées à plusieurs directions et services,
- Webinaire à destination des entreprises (programmation des achats).

b. Service partenariats

- Actions de formation menées en interne ou en externe afin de rendre l'équipe plus opérationnelle,
- Actions réalisées (partage d'expérience, réunions régulières, projet de formation commune, dossiers communs) afin d'optimiser les synergies avec le SACP,
- Mise en cohérence de la procédure de concession avec le nouveau code de la commande publique et les procédures et documents actualisés et clarifiés avec comme objectif la dématérialisation de tout le process,

- Diagnostic de l'impact de la crise sanitaire sur les concessionnaires et partenaires, les plans d'actions envisagés par ceux-ci et la réflexion sur un mode opératoire commun face aux demandes indemnitaires ;
- Réflexion engagée sur la notion de conflit d'intérêts et l'information des élus membres des conseil d'administration des SEM de l'Eurométropole, ainsi que sur les rapports des EPL afin de les clarifier et de les rendre conformes à la Loi 3DS.

Le service a également apporté son expertise sur les dossiers financiers suivants :

Racing club de Strasbourg Alsace	- Études sur le coût du loyer de mise à disposition du stade de la Meinau,
SIG ARENA	- Analyse du plan d'affaires,
BIOGENERE	- Valorisation de la société aux fin d'acquisition par l'EMS d'une participation, majoritaire,
Concessions PEX-PMC, parkings, Zénith, restauration administrative	- Études indemnitaires / imprévision,
Redevances concessives	- Audit redevances Ville et Eurométropole,
PEX transitoire	- Vente du PEX transitoire,
Rapports de synthèse Partenariats	- Clarification des rapports – conformité rapports EPL Loi 3DS ,
Élus membres des CA EPL	- Guide méthodologique conflits d'intérêts.

2. Quelques chiffres clés

a. Service des achats et de la commande publique

Nombre d'affaires publiées :

SACP	DAP	DEPN	Total
135	28	77	163

Nombre d'offres déposées par consultation en moyenne : 4

Nombre de marchés notifiés : 195 (MAPA3, 4 et procédures formalisées)

Nombre d'affaires attribuées par la CAO :

SACP	DAP	DEPN

Attribution	90 (169 lots)	9 (17 lots)	9 (38 lots)
Comité interne Attribution MAPA4	4 (15 lots)	15 (56 lots)	15 (56 lots)

b. Service partenariats

4 nouvelles concessions ont été lancées en 2022, relatives à l'exploitation de la station d'épuration de la WANTZENAU, à la gestion du Vélo partagé, à l'exploitation du parking des Bateliers et à celle de la station-service d'Ostwald.

3 nouvelles DSP devraient être lancées en 2023, relative au réseau de chaleur Communes nord, ainsi que les renouvellements du parking Gutenberg et du Marché d'intérêt national.

<u>Concessions</u>	Lancement	Attribution
	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la concession d'exploitation de la station d'épuration de la Wantzenau. - Lancement de la concession relative à l'exploitation du Vélo partagé. - Lancement de la concession relative à la gestion du parking Bateliers. - Lancement de la concession relative à l'exploitation de la station-service Ostwald est (suite à une procédure sans suite). 	<ul style="list-style-type: none"> - Attribution de la concession relative à l'exploitation du réseau de chaleur Strasbourg centre (mars 2022) - Constitution de la SEMOP Strasbourg centre énergie (juin 2022), - Attribution de la concession relative à l'exploitation du réseau de chaleur de Hautepierre (mars 2022),

Par ailleurs 6 avenants ont été conclus :

<u>Avenants</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant n° 12 concession UIOM (financement dispositif power explosion, GAT1, mâchefer, investissement de mise en conformité, bétons) en novembre 2022. - Avenant n° 2 concession réseau de transport urbain CTS (clarification de l'objet, révision prix kilométrique, révision PPI, dispositions financières avec un impact de 167 M€ sur la durée de la délégation) en décembre 2022, - Avenant n° 1 Réseau de chaleur Hautepierre (modification indices électrique, achat de GO en vue de baisser la TVA usagers, modification des mix). - Avenant n° 1 – protocole de fin de contrat station d'épuration en décembre 2022.

	<ul style="list-style-type: none">- Avenant n° 7 – protocole de fin de contrat concession vélos partagés.- Avenant n° 5 – prolongation de contrat Station-service Ostwald est
--	--

Aucune de ces procédures n'a fait l'objet d'observations du contrôle de Légalité.

2 référés précontractuels ont été déposés lors de l'attribution des concessions relatives aux réseaux de chaleur : le Tribunal administratif a statué en faveur de l'Eurométropole.

Le suivi et le contrôle des 10 sociétés d'économie mixte et SPL (suivi des CA, comitologie, rapports de l'article L 1524-5 CGCT) et des 87 délégations de service public (rapports d'activité) de l'Eurométropole de Strasbourg se sont poursuivis normalement. Les rapports ont été présentés conformément au calendrier fixé.

Direction des Finances et de la Programmation

La direction des finances et de la programmation (DFP) est une direction au service des services, au cœur du fonctionnement de l'administration. Elle participe, en lien avec les élus et les directions - opérationnelles comme fonctionnelles - à la définition des orientations financières et stratégiques de l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans ce cadre, la DFP assure les procédures budgétaires et comptables, les analyses financières et fiscales, la gestion de la dette et la cohérence du système d'information financière en animant le réseau des correspondant-e-s et des responsables finances. Direction ressource au service de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, elle agit selon le domaine de compétence pour l'une ou l'autre collectivité avec une clef de répartition (50,15 % Eurométropole) actualisée annuellement par la Commission mixte paritaire.

La DFP compte 36 agent-es correspondant à 33,8 ETP.

1. Principales missions de la direction

a. Service de la comptabilité

Le service de la comptabilité s'assure du suivi de l'intégration des factures des fournisseurs et de la base de tiers, du contrôle de l'exécution des dépenses et des recettes (et accompagne les services le cas échéant), du suivi des régies et de l'élaboration des comptes administratifs. Il accompagne et conseille les services sur l'ensemble des aspects comptables.

Ce service compte 20 agent-es correspondant à 18,5 ETP, soit un peu plus de la moitié de la direction dans son ensemble.

b. Service du budget

Le service du budget et de la programmation est en charge de l'élaboration du budget métropolitain (budget principal et 4 budgets annexes) :

- En proposant un calendrier budgétaire et en préparant les documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative) et les délibérations afférentes ;
- En assurant le suivi des saisies effectuées par les directions dans l'outil financier avant et après arbitrages, en les conseillant et en préparant des documents d'arbitrages pour la direction générale et les élu-es ;
- En calculant le remboursement de la masse salariale et des frais d'administration générale de la ville et d'autres satellites à l'Eurométropole de Strasbourg, employeur unique.

Le service est également garant de la programmation via l'élaboration, l'actualisation et le suivi du plan pluriannuel d'investissement (PPI) métropolitain.

Ce service compte 5 agent-es correspondant à 4,5 ETP.

c. Service études financières et fiscales

Le service études financières et fiscales est chargé du suivi et de la prospective des ressources de nature fiscale ainsi que des dotations de l'État, de l'analyse des dispositions fiscales, de la gestion de la TVA collectée et du suivi des tarifs métropolitains. Enfin, il est en charge de toute rédaction (analyse, note, délibération, présentation) dans le domaine de la fiscalité directe locale.

Ce service compte 3 agent-es à temps plein.

d. Service financement et trésorerie

Le service financement et trésorerie met en œuvre la stratégie de pilotage de la dette et de la trésorerie métropolitaine :

- En effectuant un suivi quotidien de la trésorerie et en activant, le cas échéant, les lignes de trésorerie en procédant à des tirages ou remboursements, dans le cadre d'une gestion dite de « trésorerie zéro » ;
- En négociant puis en mettant en place les emprunts avec les différents prêteurs (conformément au cahier des charges), en assurant le paiement des échéances contractuelles et en garantissant la transparence sur les emprunts métropolitains par la rédaction des états annexes des documents budgétaires ;
- En centralisant et en assurant un suivi des données relatives aux garanties d'emprunt et en vérifiant la faisabilité des nouvelles demandes, eu égard aux ratios légaux, et en rédigeant les états annexes dédiés ;
- En assurant une veille, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, pour des opérations de gestion active de dette (réaménagement de dette, couverture).

Par ailleurs, le service définit l'assiette des dépenses d'investissement éligibles au fonds de compensation de la TVA et établit les états déclaratifs réglementaires à destination de la Préfecture.

Ce service compte 2 agentes à temps plein.

e. Cellule assistance et formation

La cellule assistance et formation est chargée de la gestion du système d'information financière : pilotage, mise à jour et formation sur les logiciels financiers (*Coriolis* et le décisionnel finances élaboré sous *SAP BusinessObjects*) et également maintenance fonctionnelle des outils qui leur sont liés (parapheur, *@VISE*, *@PROPOS*). Elle conduit par ailleurs les projets liés à l'évolution du système d'information en lien avec les directions opérationnelles.

La cellule compte 2 agent-es correspondant à 1,8 ETP.

f. Fiabilité des comptes

Initialement en réponse aux préconisations de la Chambre régionale des comptes, l'Eurométropole s'est engagée depuis près de 10 ans dans un projet de fiabilisation de ses processus comptables, appuyé sur un plan d'action exhaustif. Cela s'est notamment traduit par le recrutement d'un chef de projet en charge de la fiabilité des comptes.

Ses actions sont notamment traduites dans la convention de services comptable et financier (CSCF) conclue avec le Service de gestion comptable et la Direction régionale des finances publiques.

Il est également en charge du suivi et de la régularisation de l'inventaire.

g. Pilotage financier

La direction des finances et de la programmation a récupéré en 2021 la fonction de « contrôle de gestion interne ». Suite à une réorganisation interne, celui-ci est devenue en 2022 « pilotage financier » animé par un agent dont la mission est de contrôler l'exécution des crédits en recettes et en dépenses.

Pour ce faire, il développe et met à jour des outils de suivi et alerte sur les écarts constatés auprès des services concernés et au sein de différents réseaux (responsables finances, chefs.fes de service AGR, CODIR).

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

a. Service de la comptabilité

- Sélection du prestataire et notification du marché d'informatisation des régies en fin d'année.

b. Service du budget

- Finalisation du plan d'équipement du mandat qui a été intégré dans le rapport des orientations budgétaires de 2022 discuté en conseil communautaire fin janvier 2022 ;
- Dans un contexte de forte inflation, révision des inscriptions budgétaires à la baisse en 2022 et dans la préparation budgétaire 2023. Des pistes d'économie ont été sollicitées auprès des services afin de faciliter les arbitrages ;
- Approfondissement de la segmentation du budget : budget climat (indicateurs I4CE) et objectifs de développement durable.

c. Service études financières et fiscales

- Analyse des impositions directes locales acquittées par l'Eurométropole de Strasbourg à raison de son patrimoine et établissement de nouvelles déclarations fiscales afin de réduire la charge fiscale pesant sur l'EMS ;
- Rédaction et suivi des demandes de dégrèvement ;
- Suivi des 31 contentieux portant sur le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- Production de notes et de simulations chiffrées à l'attention de l'exécutif concernant la modification du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Participation à la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux dans la cadre de la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.

d. Service financement et trésorerie

- Recherche de financements dédiés à la transition écologique et introduction de critères extra-financiers dans les consultations.

e. Cellule assistance et formation

- Poursuite de la phase d'étude du projet *e-GF* (version 5 de *Coriolis*), version majeure du logiciel de gestion financière ;
- Accompagnement de la commune de Fegersheim dans la mise en place de son propre système d'information financière ;
- Poursuite de la mise à niveau de nos partenaires (passage à l'ASAP et M57 du GECT, CCAS, CDE et POM).

f. Fiabilité des comptes

- Révision de la méthode de calcul des provisions pour créances douteuses à la demande et en accord avec le service de gestion comptable (anciennement recette des finances) ;
- Modification du règlement budgétaire et financier : passage du seuil des rattachements de 500 à 3000 €, précisions apportés sur la gestion des biens ;
- Provisions constituées pour les risques financiers liés au pic du coût de l'énergie et de contentieux.

g. Pilotage financier

- Calcul du taux de charge de structure ;
- Développement de tableaux de suivi mensuel sur l'état de consommation des crédits ;
- Recensement des besoins en matière d'instance collective de suivi des ressources (« revue de gestion ») auprès de responsables finances, chef.fes de service AGR et directeurs.rices.

3. Quelques chiffres clés

a. Service de la comptabilité

- 62 203 lignes de mandats édités et 13 163 titres
- 40 725 factures enregistrées
- 12 619 tiers créés dans le système d'information financière (ville et Eurométropole)
- 21 régies de recettes, régies d'avances et régies d'avances et de recettes gérées, toutes activités confondues

b. Service du budget

- 168 fiches d'économies collectées et traitées
- 2 542 virements de crédits effectués à la demande des services

c. Service études financières et fiscales

- Encaissement de 257 M€ de fiscalité, de 63,3 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de 79 M€ de dotations globale de fonctionnement
- 12,9 M€ de transfert de droits à déduction de TVA
- 1,1 M€ de dégrèvement sollicité

d. Service financement et trésorerie

- 621 M€ d'encours de dette du budget principal au 31 décembre 2022
- Mobilisation de 60 M€ d'emprunts nouveaux et remboursement de 70 M€
- 497 mandats et titres

- 2 153 M€ d'encours de dette garantie au 31 décembre 2022, correspondant à 3 348 emprunts garantis

e. Cellule assistance et formation

- 200 utilisateurs·rices quotidien·ne·s
- Plus de 1 500 demandes d'assistance traitées
- 8 sessions de formation

f. Fiabilité des comptes

- 26 M€ de biens mis en services (bascules 23/21) au budget principal et 52 M€ au budget assainissement pour la mise en service de la station d'épuration des eaux usées
- Dotation de 11,3 M€ de provisions pour le risque énergie

Direction des Ressources Logistiques

1. Principales missions de la direction

➤ **Ressources logistiques**

La Direction des ressources logistiques est une direction au service des services au cœur du fonctionnement de l'administration. Elle regroupe l'ensemble des prestations contribuant à assurer des conditions de travail alliant performance et sobriété, en intervenant dans les activités :

- De supports logistiques (bâtiments, installations techniques, nettoyage ...) ;
- De prestations (courrier, standard, sécurité, imprimerie - reprographie, nettoyage, ...);
- De gestion d'équipements (informatique, véhicules, téléphonie, ...) ;
- De suivi et de conseil pour les achats transversaux (fournitures administratives et techniques, gardiennage, énergie, ...) ;
- De gestion patrimoniale (locaux administratifs du site Etoile...).

Direction ressource au service de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, elle agit selon le domaine de compétence pour l'une ou l'autre collectivité avec une clef de répartition validée par la Commission Mixte Paritaire.

Pour 2022, l'action de la DRL se répartissait à 42,31 % pour la Ville et 57,69 % pour l'Eurométropole de Strasbourg.

➤ **Service Mission « Achats opérationnels »**

Le rôle de la Mission Achats Opérationnels est de fournir une plate-forme performante d'approvisionnements fondamentaux (fournitures et prestations de service) pour l'exercice des missions de la collectivité. La MAO travaille dans une double transversalité, verticale en satisfaisant les attentes et besoins des agents de terrain, opérateurs des services publics, dans le respect des grands axes stratégiques de la collectivité. Horizontale ensuite, étant au cœur de nombreuses collaborations avec d'autres services et directions fonctionnelles (SACP, budget, PQVT, ...).

➤ **Service Imprimerie**

Le Service Imprimerie de l'Eurométropole de Strasbourg a en charge la réalisation de tous les travaux d'impression qui répondent aux besoins de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pour des communes-membres de l'Eurométropole et plus ponctuellement pour des tiers.

➤ **Service Parc Véhicule et Ateliers**

- Mettre à disposition des services les matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions,
- Assurer l'entretien et la maintenance des matériels en parc,

- Réaliser des prestations de transport et de manutention,
 - Gérer le centre technique de la Fédération.
- **Service des Moyens généraux**

Ce service compte 142 agents-es (dont 20 agents-es de l'équipe renfort). Ce service joue le rôle de maître de maison pour tous les bâtiments rattachés au pôle Etoile et assure le pilotage de la DSP Restauration.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses MG 2022	1 810 864 €	807 790 €	2 618 654 €
Recettes MG 2022	358 187 €	262 261 €	620 448 €

Il s'articule autour d'une équipe de direction : 1 chef de service, 1 préventeur, 1 cheffe de projet utilisateurs-rices/chargée de communication, 1 assistante de Direction, et de 4 départements :

- **DÉPARTEMENT « COURRIER – STANDARD – PRÉ-ACCUEIL »** (45 agents-es) : opérations de traitement et d'acheminement du courrier, réception et orientation des appels de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, pré-accueil du bâtiment 38RH
- **DÉPARTEMENT « AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DU PÔLE ETOILE »** (30 agents-es) : suivi et réalisation d'études, petits travaux sur des opérations ponctuelles et entretien des bâtiments du pôle Etoile, aménagement de locaux et déménagement des occupants
- **DÉPARTEMENT « NETTOYAGE »** (39 agents-es) : propreté et hygiène des locaux du pôle Etoile
- **DÉPARTEMENT « RESSOURCES »** (24 agents-es) : gestion des ressources humaines et financières du service. Une équipe renfort (20 agents) lui est rattachée.

Le service intervient également dans la logistique de diverses manifestations.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

➤ **Ressources logistiques**

L'année 2022 a été particulièrement marquée par la crise énergétique. La direction a participé activement à la définition d'une nouvelle stratégie d'achat pour nos besoins en énergie. Cela a nécessité une montée en compétence rapide des principaux acteurs de cette thématique.

En parallèle, la Direction a contribué fortement à la construction et au suivi du plan de sobriété de nos collectivités.

Un suivi fin de nos consommations et des impacts budgétaire liés a été construit en lien avec les objectifs du plan de sobriété porté par nos collectivités.

➤ **Service Mission Achats Opérationnels**

- Plusieurs changements dans l'organisation de la MAO (responsable de la MAO, responsable de département) et intérim.
- Départ des agents du Département Achat vers le SACP.
- Rapprochement géographique des équipes avec la venue de l'équipe qualité sur le site de la Fédération.
- Très fort investissement sur la thématique de l'énergie, ce service étant porteur des budgets et du suivi de cette thématique.

➤ **Service Imprimerie**

Renouvellement des triples certifications ISO 9001 - ISO 14001 - ISO 45001, ainsi que les certifications PEFC et FSC garantissant la provenance du papier et la bonne gestion des forêts ainsi que le label Imprim'vert. Le travail réalisé par l'optimisation de formats d'impression offset a permis d'une part d'économiser 18,91 tonnes de papier offset et d'autre part de compenser la hausse de production suite à la ré-internalisation de certaines productions

➤ **Service Parc véhicule et ateliers**

L'année 2022 a été marquée par le lancement d'un appel d'offre pour la végétalisation de centre technique de la fédération.

Le service PVA a renouvelé ses certifications ISO 9001 (qualité) ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (sécurité).

Le service a pu accueillir le premier véhicule rétrofité du parc.

Hormis quelques exceptions, l'année 2022 a vu la sortie du parc les véhicules portant une vignette Crit'air N°5 ou pas de vignettes.

➤ **Service des Moyens généraux**

Un projet de service collaboratif a été initié courant 2022

DÉPARTEMENT COURRIER – STANDARD – PRE-ACCUEIL

- Le département a été mis à l'honneur pour sa qualité d'accueil du public, distinction « qualité usagers-ères », 1^{ère} place pour une ville de plus de 50 000 habitants-es. Le trophée AFNOR a été décerné à la Ville de Strasbourg et notamment aux 3 services concernés dont les Moyens généraux avec la note la plus haute de 93/100 pour la section accueil.
- La section courrier a renouvelé l'ensemble de son parc machines (affranchissement et mise sous plis du courrier)

DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DU PÔLE ÉTOILE

- Mise en place de mesures de réduction de chauffage et de consommation électrique dans le cadre de la sobriété énergétique et du plan climat
- Mise en place de bornes de rechargement pour les véhicules électriques.
- Prise en charge de 2 nouveaux bâtiments, le 15 et le 28 avenue du Rhin.
- Accompagnement technique lors de grands projets : accessibilité du public et extension du CA, remplacement de l'éclairage des 3 niveaux de la galette et des cages d'escalier. Accompagnement pour les travaux du site de la Bourse.
- Déménagement des occupants du CA et des sites du pôle étoile
- Délocalisation des Conseils Ville et EMS au Palais des Fêtes

DÉPARTEMENT NETTOYAGE

- Renouvellement de l'équipe d'encadrement : arrivée de la nouvelle responsable de département et recrutement des 2 cheffes d'équipe.
- Modification du fonctionnement global (apport de valeur ajoutée, proposition de niveaux de service différents, endiguement de l'absentéisme et du report de charge sur les présents-es, création et utilisation de nouveaux outils de suivi...).
- Prise en charge du nettoyage (et nettoyage spécialisé) lié aux déménagements de l'ensemble des services.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Arrivée d'une nouvelle assistante RH – été 2022

3. Quelques chiffres clés

➤ **Service Mission « Achats opérationnels »**

Dépenses MAO 2022	Fonctionnement	Investissement	Total
EMS	14 554 847 €	774 124 €	15 328 971 €

Département Approvisionnement :

EMS	2022
Nombre de demandes services Techniques	2 750 €
Nombre de demandes services habillement EPI	3 632 €
Montants des achats techniques	923 090 €
Montant des achats Habillement EPI	657 455 €
Nombre total de Factures	1 840 €

Dépenses achats et magasin : 1 580 545 € (dépenses EMS + VDS confondues).

Énergies et fluide :

Énergies EMS	Électricité	Chauffage Urbain	Gaz	Fioul
Nombre de factures	5 556	128	328	16
Consommations kwh ou litres	34 808 673	15 794 856	18 740 201	57 823
Nombre de contrats	913	13	46	8
Coût €	4 119 829	2 503 696	2 395 551	71 304

Dépenses en eau : 896 676 € - contrats gérés : 182 – Consommation : 329 898 m3.

Département qualité : contrôle des prestations externalisées de nettoyage et fourniture de produit et matériels d'entretien

Nettoyage externalisé : 31 sites + 1 site vitrerie ; Montant total : 974 395 €.

Marchés de produits et matériels d'entretien : 290 258 €.

Autres approvisionnements :

- Dépenses fournitures de bureau, papier et tampons (EMS + VDS) : 192 758 €
- Mobilier : 666 994 €
- Dépenses de gardiennage : 1 216 432 €

➤ **Service Imprimerie**

Dépenses SIMP 2022	Fonctionnement	Investissement (AP+Récurrents)	Total
EMS	1 193 165 €	174 007 €	1 367 172 €

Recettes SIMP 2022	Fonctionnement	Investissement (AP+Récurrents)	Total
EMS	192 367 €	84 121 €	276 488 €

- La consommation totale de papier en 2022 est de 136,68 tonnes.
 - Impression numérique : 9,27 tonnes de papier.
 - Impression offset : 127,41 tonnes de papier dont 36,24 % certifié PEFC, 2,20 % certifié FSC mixtes, 0,18 % recyclé, 61,38 % certifié FSC recyclé.
- 66,17 % des travaux noir et blanc, sont réalisés en recto-verso.
- 59,14 % des travaux couleur, sont réalisés en recto-verso.
- 100 % des déchets ont été retraités ou éliminés par le biais d'une filière certifiée et habilitée.

Émissions de CO ₂ (dioxyde de carbone)	Production de CO ₂	Tendance
2022	233 tonnes	↘
2021	292 tonnes	↗
2020	285 tonnes	↘

➤ **Service Parc véhicule et ateliers**

- 142 postes budgétaires affectés au service PVA ; au 31/12, le service compte 120 agents et 4 apprentis,
- 10 207 interventions ont été réalisées par le département maintenance dont 1 767 en régie,
- 27 prestations de transport de marchandises, 52 prestations de transport de personnes et 57 prêts de matériels technique (nacelle, fourgons...) ont été réalisées,
- 3 600 sorties Vél'auto Fédé pour 257 688 kms parcourus,
- 13 927 sorties Vél'auto CA pour 408 535 kms parcourus,
- 1 621 922 litres de carburant (liquide et gazeux) consommés qui ont généré l'émission de 4 283 261 kgs de CO₂.

Dépenses :

Dépenses 2022	PVA	Fonctionnement	Investissement (AP+Récurrents)	Total
EMS		5 802 174 €	8 091 553 €	13 893 727 €

Principales dépenses

- Achat de véhicules et d'engins :	6 832 420 €
- Achat de pièces détachées :	1 432 691 €
- Achat de carburants :	3 216 050 €
- Travaux externalisés (véhicules) :	477 774 €
- Modernisation des équipements de travail :	456 651 €

Recettes :

- Fonctionnement 297 933 €
- Investissement 0 €

Composition du parc des véhicules et engins

- 194 berlines et berlines de société,
- 287 véhicules utilitaires
- 279 poids lourds
- 818 bicyclettes dont 47 électriques
- 24 scooters/motos
- 246 matériels de déneigement
- 280 petits matériels
- 938 autres engins et matériels

185 véhicules, engins et équipements ont été acquis en 2022

➤ **Service des Moyens généraux**

DÉPARTEMENT COURRIER

Frais d'affranchissement 2022 : 619 135 €

Courriers	Réceptionnés	Affranchis	Affranchissement	Mises sous plis
Nombre	232 000	850 315	619 135 €	603 095

DÉPARTEMENT STANDARD/PRÉ-ACCUEIL

- 408 000 appels (moyenne réalisée sur les mois d'avril à octobre)
- 18 000 personnes accueillies au 38RH

DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION DU PÔLE ETOILE

Ce département assure la maintenance des bâtiments du Pôle Etoile :

- Budget EMS : CA, Soleure, 15 et 28 avenue du Rhin, restaurant de la Fédération
- Budget Ville : Bourse, Berne, Fustel, 9 rue de Genève et 38 RH
 - 3 384 interventions (1 588 interventions d'aménagement, 1 629 d'exploitation et 167 de conciergerie)
 - 1266 interventions de maintenance préventive
 - Déménagement de 850 agents-es

	Budget alloué	Consommé	Taux de consommation
Investissement	1 170 148 €	795 677 €	67.99 %
Fonctionnement	537 600 €	467 384 €	86.94 %

DÉPARTEMENT NETTOYAGE

Nettoyage courant : 34 674 m² nettoyés sur 2 sites : centre administratif et 38 route de l'Hôpital

	CA	38 RH	Total
Surface nettoyée	29 374 m ²	5300 m ²	34 674 m ²
Sanitaires et douches	95 m ²	27m ²	122 m ²
Bureaux et salles nettoyés	1145m ²	Open Space	/

Nettoyage spécialisé : Interventions spécialisées sur 2 sites : centre administratif et 38 RH

- 1 200 m² de moquette balayés/aspirés quotidiennement à l'accueil public, ét. 0 au CA.
- 2 307m² de sols moquette ou revêtements spécifiques aspirés au 1^{er} étage (salles protocolaires/circulations) - chaque semaine
- 19 092 m² de sols balayés et nettoyés dans les parkings du CA et du 38 RH / semaine
- 1 164 m² de sols durs lavés à l'auto-laveuse - 3 fois / semaine
- 3 925 chariots de déchets évacués
- 5 100 m² de moquette shampooinée et 32 sièges et fauteuils shampooinés
- 1 695 cloisons nettoyées

Budget Eurométropole (Fonctionnement)			
Dépenses	BP	Consommation	Taux de consommation
Produits de nettoyage	45 000 €	38 755,21 €	92,27 %
Frais de nettoyage CA (nettoyage assuré par le prestataire externe)	154 000 €	203 073,29 € (pour 7 394,5 heures de nettoyage)	131,87 %

DÉPARTEMENT RESSOURCES

- 283 jours de formation pour un montant de 4 227€
- **Équipe renfort :**
 - o L'équipe renfort est composée de 20 agents en situation de reclassement.
 - o Missions : « Surveillances des accès », mission « équipe mobile – ouverture des squares » et missions « intermédiaires » (mise sous plis, saisie informatique, accueil lors de colloques, etc.)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

.

Service des Assemblées

1. Principales missions de la direction

Au sein de la Direction générale des services, et plus particulièrement du Secrétariat général, le Service des Assemblées organise le processus délibératif. Il assure la préparation, la gestion et le suivi des séances du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que des réunions des instances préparatoires (Bureau et Commission plénière) :

- Accompagnement des directions opérationnelles dans le respect du processus délibératif et dans la rédaction des projets de délibération ;
- Secrétariat des Commissions thématiques ;
- Supervision des projets de délibération saisis par les directions opérationnelles (cohérence globale sur la forme et sur le fond) ;
- Suivi du circuit de validation des projets de délibération ;
- Préparation des documents de séance : ordres du jour, convocations, recueils des projets de délibération, plans de salle, configuration du logiciel de vote, etc. ;
- Envoi dématérialisé des documents de séance aux élus et à l'administration dans les délais légaux ou règlementaires ;
- Sécurisation juridique de la tenue d'une séance : suivi des émargements, respect du quorum, vérification des présences et des procurations, suivi et affichage des votes ;
- Gestion des opérations post-conseils : comptes rendus sommaires des séances, transmission des projets de délibération au contrôle de légalité, formalités de publication, retranscription des conseils à partir d'enregistrements sonores.

Le Service des Assemblées gère également l'adoption ou l'actualisation des arrêtés de délégation des élus.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- Travaux de rénovation de l'hémicycle et délocalisation des séances des conseils au Palais des fêtes ;
- Réflexion engagée sur les risques de conflits d'intérêts (règles de déport) ;
- Réflexion engagée sur la modernisation du logiciel de suivi des délibérations.

3. Quelques chiffres clés

- 7 séances du Conseil Eurométropolitain ;
- Plus de 600 projets de délibération, motions et résolutions adoptés par le Conseil ;
- 6 arrêtés de délégation adoptés ou actualisés (Vice-présidents et conseillers eurométropolitains délégués).

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service Juridique

1. Principales missions de la direction

Le service Juridique est un service ressources dont les compétences portent sur l'expertise juridique, comportant à la fois l'assistance aux services et la délivrance de consultations juridiques, le suivi des procès des deux collectivités, la gestion des assurances et des dossiers de sinistres.

Son activité aider à prévenir les risques juridiques. Il est question de gérer ces risques quand malgré tout ils se concrétisent, en enrichissant l'élaboration des décisions et les montages d'opérations.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

En 2022, le Service Juridique est intervenu auprès des services Aménagement du territoire et Projet Urbain de la Police du Bâtiment au sujet des revues jurisprudentielles des décisions d'urbanisme de la collectivité.

Il s'est également attelé à la gestion du contentieux relatif à l'occupation du Parc de l'Étoile.

3. Quelques chiffres clés

En 2022, le service juridique a rendu 574 avis et produit 101 mémoires.

Les directions et services qui nous ont le plus sollicités pour des avis juridiques en 2022 sont : la Direction Urbanisme et Territoires (DUT), la Direction Environnement et des Services Publics Urbains (DESPU) et la Direction Générale des Services (DGS).

En 2022, 158 nouveaux contentieux ont été pris en charge par le Service Juridique : 42 pour la Ville de Strasbourg, 81 pour l'Eurométropole de Strasbourg, et 13 pour les deux simultanément. 24 ont été examinés pour les communes.

Au total, 113 contentieux ont été jugés : 37 pour la Ville de Strasbourg, 62 pour l'Eurométropole de Strasbourg, et 3 pour les deux simultanément. 11 ont été jugés pour les communes.

891 sinistres ont été déclarés en 2022 (290 VDS ; 594 EMS ; 7 VDS+EMS) et 113 sinistres véhicules (20 VDS ; 92 EMS ; 1 VDS+EMS) ainsi que 35 dossiers de protection fonctionnelle.

Concernant les assurances :

- Total des primes Ville de Strasbourg 709 257,32 €
- Total des primes Eurométropole de Strasbourg 1 193 147,69 €

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service du Protocole

Le Service du Protocole est chargé de l'organisation des événements et des réceptions présidées par la Présidente de l'Eurométropole, ou ses représentant.e.s.

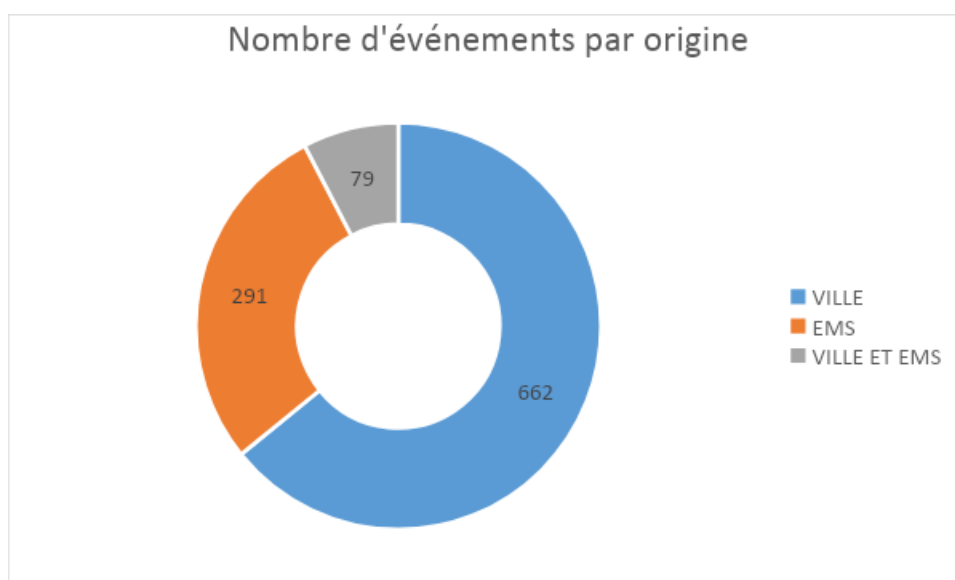
Il organise les repas et réunions de travail, gère les cadeaux officiels offerts ou reçus par les élu-es et assure des missions de relations publiques : envoi de cartes de vœux, remise de coupes à des associations et de cadeaux pour les anniversaires remarquables.

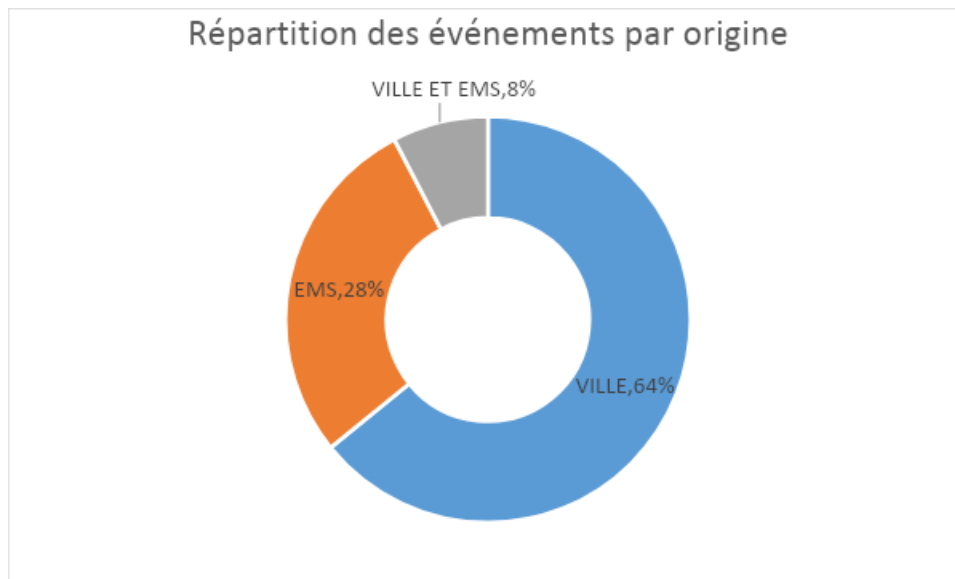
Il assure un rôle essentiel de conseil aux élu-es, au cabinet, aux services, voire à des organismes extérieurs, sur les aspects protocolaires.

Il gère les locaux de l'Hôtel de Ville et ses annexes.

1. Principales missions du Service

Durant l'année 2022, le service du Protocole a accueilli 1032 manifestations de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg : réceptions, repas de travail, rafraîchissements, accueils et visites de l'Hôtel de Ville, visites protocolaires, inaugurations, conférences, commémorations et mises à l'honneur. Il faut décompter les 22 cadeaux protocolaires remis et les 69 aménagements qui sont corrélés à des événements. L'activité du service du Protocole a été très fortement bouleversée par la pandémie COVID mais aussi le conflit en Ukraine, l'année 2022 sur sa deuxième moitié essentiellement marque le retour à une activité correcte.





Depuis 2019, le service du protocole est devenu le premier service du protocole de France à obtenir la certification ISO 9001 dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche qualité. En 2022, il ajoute à son palmarès la certification ISO 14001 faisant du service le premier service doublement certifié de France.

Les données globales de l'année 2022, comparées à celles de 2019, font apparaître une baisse autour de 30% du nombre de prestations et d'événements organisés par le service du Protocole. On peut néanmoins constater à travers ces chiffres l'importance du rayonnement international de Strasbourg et malheureusement les effets que la pandémie mondiale d'une part puis le conflit en Ukraine d'autre part ont eu sur Strasbourg.

Visites protocolaires et officielles

Au cours de l'année 2022, le service du Protocole a eu en charge 11 visites protocolaires et officielles ou de courtoisie pour l'Eurométropole de Strasbourg dont 5 conjointes Présidente/Maire.

Quelques exemples :

- M. Jakub MAZUR, 1er adjoint au Maire de la ville de Wroclaw ;
- Mme Brigitte KLINKERT, Ministre déléguée à l'insertion ;
- Général Jude VINOT, Commandant adjoint de la Région de Gendarmerie du Grand Est, Commandant le groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin.

Inaugurations, vernissages et premières pierres

Il y a eu une douzaine d'inaugurations et vernissages en 2022, parmi lesquelles :

- Inauguration du pont de la rue du Tramway à Eschau
- Inauguration des premières bornes de collecte des déchets alimentaires sur l'EMS
- Inauguration des pistes cyclables de Lampertheim et Pfulgriesheim
- 8^{ème} édition du Tour des fermes
- Inauguration de la Foire européenne et du nouveau parc des expositions

Relations Publiques

Le service du Protocole a géré 5520 cartes de vœux électroniques pour Mme la Présidente concernant les vœux 2023 et 260 remerciements.

Le choix a été fait pour les vœux 2023 d'une dématérialisation totale. Aucun envoi papier n'a donc été réalisé par notre service.

Secrétariat Général

1. Principales missions du Secrétariat Général

Le Secrétariat général est une structure de l'organisation consolidée en 2021. Il rassemble notamment le Service des assemblées, le Service juridique et les chargés-es de missions transverses. À ce titre, il accompagne l'expérimentation, la construction et la mise en œuvre juridique et délibérative des missions de la collectivité.

Il gère et coordonne notamment :

- a. L'organisation de la vie des Assemblées : préparation et déroulement des séances, gestion du processus délibératif, transmission au contrôle de légalité des délibérations...
- b. Les affaires juridiques : conseils/avis aux services/élus, gestion et pilotage des contentieux, documentation...
- c. Les affaires institutionnelles et administratives (chargés-es de mission) :
 - Interface entre le cabinet et l'administration pour tous les circuits : notes, délibérations, courriers
 - Aide aux échanges transversaux
 - Liens avec les partenaires institutionnels (Préfecture, collectivités territoriales...)
 - Suivi des engagements des exécutifs
 - Pilotage de projets et des Objets administratifs non identifiés

Le Secrétariat général a ainsi une fonction transversale, afin :

- De coordonner la préparation des éléments de dossiers transversaux à destination des exécutifs, que ce soit en termes de respect des délais, de prise en compte de la transversalité des dossiers, de qualité des éléments transmis. Dans cette fonction, le SG est une aide tant pour les services producteurs que pour le cabinet et la direction générale ; il est familier des exigences des uns et des autres et contribue à la résolution des difficultés qui peuvent se présenter dans les dossiers.
- D'assurer la direction de projet des projets transversaux qui lui sont confiés par la Direction générale
- D'assurer la coordination de projets, d'évènements ou d'instances à portée transversale.

2. Les faits marquants de l'année et les principaux projets

- La délocalisation des conseils : en raison des travaux effectués dans la salle des conseils du centre administratif, les séances des CM et des CEMS des mois de septembre à décembre 2022 ont été délocalisées au Palais des fêtes. Le projet a été piloté au niveau du SG afin de coordonner l'ensemble des acteurs de la collectivité qui ont été sollicités pour mener à bien cette installation provisoire.

- Le pilotage du nouveau circuit des courriers des exécutifs : le lien avec les administrés et les institutionnels passant notamment par ce canal de communication, la collectivité a souhaité refondre son circuit actuel afin de réduire le délai de traitement. Plusieurs actions ont ainsi été menées, avec en tête la dématérialisation progressive des circuits (expédition et validation). Par ailleurs, des accusés de réception types ont été mis en place afin de ne pas laisser un correspondant sans réponse. Enfin, la chargée de mission du SG a joué le rôle d'interface entre l'administration et le cabinet dans le cadre de projet de réponse nécessitant des éléments techniques et politiques.
- La publication des actes en ligne sur le site Strasbourg.eu, en lieu et place de l'affichage papier. L'extension du périmètre de télétransmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité.
- L'organisation du séminaire de l'encadrement 2022, ayant réuni les managers des deux collectivités sur une demi-journée début juillet.

3. Quelques chiffres clés

- 27 agents
- Environ 1200 notes à l'attention de la Maire-de la Présidente traitées en 2022
- Plus de 1000 délibérations traitées par an
- Plus de 600 avis juridiques rendus par an